

communauté d'agglomération

grand
avignon

CONTRAT DE VILLE DU GRAND AVIGNON

2015-2020



Entre

L'État

Représenté par Monsieur Bernard GONZALEZ, Préfet de Vaucluse

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Représentée par Monsieur Bernard GONZALEZ, Préfet de Vaucluse

La Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Représentée par Monsieur Jean-Marc ROUBAUD, Président

La Ville d'Avignon

Représentée par Madame Cécile HELLE, Maire

La Ville du Pontet

Représentée par Monsieur Joris HEBRARD, Maire

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Représenté par Monsieur Michel VAUZELLE, Président

Le Conseil Départemental de Vaucluse

Représenté par Monsieur Maurice CHABERT, Président

Le Tribunal de Grande Instance

Représenté par Monsieur Bernard MARCHAL, Procureur de la République

Le Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille

Représenté par Bernard BEIGNIER, Recteur

La Caisse des Dépôts et Consignations

Représentée par Madame Elisabeth VIOLA, Directrice régionale

L'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Représentée par Monsieur Paul CASTEL, Directeur régional

Le Pôle emploi

Représenté par Monsieur Marc ZAMPOLINI, Directeur territorial

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

Représentée par Monsieur Georges BOUTINOT, Président

La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse

Représentée par Madame Marie-Claude SALIGNON, Présidente

Grand Delta Habitat

Représenté par Monsieur Dominique TADDEI, Président

L'Office Public d'Habitat du Grand Avignon

Représenté par Monsieur Joël GRANIER, Président

Mistral Habitat

Représenté par Monsieur Jean-Baptiste BLANC, Président

ERILIA

Représentée par Monsieur Bernard RANVIER, Directeur général

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	page 5
Avant-propos de vocabulaire	page 6
Synthèse de la stratégie	page 7

1^{ère} PARTIE : Présentation générale

1. Présentation du territoire et des enjeux du Grand Avignon.....	page 9
2. Présentation des quartiers prioritaires du Grand Avignon et de leurs enjeux.....	page 21
3. Etat des lieux de la Politique de la ville dans le Grand Avignon.....	page 27

2^{ème} PARTIE : Présentation de la stratégie et du projet urbain intégré

1 ^{er} axe de la stratégie : répondre aux attentes prioritaires des habitants, tout en les associant à cette réponse.....	page 35
---	---------

Associer les habitants à l'action publique menée dans les quartiers par les conseils citoyens.....

page 35

1. Mener une action prioritaire envers la jeunesse : assurer le parcours des jeunes de l'éducation dès le plus jeune âge jusqu'à leur insertion.....	page 37
2. Favoriser l'accès à l'emploi par le soutien au développement économique des quartiers, à l'insertion professionnelle des habitants, et par le développement du lien entrepreneurial	page 40
3. Permettre aux habitants d'accéder à la formation, à l'apprentissage linguistique et de maîtriser les savoirs de base pour une meilleure insertion sociale et professionnelle et pour accomplir leur rôle parental	page 42
4. Restaurer un cadre de vie décent et approprié par une action sur le bâti et l'espace public.....	page 44
5. Restaurer un cadre de vie apaisé par une action sur la tranquillité publique et la prévention de la délinquance	page 48
6. Favoriser l'accès aux droits et à l'information en conjuguant lisibilité des dispositifs de droit commun et actions menées dans les quartiers prioritaires	page 51

**2^{ème} axe de la stratégie : se donner les moyens d’agir sur le court
comme sur le long terme, et la capacité de réagir page 53**

1. Favoriser l'accès aux soins et à la santé par une politique locale
de santé publique et la création d'un Atelier santé ville page 53
2. Renforcer l'accès à la culture par la construction collective
d'un projet culturel de territoire page 54
3. Occuper le terrain et aider la vie associative page 55
4. Décliner la stratégie à l'échelle de chaque quartier
en tenant compte de leurs particularités page 56
5. Disposer d'une gouvernance efficace et efficiente pour mener
et coordonner l'action publique dans les quartiers page 77
6. Assurer le bilan et l'évaluation du Contrat de ville page 81

3^{ème} PARTIE : Financement, contributions et engagements des partenaires

1. Les modalités de financement du Contrat de ville page 84
2. Les engagements et contributions des partenaires page 86

GLOSSAIRE page 100

SIGNATURES page 102

Préambule

De la loi du 21 février 2014 à un projet local urbain intégré et concerté

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter du 1^{er} janvier 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée. La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La loi redéfinit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements **dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Elle est mise en œuvre au moyen des Contrats de ville.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les 3 piliers de la réforme : les dimensions sociale, urbaine et économique,
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les acteurs locaux et les habitants.

La stratégie du Contrat de ville du Grand Avignon 2015-2020 a été structurée à partir de la stratégie départementale de la Politique de la ville élaborée par la Préfecture de Vaucluse. C'est en deux temps que la stratégie a été formalisée et validée :

- Dans un premier temps, un accord cadre dit « convention cadre » a été validé par le comité de pilotage du 29 janvier 2015, il est la traduction de la dynamique partenariale inscrite suite à la concertation locale, et décline la stratégie globale, les enjeux et les cadres d'intervention thématique à l'échelle des territoires du Grand Avignon.
- Dans un second temps, celui de ladite convention finale du contrat de ville qui comprend le projet urbain intégré avec une déclinaison à l'échelle de chaque quartier prioritaire, la présentation générale de notre territoire et des quartiers prioritaires, l'inscription des modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation, et le financement, les contributions et engagements des partenaires.

Les orientations thématiques et territoriales de la stratégie s'appuient sur une démarche concertée entamée au mois de mars 2014 qui a réuni tous les partenaires de la politique de la ville et du droit commun, les élus, les acteurs locaux, les associations et des habitants.

Le processus de construction du Contrat de ville a été marqué par plusieurs étapes fondamentales :

- Le diagnostic social et urbain réalisé par l'AURAV (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) tout au long de l'année 2014 qui a également permis de préparer le nouveau programme de renouvellement urbain du Grand Avignon.
- Le bilan départemental des CUCS de Vaucluse réalisé par la Préfecture en 2014.
- Le bilan du CUCS du Grand Avignon 2007-2014, adopté par le comité de pilotage du Contrat de ville en date du 26 septembre 2014. Il a permis de préparer la concertation locale et de dégager des préconisations en lien avec les enjeux locaux et la réforme nationale de la Politique de la ville.
- La concertation locale organisée par le Grand Avignon entre septembre 2014 et avril 2015 qui s'est appuyée sur le séminaire journée-débat, du 16 septembre 2014 intitulé « Du CUCS au Contrat de ville : les enjeux de la réforme de la Politique de la ville » qui a réuni près de 300 personnes, les 17 groupes de travail qui ont traité de chaque quartier prioritaire et de chaque cadre d'intervention thématique, mobilisant les élus et décideurs locaux, les associations, les bailleurs sociaux, les représentants institutionnels, des habitants, et les nombreuses réunions d'arbitrage politique.

Avant-propos de vocabulaire

Une politique publique, telle que la politique de la ville doit avoir des *objectifs stratégiques*.

Pour atteindre ces objectifs, nous mettons en place une *stratégie*. Celle-ci peut éventuellement s'écrire en quelques *axes stratégiques*.

Chaque élément de la stratégie doit contribuer à l'atteinte d'au moins un objectif stratégique.

Cette stratégie s'appuie ensuite sur un *plan d'action*, ou des *plans d'actions* si l'on découpe le plan d'action en un plan d'action par thématique ou en un plan d'action par territoire.

Pour chacune des actions qu'ils contiennent, il doit être établi qu'elle contribue bien à la stratégie. Concevoir une action en tenant compte de la stratégie est donc indispensable.

Chaque *action* a ses *objectifs*, parfois appelés *objectifs opérationnels* par opposition aux *objectifs stratégiques*.

En politique de la ville, apparaît aussi le terme *projet de territoire*.

Le projet de territoire est élaboré à l'échelle d'un quartier. Il s'agit d'objectifs stratégiques et d'une stratégie locale élaborés au niveau du quartier.

Un plan d'action local, pour le quartier, est ensuite élaboré.

Dans le contrat de ville d'un EPCI ou d'une commune ayant plusieurs quartiers, on peut partir des projets de territoires pour élaborer une stratégie globale, ou partir d'une stratégie globale que l'on décline en projets de territoires dans chaque quartier.

Dans un contrat de ville, nous aurons donc

Echelle	<i>EPCI ou commune</i>	<i>quartier</i>
Niveau objectifs	<i>objectifs stratégiques</i>	<i>objectifs stratégiques du projet de territoire</i>
Niveau stratégique	<i>stratégie du contrat de ville</i>	<i>projet de territoire</i>
Niveau action (ou niveau opérationnel)	<i>plans d'actions thématiques</i>	<i>plan d'action local</i>

Synthèse de la stratégie

Deux objectifs stratégiques sont fixés pour la politique de la ville en Vaucluse sur la période 2015-2020 :
Surmonter le désarroi des habitants des quartiers prioritaires,
Assurer l'Etat de droit et l'accès au droit.

Sur le territoire du Grand Avignon, les deux objectifs stratégiques retenus sont :
Redonner confiance aux habitants pour surmonter leur désarroi et leur résignation,
Assurer l'Etat de droit et l'accès au droit.

Pour atteindre ces objectifs, une stratégie en deux axes est adoptée :

- Axe 1 : répondre aux attentes prioritaires des habitants, tout en les associant à cette réponse,
- Axe 2 : se donner les moyens d'agir sur le court et le long terme, et la capacité de réagir.

Six thématiques sont arrêtées dans le contrat de ville : **la jeunesse, l'emploi, le cadre de vie, l'accès aux droits, la santé et l'accès à la culture.**

Axe 1 - Répondre aux attentes prioritaires des habitants, tout en les associant à cette réponse

Pour redonner confiance aux habitants, il faut répondre à leurs principales attentes. Elles portent sur **quatre thématiques prioritaires dans le contrat de ville : la jeunesse, l'emploi, le cadre de vie, l'accès aux droits.**

Pour mieux connaître leurs attentes et pour recréer une confiance réciproque, l'**association des habitants** sera un enjeu du contrat de ville, dont les conseils citoyens seront le pivot.

Dans chaque quartier, le contrat de ville articulera les dimensions urbaine et sociale en veillant à la définition et l'accompagnement des opérations de réhabilitations qui seront menées dans une vision globale du quartier.

Le retour de la confiance des habitants dans les acteurs publics passe par une confiance retrouvée entre les locataires et les bailleurs sociaux. Ces derniers s'engageront donc sur des objectifs et une démarche qualité dans le traitement des dysfonctionnements signalés par les habitants.

Les actes de délinquance dont les habitants se plaignent sont essentiellement du domaine des incivilités et le fait de jeunes. La stratégie en la matière sera d'organiser la réponse aux incivilités dans des schémas locaux de tranquillité publique, d'apporter des réponses individualisées grâce au partage des informations et de construire une politique jeunesse dans les communes.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, les outils sont en place mais il faut en organiser le pilotage global. En revanche le champ du développement économique doit être investi, et les quartiers resitués dans leur bassin d'emploi. Des GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) de territoire seront donc réalisées en mobilisant acteurs de la politique de la ville, de l'insertion professionnelle et du développement économique.

Face au défi de la réussite scolaire de leurs enfants et celui de trouver un emploi, les habitants sont confrontés à un déficit de qualification, de formation et de maîtrise de la langue française entravant l'aboutissement de leurs projets et la résolution de toutes leurs démarches administratives et de la vie courante.

En matière d'éducation, la priorité sera de décloisonner l'action dans et en-dehors de l'école, via les projets éducatifs de territoire (PEDT) et l'animation des réseaux d'éducation prioritaire.

Axe 2 – Se donner les moyens d'agir sur le court et le long terme, et la capacité de réagir

Quatre thématiques prioritaires ont été définies dans l'axe 1. Pour les autres thématiques, il s'agira d'élaborer des dispositifs structurants à long terme. Ce choix garantit qu'aucune thématique ne soit délaissée et offrira une palette complète permettant de s'adapter à l'évolution des quartiers et réagir à des situations ponctuelles.

Afin de lutter contre le sentiment de délaisement des habitants, les quartiers doivent être occupés par les pouvoirs publics et les acteurs de la politique de la ville, en assurant les moyens et les conditions du maintien de la vie associative dans les quartiers. Il sera donc stratégique de sécuriser les acteurs associatifs dans le champ financier, notamment les associations structurantes du territoire.

Les partenaires signataires du contrat de ville doivent être organisés en interne et entre eux s'ils veulent pouvoir agir et être réactifs. La gouvernance, le pilotage, le suivi et l'évaluation du contrat de ville est donc définie avec rigueur.

* *
*

Objectifs stratégiques

Pour les quartiers et leurs habitants, deux objectifs sont fixés à la politique de la ville pour la période 2015-2020 :

- 1. Redonner confiance aux habitants pour surmonter leur désarroi et leur résignation**
- 2. Assurer l'Etat de droit et l'accès au droit**

* *
*

Stratégie

Pour atteindre ces objectifs, nous mettons en place une stratégie en 2 axes :

- 1- Répondre aux attentes prioritaires des habitants, tout en les associant à cette réponse**
- 2- Se donner les moyens d'agir sur le court et le long terme, et la capacité de réagir**

1^{ère} PARTIE : Présentation générale

1. Présentation du territoire et des enjeux du Grand Avignon

1.1. Le Grand Avignon, les communes d'Avignon et du Pontet

L'aire urbaine d'Avignon, un positionnement stratégique

L'aire urbaine d'Avignon bénéficie d'un positionnement stratégique au carrefour de trois grands systèmes urbains régionaux : le système rhodanien au nord, le système provençal au sud-est et le système languedocien au sud-ouest.

Cette aire urbaine est constituée de micro bassins de vie locaux, organisés autour de centralités urbaines et économiques : Orange, Carpentras, L'Isle-sur-la-Sorgue, Cavaillon. Elle s'inscrit également dans un réseau de villes plus vaste qui comprend les bassins de vie de Beaucaire/Tarascon, Saint-Rémy-de-Provence et Bagnols-sur-Cèze. Ces bassins se caractérisent à la fois par des dynamiques économiques et démographiques propres et par de forts liens d'interdépendance.

Le Grand Avignon, un territoire urbain encore très fragile

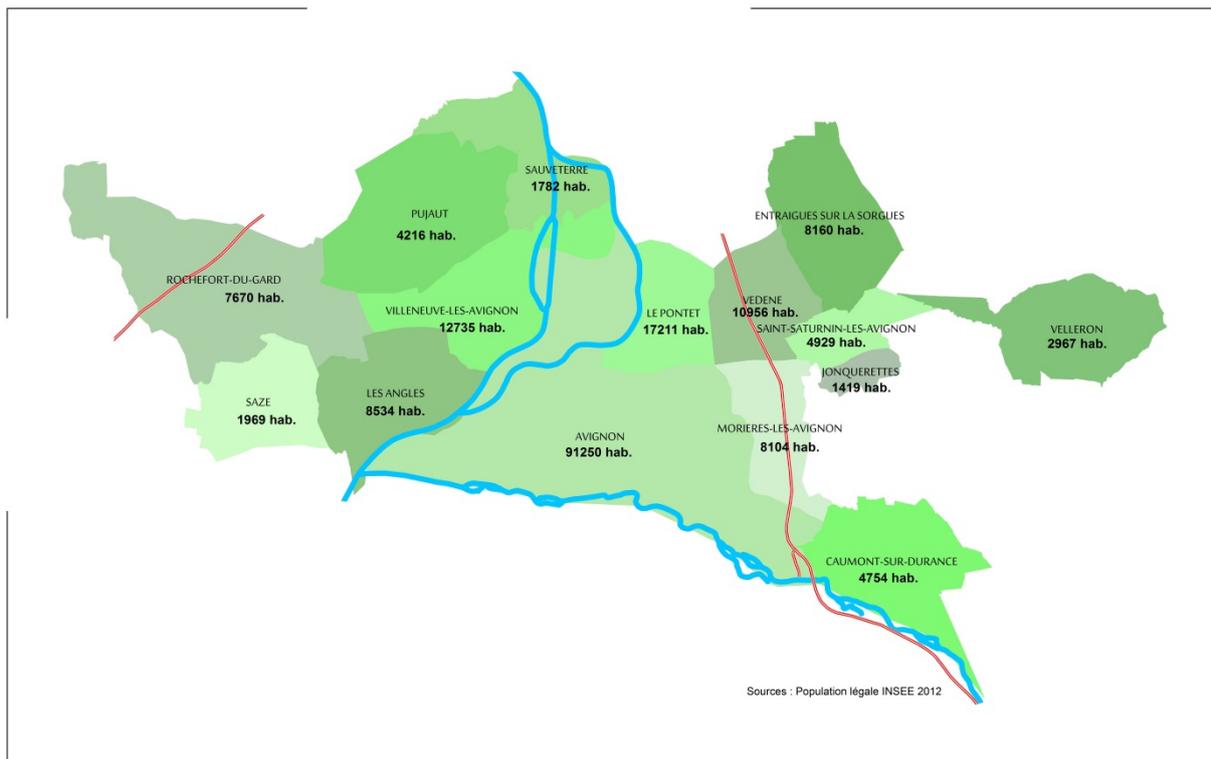
Initialement constituée sous la forme de communauté de communes depuis 1995, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a vu le jour le 1er janvier 2001. Son périmètre s'est progressivement élargi pour regrouper aujourd'hui 15 communes représentant un total de 186 656 habitants (population légale INSEE 2012 applicable au 1er janvier 2015).

Sa spécificité est de regrouper des communes situées sur deux départements (Vaucluse et Gard) et deux régions (PACA et Languedoc Roussillon). L'aire urbaine du Grand Avignon est la 4^{ème} de la région Provence Alpes Côte-d'Azur, après Marseille-Aix, Nice et Toulon.

Avec la montée en charge régulière de ses compétences depuis sa création, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon occupe aujourd'hui une place de plus en plus grande dans la vie quotidienne de ses habitants : l'habitat et la rénovation urbaine, le développement économique, les transports ou encore la gestion des déchets ménagers, qui étaient autrefois de la compétence des communes, sont désormais du ressort exclusif de l'agglomération.

Légèrement excentré au sud-ouest de l'aire urbaine d'Avignon, dans un espace particulièrement bien pourvu en infrastructures de transport, le Grand Avignon concentre aujourd'hui **plus d'un tiers de la population et près de la moitié des emplois de l'aire urbaine.**

La part d'espaces agricoles (37%) y est encore particulièrement élevée comparé à d'autres agglomérations de cette taille. En 2013, les espaces artificialisés ne représentent qu'un tiers du territoire soit moins que la part d'espaces agricoles. Avec à peine 1% du territoire de l'agglomération, les grands ensembles d'habitat collectif, caractéristiques des quartiers prioritaires, ne représentent qu'une part très marginale du territoire. D'autre part, ces espaces sont concentrés sur Avignon et le Pontet.



La commune d'Avignon

Située au confluent du Rhône et de la Durance, ville centre de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et chef-lieu du Département de Vaucluse avec une population de 91 250 habitants (données légales INSEE 2012), la ville d'Avignon constitue le cœur de la première agglomération Vauclusienne, forte d'une renommée culturelle internationale, elle est aussi le territoire de tous les contrastes.

La ville s'est développée en cercles concentriques au sud de son centre historique. Ce développement s'est accompagné de coupures urbaines qui délimitent les différentes étapes de cette évolution : rempart du XIV^{ème} siècle, voie ferrée, rocade urbaine.

Cette différence entre le centre ancien et les quartiers populaires les plus récents de l'extra-muros a produit une ville déséquilibrée manquant d'une approche territoriale globale et cohérente.

Les quartiers d'habitat social, construits en périphérie dans les années 1960/1970, sont certes intégrés dans le tissu urbain du fait de l'extension de la ville vers le sud. Toutefois, malgré la faiblesse des distances entre le centre et la périphérie, d'une continuité urbaine, des liaisons fréquentes de transport public et des équipements sociaux dans les quartiers, la segmentation sociale et urbaine reste marquée.

Poumon économique du département, classée Ville d'Art et d'Histoire, connue pour le pont St. Bénézet et le Palais des Papes, son centre ancien et ses remparts, Avignon est riche de sa culture mais en même temps elle est recensée parmi les communes les plus pauvres de France et de la région PACA. La Ville abrite des populations très fragilisées économiquement et socialement concentrées dans les quartiers d'habitat social qui constituent une partie significative du parc de logements de l'extra-muros.

Avignon bénéficie d'une forte attractivité économique et culturelle mais la commune doit faire face à de grandes fragilités :

- L'importance du parc locatif social ;
- La saturation foncière et la nécessité de désengorger la ville de la construction de logements sociaux ;
- La pauvreté et la précarité sociale de ses habitants.

La commune du Pontet

Membre historique de la création de la première intercommunalité dans le Grand Avignon, la ville du Pontet est idéalement placée au cœur du bassin économique du Grand Avignon. Elle se situe à la sortie immédiate d'Avignon-Nord sur l'autoroute A7, à 10 km de la gare T.G.V. d'Avignon Courtine et à 7 km de l'aéroport d'Avignon.

Véritable carrefour de populations, d'axes de transport et de communication nord/sud et est/ouest, le Pontet bénéficie d'une bonne desserte. L'urbanisation de la commune s'est faite rapidement sur les 40 dernières années autour des différentes coupures que constituent le Rhône, le canal de Vaucluse, la voie ferrée et les voies de circulation (RN7 et A7).

La commune du Pontet compte des sites anciens constituant le patrimoine historique de la ville dont principalement le Château de Fargues daté du XIVE et XVIIIe siècle (une partie est classée aux Monuments Historiques), le domaine de Roberty (site classé de 125 hectares doté d'un hippodrome accueillant des courses hippiques de niveau régional voire national) et l'église paroissiale du XIXe siècle Notre-Dame du Bon Secours. Elle s'est également dotée d'un bel ensemble d'équipements culturels.

En périphérie Nord d'Avignon, Le Pontet compte une population vieillissante au regard des autres communes de la communauté d'agglomération du Grand Avignon. Près de 24% de la population a plus de 60 ans.

Passant de 5 047 habitants en 1962 à 17 211 habitants (données légales INSEE 2012), la commune du Pontet a dû faire face à des enjeux d'équipements collectifs et d'investissements publics majeurs afin de répondre aux besoins toujours plus importants d'une population en mutation constante.

Avec 1 075 hectares seulement de superficie, Le Pontet compte la densité de population la plus importante du territoire du Grand Avignon, devant même la ville d'Avignon.

La commune comptabilise 6759 résidences principales dont 13,6% sont occupées par un locataire d'un logement vide HLM (INSEE, 2011).

L'espace est marqué par des ensembles de lotissements d'habitat individuel en périphérie et le développement des zones d'activités à vocation industrielle au nord en direction de Sorgues et à vocation commerciale au nord-est.

La commune du Pontet est réputée « ville sportive » disposant de nombreux équipements sportifs, de clubs et athlètes d'élites.

Avignon et Le Pontet, des communes très urbaines qui contrastent fortement avec le reste de l'agglomération

Bien qu'elle rassemble près de la moitié de la population du Grand Avignon en 2011, la ville d'Avignon est encore très agricole (32% d'espaces agricoles pour seulement 50% d'espaces artificialisés). Les grands ensembles d'habitat collectif ne représentent, là encore, qu'une part très marginale du territoire avignonnais (3%).

La ville du Pontet est une commune plus artificialisée qu'Avignon (75% d'espaces artificialisés pour 18% d'espaces agricoles) surtout du fait de l'emprise importante des zones d'activités, des zones industrielles et commerciales et des surfaces de parking attenantes. Le tissu urbain moins dense représente également une part plus importante qu'à Avignon (10 points d'écart). Les grands ensembles d'habitat collectif ne représentent, quant à eux, que 3% du territoire du Pontet.

La moitié de l'emprise au sol des nouveaux quartiers prioritaires est occupée par des grands ensembles d'habitat collectif.

La part des infrastructures routières et de transport y est également singulièrement importante (près de 30%). Seulement 5% de l'espace y est dédié à des activités économiques et des équipements collectifs et 5% est occupé par des espaces ouverts urbains (parcs verts urbains, places, cimetières, équipements de sport et de loisirs).

Un fort ralentissement de la croissance démographique particulièrement marqué dans les communes les plus peuplées du Grand Avignon

La croissance démographique du Grand Avignon est nulle sur la période 2006-2011 alors que la période 1999-2006 était marquée par un très fort dynamisme (+1,2%). Ce phénomène suit une tendance générale de ralentissement de la croissance démographique que l'on observe à l'échelle du Vaucluse, de PACA et de la France métropolitaine (+0,5% sur la période 2006-2011 contre +1% sur la période précédente à l'échelle de l'aire urbaine et du Vaucluse).

Avignon et Le Pontet ont perdu de la population sur la période 2006-2011 (-0,5% environ). Cette baisse est imputable à un apport migratoire fortement négatif (-1,1% environ), le solde naturel, pourtant relativement élevé sur Avignon, ne suffisant pas à compenser une situation où les départs excèdent les arrivées de population.

Une agglomération plutôt jeune qui peine à retenir les 30-44 ans

Le Grand Avignon est une agglomération plutôt jeune (+0,6 point d'écart avec la France métropolitaine et +1,7 points d'écart avec la région PACA sur les 15-29 ans) avec toutefois un léger déficit d'actifs 30-44 ans. Sur la période 2006-2011, le Grand Avignon se situe globalement dans la tendance nationale avec quelques nuances, notamment une baisse plus marquée des 30-44 ans (-1,7 points) et une augmentation moins importante de la part des seniors (60-74 ans et 75 ans et plus).

La ville du Pontet présente une baisse encore plus marquée des 30-44 ans, tranche d'âge déjà sous-représentée en 2006, et une augmentation importante des seniors. Avignon qui présente une forte surreprésentation de jeunes (plus de 40% de la population a moins de 30 ans), voit la structure de sa population peu évoluer sur la dernière période.

Des bas niveaux de qualification particulièrement nombreux à Avignon et au Pontet

Le Grand Avignon présente une part importante de sans diplôme parmi les bas niveaux de qualification (+3 points d'écart avec la France métropolitaine) ainsi qu'une part relativement faible de personnes diplômées d'un CAP ou d'un BEP (-2 points d'écart avec la situation nationale). Les diplômés de l'enseignement supérieur y sont également légèrement surreprésentés (+0,8 point avec la France).

Avignon et Le Pontet présentent une part de population sans diplôme singulièrement élevée par rapport à celle du Grand Avignon (près de +5 points d'écart).

Relativement à la situation d'Avignon, la ville du Pontet est caractérisée par une faible part de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur long et une forte surreprésentation de personnes titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Ce constat est corrélé aux taux de scolarisation des 18-29 ans particulièrement bas au Pontet (-17 points d'écart pour les 18-24 ans et -2,7 points d'écart pour les 25-29 ans sur le territoire du Grand Avignon). Cet écart notable s'est encore accentué sur la période 2006-2011 chez les 15-29 ans.

Cela se traduit dans la population active par une forte présence d'employés et d'ouvriers au Pontet (respectivement +4,7 points et + 3,5 points d'écart avec la situation du Grand Avignon), et une sous-représentation des cadres et des professions intermédiaires (respectivement -2 points et -4,7 points d'écart).

La situation d'Avignon est proche de celle du Pontet mais plus nuancée du fait de la présence de l'Université et de nombreuses formations post-BAC.

29% des emplois de l'aire urbaine localisé à Avignon mais un nombre d'emplois en forte baisse à Avignon et au Pontet sur la période 2006-2011

Avignon concentre deux fois plus d'emplois que d'actifs occupés (taux de concentration d'emploi de 1,9 en 2011).

Cependant, le poids d'Avignon dans l'emploi total de l'aire urbaine est moins important qu'en 1990 : alors qu'Avignon regroupait 33% des emplois en 1990, il ne représente plus que 29% des emplois de l'aire urbaine en 2010.

Alors que le nombre d'emplois a bénéficié d'une hausse sur le plan national, dans le département et au niveau du Grand Avignon, celui-ci a baissé de l'ordre d'environ 1% à Avignon et au Pontet.

Des taux d'activité et d'emploi particulièrement faibles

Les taux d'activité et d'emploi d'Avignon et du Pontet sont particulièrement bas comparés aux autres échelons territoriaux. Ce constat est encore plus marqué sur la commune d'Avignon, avec à peine plus de la moitié de la population en âge de travailler qui occupe un emploi (contre plus de 60% en Vaucluse).

Ce taux d'emploi particulièrement faible sur Avignon et Le Pontet s'explique par une surreprésentation des chômeurs mais également par la présence importante d'étudiants sur la commune d'Avignon, et d'autres inactifs (tous les «inactifs» qui ne sont ni «retraités», ni «étudiants») sur la commune du Pontet.

Ce constat préexistait en 2006 mais a été fortement aggravé par le contexte économique de ces cinq dernières années : entre 2006 et 2011 la part des chômeurs d'Avignon et du Pontet s'est accrue respectivement de 1,9 et 3,1 points.

La majorité des emplois du Grand Avignon sont occupés par des employés (31,1%) et des professions intermédiaires (28,2%). Ces deux types d'emploi sont surreprésentés par rapport aux différents échelons de comparaison.

Sur la commune du Pontet, les employés et les ouvriers sont particulièrement représentés au détriment des autres catégories socio-professionnelles. A Avignon ce sont les cadres et les professions intermédiaires qui apparaissent plus nombreux.

Un taux de chômage déjà très élevé en 2006 qui s'est aggravé avec la crise

En 2011, le Vaucluse présente un taux de chômage supérieur d'un 1,5 point (15,3%) au taux régional (13,8%), lui-même déjà élevé par rapport au taux national (12,3%).

La situation du chômage se trouve encore accentuée à l'échelle du Grand Avignon qui présente un taux de 17%. Au sein de l'agglomération, ce sont les communes d'Avignon et du Pontet qui rassemblent le plus de chômeurs avec des taux de chômage respectifs de 23% et 17,4% en 2011.

En comparaison avec les hommes, les femmes sont davantage en situation de chômage sur le territoire national. Ce constat se vérifie sur les communes du Pontet et d'Avignon où les écarts hommes-femmes sont encore plus marqués que dans le reste du Grand Avignon (2,6 points d'écart à Avignon et 4,9 points au Pontet). Sur la période 2006-2011, le chômage a progressé globalement de la même manière chez les hommes et chez les femmes à Avignon et au Pontet.

Le chômage touche encore plus fortement les jeunes femmes

De manière générale, en 2011, le chômage concerne de façon plus marquée les femmes, les jeunes (15-24 ans), les catégories ouvriers et employés.

Dans les communes d'Avignon et du Pontet, les jeunes en situation de chômage, et notamment les jeunes femmes, apparaissent plus nombreux encore qu'aux échelons de comparaison : plus de 40% des femmes âgées de 15 à 24 ans d'Avignon et du Pontet sont au chômage contre 37% dans le Grand Avignon et 36% en Vaucluse.

A Avignon, le taux de chômage est particulièrement fort et ce sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles (CSP). A titre d'exemple, le taux de chômage des ouvriers s'élève à plus de 31% en 2011 contre 25% dans le Grand Avignon et 20% en PACA. Dans la commune du Pontet, les taux de chômage ventilés par CSP se rapprochent davantage des taux départementaux et régionaux.

Au Pontet, le taux de chômage des ouvriers et des employés a augmenté fortement entre 2006 et 2011 (respectivement +5,4 et 5,5 points). Notons qu'à Avignon, c'est celui des professions intermédiaires qui a progressé de manière notable (près de 4 points).

Le commerce, la construction et la logistique perdent des emplois sur la période 2008-2012

La totalité des secteurs d'activité ont souffert de la crise économique qui s'est traduite par une diminution globale de l'emploi sur le Grand Avignon. Néanmoins, certains secteurs semblent avoir été moins affectés par la crise : éco-activités, services à la personne, services aux entreprises, santé humaine et action sociale et administration publique.

Le Grand Avignon, une agglomération plutôt modeste en termes de revenus qui continue à se paupériser

En 2010, le revenu fiscal médian annuel d'un ménage du Grand Avignon est de 17 259€ soit 300€ de plus que le revenu médian de l'échelon départemental et près de 1 500€ de moins que le revenu médian national. Les 10% de la population les plus pauvres présentent un revenu fiscal de 4 498€ contre 5 208€ pour l'échelon départemental (700€ d'écart), 5 698€ à l'échelon régional (1 200€ d'écart) et 6 785€ au niveau national (2 300€ d'écart). L'écart des revenus fiscaux par unité de consommation entre le Grand Avignon et le niveau national est plus marqué pour les bas salaires (-33,7% pour les 10% de la population la plus pauvre).

Le Grand Avignon présente donc de plus grandes inégalités de revenus en 2010 entre les plus riches et les plus pauvres (+1,5 point par rapport échelons Vaucluse, PACA, France).

L'analyse de l'évolution du nombre de ménages en dessous du seuil de bas revenus, sur la période 2007-2011, montre que le Grand Avignon se situe dans une tendance inverse à la tendance départementale et régionale (+0,7 point). Le Grand Avignon compte donc plus de ménages pauvres en 2011 qu'en 2007.

Le Pontet, une situation sociale qui s'est fortement dégradée entre 2007 et 2011

Avec 16 494€, le Pontet présente un revenu fiscal médian légèrement inférieur à celui du Grand Avignon (750 € d'écart). L'analyse des revenus fiscaux montre que 30% les plus pauvres de la population a des revenus plus élevés au Pontet que sur le Grand Avignon. 60% de la population les plus riches a quant à elle des revenus fiscaux inférieurs à ceux du Grand Avignon. Les inégalités de revenus sont, de ce fait, moins marquées sur le territoire du Pontet (6,2) que sur celui du Grand Avignon (8).

Le Pontet a vu son nombre de ménages en dessous du seuil de bas revenus fortement augmenter sur la période 2007-2011 (+3,1%), c'est la plus forte hausse sur le territoire du Grand Avignon. En 2010, le Pontet présente le salaire net moyen mensuel le plus bas de l'agglomération (1 790€/mois). Ceci met en évidence qu'il y a moins de hauts salaires au Pontet relativement à Avignon et au reste du Grand Avignon.

Avignon, 14^{ème} ville la plus pauvre de France

Avignon présente un revenu fiscal médian (14 143€) très inférieur à celui du Grand Avignon (4 600 € d'écart). L'analyse des revenus fiscaux de toutes les classes de revenus, des plus bas aux plus hauts, montre qu'ils sont inférieurs à ceux du Grand Avignon.

En 2011, un tiers des ménages d'Avignon ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (977€/mois). La moitié des ménages fiscaux sont non imposés contre 45% sur le Grand Avignon et le Pontet.

Un classement portant sur les 100 plus grandes villes de France a montré, en 2011, qu'Avignon était la 14^{ème} ville la plus pauvre de France, après Béziers et Perpignan mais devant Marseille et une bonne partie de la banlieue Parisienne.

1.2. Les enjeux du territoire du Grand Avignon

Situé à la confluence du Rhône et de la Durance, cette position présente à la fois des potentialités de développement économique mais s'accompagne aussi de risques et de contraintes importantes. Les habitants du Grand Avignon connaissent des difficultés majeures. Le Grand Avignon est le premier territoire de la région PACA en termes de pauvreté et de chômage (pour Avignon, le taux de chômage de 21.3% et le taux de pauvreté est de 30%).

La réalité du territoire est souvent masquée par l'image positive véhiculée par des grands événements culturels et le haut patrimoine de la ville centre.

L'aire urbaine Avignon-Carpentras est caractérisée par son étalement, à travers une forte périurbanisation. Le SCOT du bassin de vie d'Avignon (schéma de cohérence territoriale), approuvé en décembre 2011, a pour objectif d'endiguer cette tendance, notamment pour limiter les déplacements.

En termes de mobilité, l'aire urbaine est bien desservie par les infrastructures lourdes (autoroutes, TGV, aéroports). Le SCOT identifie des saturations du réseau routier liées aux trajets domicile-travail et, concomitamment, une sous-utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture.

Les activités économiques sont historiquement tournées vers l'agro-alimentaire, la logistique, le tourisme et les services culturels. Notre territoire est engagé dans le développement des domaines d'activités

spécifiques de l'agro-alimentaire (pôle de compétitivité Terralia) et de l'aéronautique (pôle de compétitivité Pégase).

1.2.1. Les tendances lourdes de notre territoire

Les nombreux documents prospectifs et stratégiques du territoire du Grand Avignon (SCOT, PDU, PLH) soulignent des enjeux et des tendances lourdes pour les décennies à venir, qu'il convient d'intégrer :

- Développement des inégalités sociales : le territoire se situe (pour Avignon) au premier rang régional en matière de taux de pauvreté et se trouve marqué par un taux de chômage durablement élevé.
- Etalement urbain et transition énergétique : l'aire urbaine d'Avignon (2080 km² pour plus de 500 000 habitants) est une des moins denses de France, elle se caractérise par un étalement urbain important qui induit de nombreux déplacements en véhicule individuel. Face aux enjeux de la transition énergétique, le défi est de favoriser les déplacements alternatifs, le transport multimodal. En ce qui concerne le bâti, l'enjeu est le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Accroissement et vieillissement de la population : ces évolutions sont à anticiper en termes de production et d'adaptation de logements, de services...
- Emergence des métropoles : le développement des métropoles d'Aix-Marseille, Lyon, Nîmes, Montpellier, a un impact direct sur le positionnement du territoire du Grand Avignon qui se différencie par sa dimension humaine.

1.2.2. Les orientations stratégiques du territoire issues des principaux schémas et documents de planification : des quartiers prioritaires intégrés dans les stratégies intercommunales

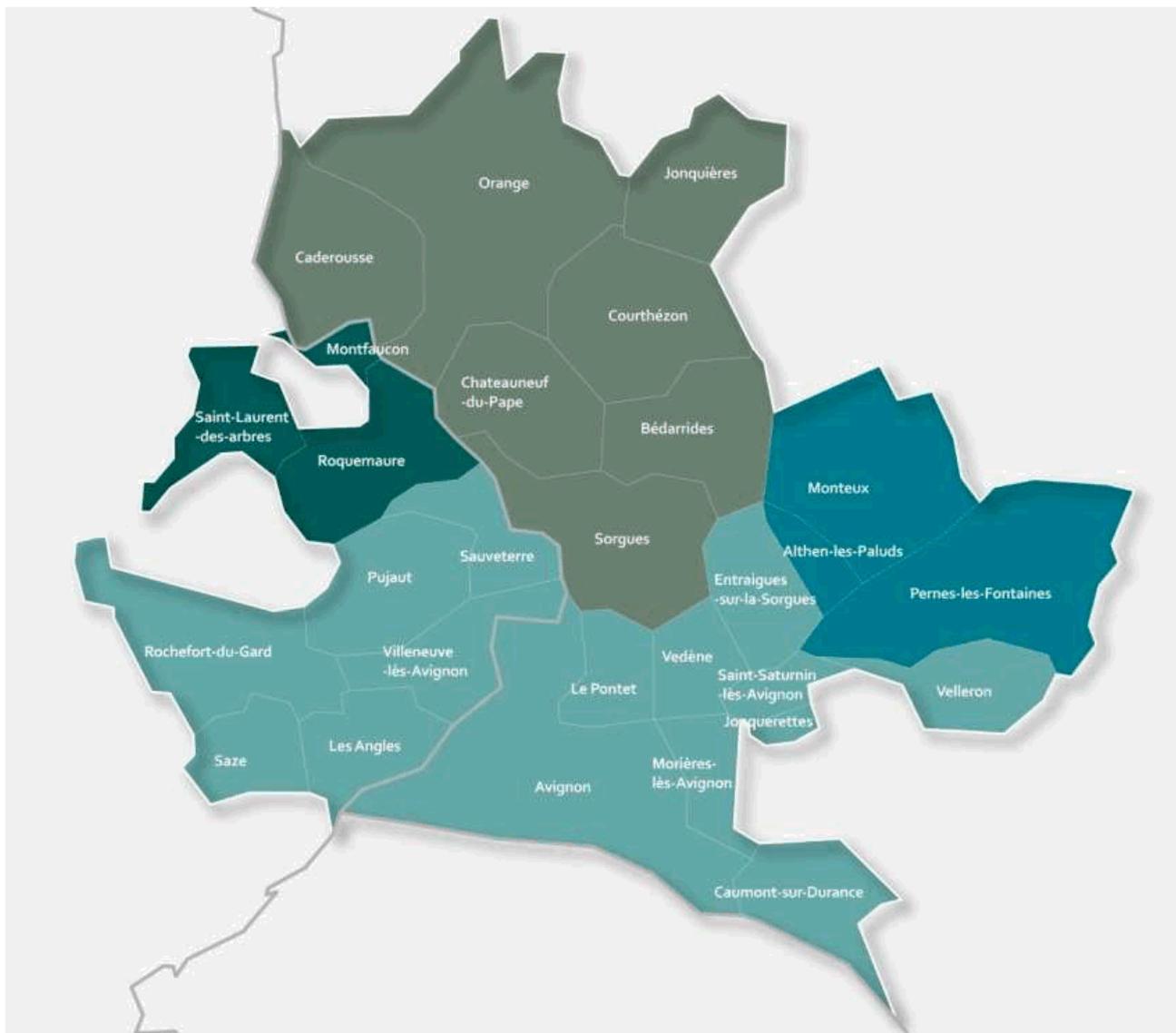
Il ne s'agit pas de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des schémas et dispositifs territoriaux du Grand Avignon mais plutôt de poser le cadre de la stratégie territoriale décrite dans les principaux documents stratégiques dans lequel s'inscrit la Politique de la ville du Grand Avignon, et donc le Contrat de ville.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de vie d'Avignon, approuvé en décembre 2011, définit les orientations visant à encadrer et anticiper le développement du territoire pour construire un bassin de vie d'Avignon équilibré, actif et solidaire. Intégrant 3 nouvelles communes en janvier 2014, il est actuellement en révision.

Véritable territoire de projet, le SCOT réunit les élus de vingt-six communes regroupées en quatre intercommunalités (la communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la communauté de communes Pays de Rhône et Ouvèze, la communauté de communes Sorgues du Comtat, la communauté de communes Côtes du Rhône Gardoises).

La stratégie du SCOT doit permettre d'assurer un équilibre entre développement et préservation des richesses du territoire afin de céder un capital aux générations futures, autour de quatre grands défis stratégiques :

- 1. Tirer parti du positionnement stratégique du grand bassin de vie d'Avignon dans le contexte régional,**
- 2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée,**
- 3. Assurer l'équilibre entre les différentes vocations de l'espace : Etablir un «contrat foncier» durable,**
- 4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.**



Extrait du diagnostic du SCOT 2011

Le diagnostic du SCOT a mis en évidence les nombreux facteurs qui ont concouru au développement économique et social du territoire :

- Un positionnement géographique stratégique à la croisée de deux territoires attractifs, dynamiques et ouverts à l'international : La vallée du Rhône, et l'arc méditerranéen.
Cette position d'espace charnière entre les branches provençales et languedociennes de l'espace méditerranéen et du sillon rhodanien a facilité une bonne croissance économique, diversifiée et dominée par le commerce et la logistique (activités économiques qui utilisent les flux).
- Une renommée internationale liée principalement à l'image culturelle d'Avignon,
- Un climat méditerranéen très agréable et recherché,
- Des paysages variés structurés par :
 - L'eau qui fait partie de l'identité du territoire (Rhône, Durance, réseau d'irrigation...),
 - Une agriculture encore très présente (43% de la surface du territoire) et diversifiée (vignes, maraîchage, arboriculture) qui véhicule l'image « d'authenticité »,
 - Des reliefs et des vues dégagées sur les éléments emblématiques comme le Mont Ventoux, les Dentelles de Montmirail, le Lubéron, les collines gardoises, les Alpilles...,
 - Des villages et des centres villes de caractère très soignés.
- Des milieux naturels remarquables reconnus d'intérêt européen liés notamment à la présence de l'eau et également un « petit » patrimoine naturel qui constitue le cadre de vie quotidien de la population : le bocage, les vergers, les espaces de respiration dans l'urbanisation, les côteaux, les canaux...

- Une bonne accessibilité : Le territoire jouit d'un réseau d'infrastructures développé et diversifié. Il est aujourd'hui desservi par tous les modes de transports : le fluvial avec le Rhône (fleuve majeur de France), le TGV avec une gare à Avignon depuis 2001, le TER, les autoroutes avec l'A7 et l'A9, l'aéroport et un réseau de voiries secondaires très développé.

Extrait du PADD (Plan d'aménagement de développement durable) 2011

Les ambitions du SCOT sont de 3 ordres :

➤ **Accueillir 31 000 nouveaux habitants d'ici 2020**

Les élus du syndicat se sont fixés une augmentation démographique raisonnable et réaliste à horizon 2020, qui permet les conditions d'un développement équilibré des communes afin de garantir une bonne intégration sociale des nouveaux habitants et de pouvoir adapter progressivement le niveau des équipements publics (1,1% par an, ce qui correspond à une poursuite de tendance connue par le territoire entre 1999 et 2006).

➤ **Créer 17 000 emplois d'ici 2020 pour maintenir le taux d'activité du territoire et promouvoir la mixité fonctionnelle**

Afin d'éviter de s'inscrire dans une logique de territoire dortoir, dont on connaît les effets pervers, les élus souhaitent accompagner cette dynamique démographique par une politique économique volontariste qui implique la création de 17 000 emplois d'ici 2020.

Une grande part de ces emplois devra être créée par le biais d'une mixité fonctionnelle au sein des centres villes et des quartiers.

➤ **Conforter le cœur urbain, polarité majeure du bassin de vie dans laquelle s'inscrivent les quartiers Sud d'Avignon**

Bien évidemment derrière ces chiffres globaux fixés à l'échelle du SCOT, les élus ont défini des grands équilibres géographiques à respecter dont l'objectif de rééquilibrer le développement vers les polarités principales du SCOT pour freiner la périurbanisation connue ces dernières décennies, promouvoir un renouvellement de l'existant, économiser l'espace et pouvoir mieux articuler urbanisme et déplacement.

Ces grands équilibres se traduisent par une hiérarchie des communes du SCOT en fonction de leur « statut urbain » : Cœur urbain/villes/pôles villageois. Cette classification constitue le socle du projet SCOT.

Le « cœur urbain » est composée de la ville centre Avignon et des communes le Pontet, Sorgues, Morières, Villeneuve et les Angles. Il s'agit du secteur le plus dense présentant une urbanisation quasi continue entre les communes et regroupant une grande partie des habitants, des emplois, des services permettant de pouvoir mettre en œuvre une offre de transport en commun performante et rentable.

Dans les dynamiques métropolitaines en cours de structuration, de nouvelles centralités émergent en dehors des centres villes traditionnels. Aussi l'attractivité du « cœur urbain » s'explique également par le fait qu'il englobe plusieurs sites stratégiques attractifs actuels ou en devenir correspondant à 4 polarités métropolitaines identifiées :

- Avignon centre, qui regroupe une grande partie de l'administration publique (centre décisionnel), des commerces et qui jouit d'une renommée culturelle et d'un patrimoine remarquable ;
- Avignon nord, pôle régional économique et commercial et entrée du cœur urbain ;
- Avignon sud (route de Marseille) avec Agroparc, les pôles commerciaux, l'aéroport, le parc des expositions qui constitue également une entrée stratégique du cœur urbain ;
- Courtine avec la gare TGV et un potentiel de développement important.

L'objectif est de conforter, d'ici 2020, le cœur urbain, polarité majeure du territoire en y polarisant le développement démographique, économique et en y développant de la densité, de la mixité et de la diversité des fonctions urbaines. A ce titre, ces communes devront accueillir 60% des nouveaux habitants.

Les élus du syndicat mixte souhaitent un développement harmonieux de leur territoire qui donne la priorité à :

- Une gestion économe du foncier qui permette de conserver les grands équilibres entre les différentes vocations de l'espace et notamment agricole; recentrer le développement sur les pôles urbains et les noyaux villageois ;

- une exigence dans l'aménagement des grands secteurs de développement identifiés au SCOT : qualité des formes urbaines, mixité fonctionnelle, normes environnementales...
- le respect de l'identité urbaine de chaque commune en nuancant les objectifs démographiques, de productions de logements et de formes urbaines ;
- Un mode d'urbanisation qui permette un rééquilibrage des modes de déplacements en favorisant davantage l'usage des transports collectifs, en mixant davantage habitat / emplois / services ;
- La recherche d'une plus grande mixité sociale, en priorité dans les communes en retard sur les objectifs fixés par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite « SRU » ;
- La protection et la mise en valeur des paysages qu'ils soient à caractère rural, naturel ou urbain ; marquer de façon claire les grands espaces à protéger et les coupures entre les agglomérations,
- La sécurité des biens et des personnes par la prévention des risques naturels et technologiques ;
- D'une manière globale, participer à la mise en œuvre locale des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Plusieurs orientations ont été ciblées spécifiquement pour les quartiers Sud d'Avignon, à savoir :

- requalifier la Rode en boulevard urbain intégrant la réalisation d'un TCSP,
- soutenir la réalisation de la LEO,
- y prioriser les projets de renouvellement urbain qui permettront de rehausser l'image de ces quartiers et d'y améliorer le cadre de vie des habitants.

Le PDU, un nouveau système de déplacements

En avril 2012, la communauté d'agglomération a lancé l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains. Ce dernier doit répondre à 11 objectifs réglementaires et ses actions sont en cours d'élaboration. D'ores et déjà, les principes suivants pourront être retenus comme éléments structurants de la stratégie de mobilité :

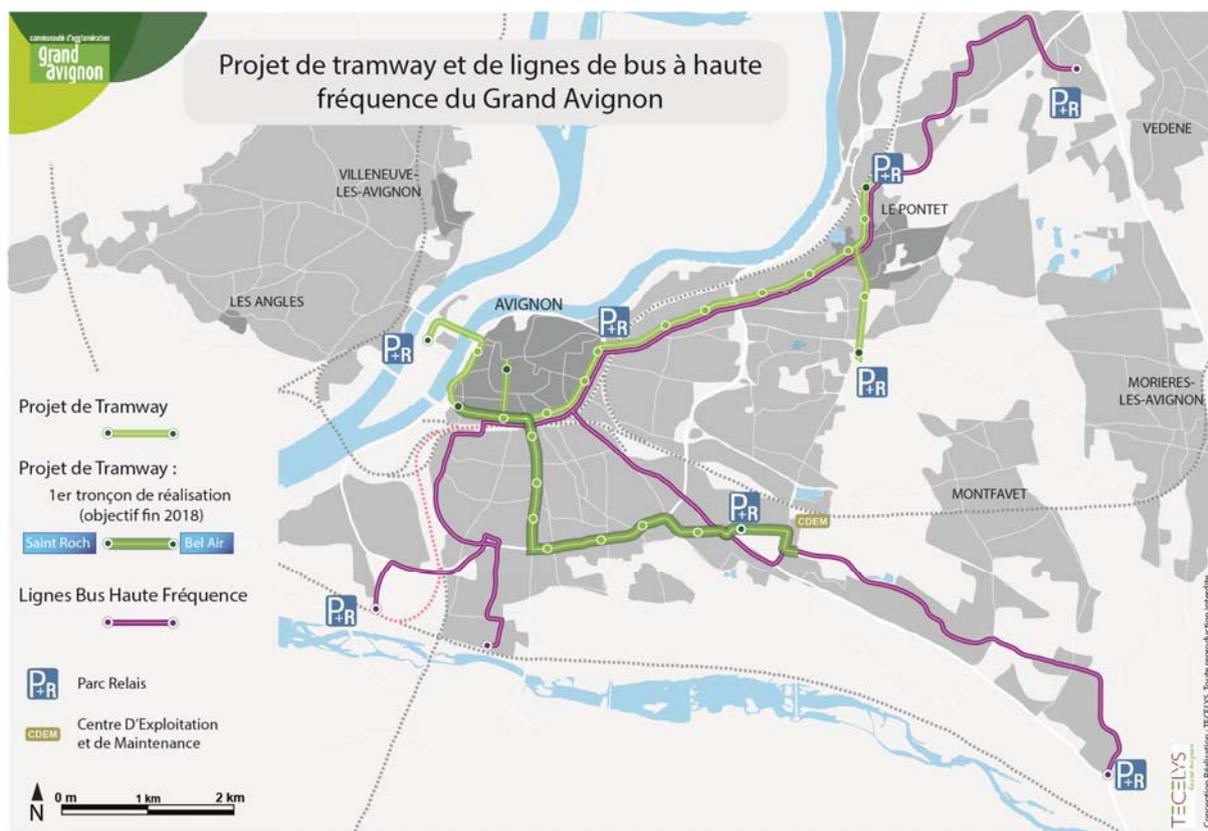
- Une complémentarité des réseaux de transport collectif qui s'appuie sur :
 - La multiplication des pôles de correspondances pour offrir plus de choix aux usagers en rabattement sur les modes qu'ils jugeront plus pertinents. Le parking relais de St-Chamand et la station Stade joueront ces interfaces.
 - La complémentarité des offres notamment facilitées sur un plan tarifaire.
 - La constitution d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) central sur lequel sera raccordé le premier tronçon.
- Une politique sectorielle et différentielle du stationnement qui dissuade progressivement le stationnement de longue durée en centre-ville au profit des résidents et de la rotation. Elle s'accompagne :
 - d'une offre de parkings relais (P+R) prenant en compte plusieurs échelles du territoire (Urbains, franges urbaines et péri-urbains) et la mutualisation des besoins en matière de stationnement. L'un d'entre-eux se situera sur le parking des Maraîchers au niveau de St-Chamand.
 - d'une réglementation le long des corridors de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui prolonge la politique générale de stationnement pour limiter le phénomène de rabattement en station. Le stationnement est actuellement déjà problématique sur les quartiers denses de la Rode.
- La création de perméabilités pour rendre prioritaires des axes modes doux permettant de franchir des infrastructures routières. La rocade Sud est l'un des axes concernés au niveau des stations de tramway et au niveau de la médiathèque.
- Un schéma cyclable d'agglomération où le Grand Avignon encouragera la réalisation d'itinéraires cyclables, leur jalonnement et les équipements associés (consignes à vélo par exemple) en accompagnant financièrement les communes. Précisément, la réalisation du tramway sur la contre-allée Sud, accompagnée d'une zone 30, constitue un itinéraire cyclable Est-Ouest qui mérite d'être complétée par un itinéraire cyclable sur la contre-allée Nord, proposé dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain. Plus globalement, la réalisation du tramway et des lignes à haute fréquence induisent systématiquement la création d'itinéraires cyclables, jalonnés à chaque station (ou arrêt) d'équipements complémentaires : simples arceaux vélo, station vélopop ou consigne. Il est prévu l'installation de deux consignes sur le premier tronçon (Rode Sud et St Chamand) à savoir le parking des Maraîchers et au droit de la station Librairie.

➤ **La réalisation du réseau de Transport en Commun en Site Propre (TCSP)**

Le développement des transports collectifs est la pierre angulaire de la nouvelle stratégie de mobilité. Au-delà de l'offre qui s'est fortement développée sur le réseau urbain depuis septembre 2012, il s'agit d'offrir plus de compétitivité aux autobus et autocars.

Depuis plusieurs années, le Grand Avignon souhaite franchir une étape majeure, à savoir une première phase d'un réseau de TCSP. Celle-ci se caractérisera à horizon 2020 par la réalisation :

- d'un premier tronçon (6km) entre la Porte St Roch et St Chamand (Vert foncé) sur les deux lignes de tramway du projet initial de 14km (vert clair);
- de deux premières lignes de bus à Haute Fréquence (violet)
 - Le Pontet le Lac – Courtine/Hôpital par la Gare centre
 - Agroparc – Saint Lazare par Pierre Sémard



Ces projets visent le désenclavement des quartiers pour faciliter autant la mobilité spatiale, la desserte, l'accessibilité, mais aussi l'insertion, l'emploi et l'ouverture vers le patrimoine culturel. Outre les besoins de déplacements, ils assurent également une requalification des espaces et modifient profondément le partage de l'espace public au profit de la qualité de vie et des modes plus respectueux de l'environnement.

Ces réalisations s'insèrent dans un schéma plus global et cohérent en matière de mobilité, planifié dans le cadre du PDU.

➤ **La LEO (Liaison Est Ouest)**

La réalisation de schéma cohérent de mobilité ne sera totalement aboutie qu'avec l'ouverture de la LEO qui permettra de réduire de moitié la circulation automobile sur la rocade Sud. En effet, cette dernière sera repensée en tant que boulevard urbain. En outre, les flux venant de la rocade Nord seront détournés vers la LEO et une onde verte, phasage de feux garantissant le « Vert » à une vitesse donnée sera mise en place sur la Rocade Sud. Elle permettra de réduire les effets d'accordéon et d'embouteillages, donc de pollution et de bruit. En effet, les habitants de la Rocade Sud sont aujourd'hui victimes de dépassements réguliers des valeurs limites en matière de particules fines.

Le Programme local de l'habitat (PLH) du Grand Avignon

Le PLH cible, entre autres, l'objectif de remettre à niveau le parc social existant. Une action vise à soutenir les bailleurs (publics et privés) dans leurs politiques de réhabilitation.

Les quartiers sud d'Avignon, où se concentrent une part importante du parc social avignonnais mais aussi des copropriétés dégradées, sont particulièrement concernés et ont vocation à bénéficier de cette politique globale de réhabilitation du parc existant.

Le premier Programme local de l'habitat de l'agglomération s'est déroulé de 2005 à 2010 avec un succès certain en matière de production neuve de logements sociaux ainsi qu'en matière de mobilisation des partenaires. Le diagnostic du deuxième PLH conduit en 2010 a fait ressortir que les dynamiques démographiques et économiques des années écoulées n'ont pas permis de réduire la très forte hétérogénéité des revenus des ménages au sein de l'agglomération. Pour s'attacher aux besoins des ménages les plus modestes il faut porter le regard et les actions sur le parc existant, tant privé que public.

Devant l'importance du parc ancien et ses besoins en réhabilitation, le deuxième PLH prévoit une série d'actions qui ont vocation à se développer plus particulièrement sur les secteurs prioritaires de la Politique de la Ville. L'équilibre du territoire doit donc s'appuyer à la fois sur le développement de l'offre nouvelle de logement social sur la périphérie et l'occupation du parc existant.

Le PLH en cours investit donc des champs qui rejoignent et géographiquement et en matière de contenu les domaines de la rénovation urbaine et de la politique de la Ville.

Il est ainsi possible d'esquisser les contours d'une politique transversale couvrant à la fois les champs du PLH et de l'NPRU, deux volets d'une seule et même politique de l'habitat de l'agglomération.

Ces objectifs se traduisent dans le PLH principalement dans 3 actions :

- Action 4 : initier une maîtrise du peuplement équilibrée,
- Action 6 : Intervenir sur le parc social existant,
- Mais également l'action 7 comportant la veille copropriétés et l'action 9 correspondant aux outils d'observation.

La Stratégie de développement économique du Grand Avignon 2015-2020, adoptée par le Conseil de communauté du 15 décembre 2014, identifie les enjeux et les objectifs en matière économique auxquels notre territoire devra répondre dans les prochaines années :

- S'appuyer sur les atouts du territoire et notamment ses filières d'excellence (agroalimentaire et économie créative, nouveaux services aériens, éco-extraction et énergies), en lien avec l'université, les organismes de formation et les pôles de compétitivités (PEIFL, Pégase, Terralia).
- Soutenir le développement des entreprises locales (développement endogène) en créant un environnement économique le plus favorable possible, en accompagnant et facilitant les initiatives des entreprises du territoire et en améliorant l'offre de service proposée.
- Anticiper les évolutions prévisibles de la population (accroissement et vieillissement) qui offrent des perspectives de croissance et d'emploi dans les domaines de la santé, des services et de la « silver économie ». Répondre au défi de l'emploi notamment par le levier de l'Economie Sociale et Solidaire (convention CLDESS en cours d'élaboration entre le Grand Avignon et la Région PACA).
- Tirer parti de la localisation géographique du territoire notamment en termes de logistique multimodale et d'attractivité et conforter sa place et sa visibilité au sein des Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc - Roussillon et de la Vallée du Rhône, notamment au regard de l'émergence des Métropoles.
- Se doter des capacités d'accueil immobilières et foncières et d'outils d'accompagnement des entreprises, adaptés aux différents secteurs d'activités et aux différents stades de la vie des entreprises.
- Faire du partenariat local une force au service du développement des entreprises et de l'attractivité du territoire.
- Définir et promouvoir l'identité économique du territoire par la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial. Notamment créer un Portail Unique de l'Entrepreneur.

2. Présentation des quartiers prioritaires du Grand Avignon et de leurs enjeux

Le contrat de ville vise un objectif de réduction des écarts de développement par la concentration des moyens spécifiques et de droit commun sur les quartiers les plus pauvres définis à partir d'un indicateur unique de **revenu fiscal médian par unité de consommation** et d'un niveau plancher de 1000 habitants minimum par quartier.

La nouvelle géographie appliquée depuis le 1^{er} janvier 2015 a remis à plat l'ensemble des zonages (ZUS, ZRU, CUCS) pour n'en créer qu'un seul, celui de « quartier prioritaire de la politique de la ville ».

Le décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains identifie **cinq quartiers prioritaires pour le territoire du Grand Avignon** :

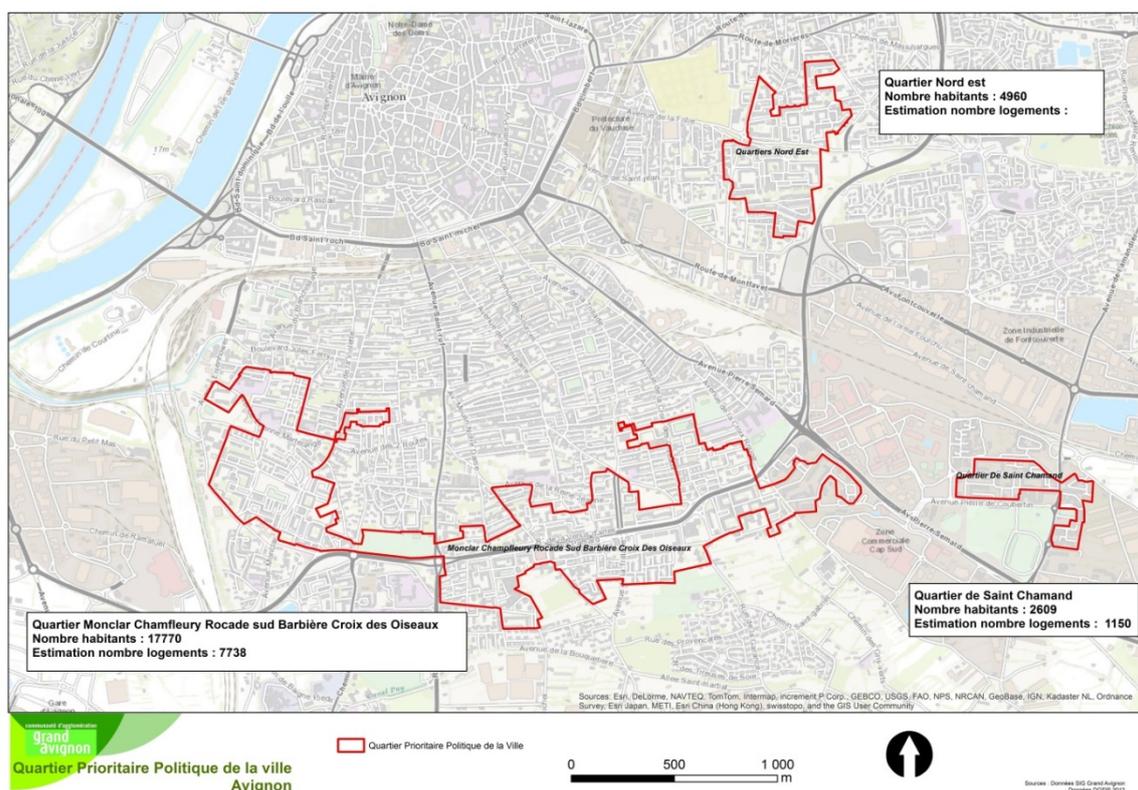
A Avignon :

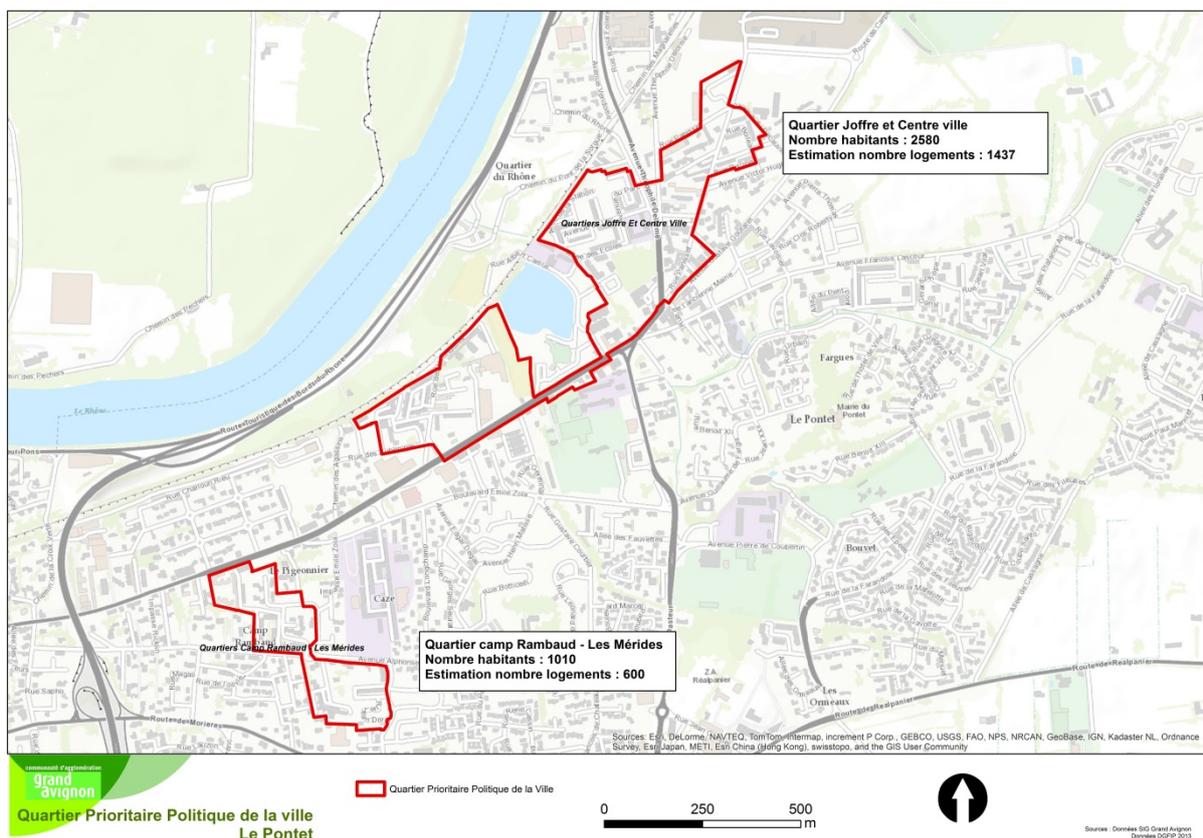
- Les quartiers Sud (Monclar, Champfleury, Rodeade Sud, Barbière, Croix des Oiseaux),
- Les quartiers Nord-est,
- Le quartier Saint-Chamand.

Au Pontet :

- Les quartiers Camp Rambaud – les Mérides,
- Les quartiers Joffre et Centre-ville.

Code_QP	Nom des quartiers prioritaires	Commune	Population Source RFL 2011	Revenu médian Source RFL 2011	Seuil de bas revenu	Nombre de logements (estimation GA à partir données DGFiP 2014)	Nombre de Logements Locatifs Sociaux (Atlas LLS GA 2015)
QP084002	Quartiers Sud	Avignon	17770	7600	11200	7738	5412
QP084003	Quartiers Nord Est	Avignon	4960	7800	11200	2360	1624
QP084004	Saint Chamand	Avignon	2610	7000	11200	1150	1102
QP084005	Camp Rambaud - Les Mérides	Le Pontet	1010	8600	11200	600	235
QP084006	Joffre/Centre Ville	Le Pontet	2580	9700	11200	1437	547
	TOTAL		28930			13285	8920





Deux autres quartiers dits « sortants » bénéficieront d'un **dispositif spécifique de « veille active »** mobilisant les moyens de droit commun (voir cartes ci-dessous) :

- Les îlots HLM de Montfavet à Avignon (les Souspirous, Sainte-Catherine, L'Espélido et les Broquetons),
- Les quartiers Saint-louis/le Carillon/Réalpanier au Pontet.

Les extensions des quartiers prioritaires Sud et Nord-est d'Avignon sont également repérés mais sont rattachés au quartier prioritaire.

Nom des quartiers en veille active	Commune	Estimation population maille 2010	Nombre de logements (estimation GA à partir données DGFIP 2014)	Nombre de LLS (Atlas LLS GA 2015)
St Louis Realpanier Le Carillon	Le Pontet	1250	517	265
Montfavet	Avignon	2100	1084	902
Pont des 2 Eaux (extension QP Nord-est)	Avignon	3947	1495	1134
Monclar Sud (extension QP Sud)	Avignon	1840	894	192
TOTAL		9137	3990	2493

Source : estimation SIG Grand Avignon, mai 2015

Deux autres types de périmètres existent sur le territoire du Grand Avignon et font l'objet de dispositions spécifiques :

- **La Zone Franche Urbaine (ZFU) d'Avignon** a été créée au 1er août 2006 par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. Le décret du 19 décembre 2006 précise la délimitation de la Zone

Franche. Le périmètre concerne les quartiers prioritaires d'Avignon Ouest (Monclar), Rocade Sud, Croix des Oiseaux et Saint-Chamand. Ce dispositif accordait des exonérations fiscales et sociales aux entreprises en contrepartie d'une part d'embauches réservée aux habitants des quartiers prioritaires.

A partir du 1er janvier 2015, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 transforme la ZFU en « ZFU - Territoire entrepreneur » et modifie le régime d'exonération.

- **Les deux Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP)** créées par la circulaire du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires. Les ZSP créées en Vaucluse sont situées sur une grande partie du territoire du Grand Avignon : d'une part, la ZSP Barbière/Grands Cyprès, Saint Chamand et le Centre Commercial Cap Sud à Avignon et d'autre part, la ZSP des communes de Sorgues, Le Pontet et Vedène. Ce dispositif vise la concentration des forces et ressources, et la coordination du partenariat de la prévention et de la lutte contre la délinquance pour répondre aux phénomènes de délinquance ancrés dans ces territoires.

➤ **Le cadre de vie des quartiers prioritaires marqué par une surreprésentation du parc social**

Ces quartiers sont dominés par l'habitat collectif construit après la seconde guerre mondiale, entre 1945 et 1974 (date à laquelle la circulaire Guichard met fin à la construction des grands ensembles). Près de la moitié de l'emprise au sol des nouveaux quartiers prioritaires (42%) est occupée par des grands ensembles d'habitat collectif.

Pour Avignon, les trois quartiers prioritaires représentent 11 248 logements (DGFIP 2013) avec une grande majorité d'habitat social.

Pour le Pontet, les deux quartiers représentent 2 047 logements composant un habitat très diversifié et marqué par une forte présence de copropriétés dégradées ou en voie de dégradation.

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires du Grand Avignon, nous comptabilisons 13 295 logements.

Cet habitat collectif comprend une part importante de logement social et de logement locatif. Il côtoie cependant un tissu pavillonnaire caractéristique des secteurs d'Avignon et de sa deuxième couronne, et de la commune du Pontet. L'exemple le plus frappant se trouve sur la rocade avec des immeubles en front de rue et de l'individuel plutôt dense à l'arrière.

Le parc de logements des quartiers prioritaires est caractérisé par plusieurs facteurs :

- Une offre de petits logements sous-représentée notamment dans le parc social (17% de studios, T1, T2 contre 25% sur le Grand Avignon).
- Pas de sur occupation mise en évidence (excepté dans le quartier Camp Rambaud-les Mérides du fait de la présence de la résidence ADOMA) et des cas de plus en plus nombreux de sous-occupation.
- La moitié des ménages des quartiers prioritaires résident dans le parc social alors que plus de la moitié des logements sont occupés par des propriétaires sur le reste du Grand Avignon.
- Pas de suroccupation mise en évidence dans les quartiers prioritaires par contre la sous-occupation y est de plus en plus importante.
- Des familles monoparentales qui quittent le parc social pour se loger dans du parc locatif privé.
- Des ménages présents depuis 5 ans et plus dans leur logement plus nombreux dans les quartiers prioritaires d'Avignon (54% dans les quartiers contre 50% hors quartiers).
- Les quartiers de Joffre/Centre-ville, Monclar, Montfavet et Camp Rambaud-les Mérides comptent de plus en plus de nouveaux arrivants entre 2007 et 2011 alors que ceux de Saint-Chamand, Nord-Est et Saint-Louis en comptent de moins en moins.

Les cinq quartiers prioritaires couvrent près de 193 hectares soit 0,7 % du territoire du Grand Avignon et concernent la vie quotidienne de 28 929 habitants soit 15,5% de la population de l'agglomération.

5% est occupé par des espaces ouverts urbains (parcs verts urbains, places, cimetières, équipements de sport et de loisirs)

Seulement 5% de l'espace est dédié à des activités économiques et des équipements collectifs.

Ces quartiers présentent une densité plus forte que l'agglomération (près de 30 logements à l'hectare contre un peu plus de 12 sur tout le territoire urbanisé), sans pour autant atteindre la densité de nos cœurs de villes et villages anciens.

Ils sont plutôt proches des centres villes contrairement aux banlieues des grandes villes françaises. Leur desserte, trame et maillage sont typiques des quartiers de l'après-guerre jusqu'aux années 90, avec des trames bâties très profondes allant jusqu'à 250 mètres, un maillage peu régulier, et de nombreux espaces en impasse. Près d'un tiers de ces quartiers est composé par des infrastructures routières et de transport.

Ces quartiers sont également caractérisés par de grosses emprises d'équipements publics. Ils ne souffrent donc pas d'un manque en équipements mais ces derniers sont souvent peu visibles, du fait de leur positionnement confidentiel, et/ou peu valorisés. Certains équipements ne bénéficient pas directement aux habitants des quartiers (ex : équipements sportifs de Saint-Chamand).

Mais, il existe des particularités entre quartiers :

- Monclar et Rocade : Part occupée par les infrastructures routières supérieure à 30% ;
- Saint Chamand et Nord-Est : Part occupée par les grands ensembles supérieure à 50% ;
- Joffre et Centre ville : Tissu urbain mixte (tissu de centre-ville, grands ensembles, habitat social, copropriétés dégradées, tissu urbain moins dense) ;
- Camp Rambaud – les Mérides : Plus de tissu urbain moins dense que de grands ensembles.

➤ **Des quartiers qui contrastent fortement avec le reste du Grand Avignon du point de vue des caractéristiques sociales et économiques**

Près de 30 000 personnes concernées par la nouvelle géographie prioritaire

Le passage du CUCS au contrat de ville a entraîné une diminution du nombre de quartiers éligibles, une restriction de leurs périmètres et donc du nombre d'habitants concernés.

Le contrat de ville concernera donc un peu plus que la moitié de la population précédemment prise en compte dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (52 000 hab.), représentant 27,8% de la population d'Avignon, 20,8% de la population du Pontet, et 15,5% des habitants du Grand Avignon.

➤ **Des quartiers aux revenus particulièrement bas et très inégaux traduisant la grande précarité des habitants**

Les quartiers prioritaires abritent une population très pauvre, parmi les plus pauvres de la région PACA et de la France métropolitaine, qui se distingue de nombreux points de vue :

- Une paupérisation des quartiers prioritaires qui s'accroît sur la période 2007-2011 (+1,6 point d'évolution du nombre de ménages pauvres).
- Des disparités de revenus très marquées entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers d'Avignon et du Pontet (autant sur les plus bas revenus que sur les plus hauts revenus).
- Les inégalités entre les plus bas et les plus hauts revenus, au sein même des quartiers, sont également très élevées sur l'ensemble des quartiers (particulièrement élevé sur Monclar, Grange d'Orel, Saint-Chamand et Rotondes-Barbière).
- 60% des ménages des quartiers d'Avignon vivent sous le seuil de bas revenus (977€/mois) et 45% au Pontet.
- 7% des habitants des quartiers prioritaires d'Avignon ont des revenus constitués à 100% par des prestations sociales et 4% au Pontet (5% hors quartiers à Avignon et 2% au Pontet).
- 24% des habitants des quartiers prioritaires d'Avignon sont bénéficiaires de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et 30% au Pontet (contre 10% hors quartiers à Avignon et 6% au Pontet).

L'écart de revenus entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres (écart inter-décile) est de 8 points en 2011 pour le Grand Avignon, ce qui illustre une importante hétérogénéité des revenus des

ménages de l'agglomération, plus marquée qu'aux autres échelons de comparaison (Aire Urbaine, Vaucluse, PACA, France métropolitaine).

Avignon se distingue par des ménages aux revenus très modestes et très hétérogènes (rapport inter-décile de 12,5 et revenu médian de 14 143 € en 2011, contre 17 259 € pour l'agglomération). En effet, ces écarts de revenus varient fortement d'un quartier à un autre.

Le Pontet connaît des écarts de revenus moins marqués qu'Avignon et un revenu médian légèrement inférieur à celui du Grand Avignon.

➤ Une population jeune avec une très forte présence des moins de 10 ans

Près d'une personne sur 2 a moins de 25 ans et une personne sur 4 a moins de 10 ans.

Sur la période 2006-2011, la population jeune s'est encore développée de par une forte augmentation du nombre d'enfants (0-14 ans) malgré une légère augmentation du nombre de seniors de 60 ans et plus entre 2006 et 2011 qui est notamment plus marquée dans le quartier Camp Rambaud-les Mérides du fait de la présence de la résidence ADOMA (24% de plus de 65 ans).

➤ Des quartiers qui se féminisent progressivement et qui accueillent des femmes en précarité

Il existe une forte surreprésentation des femmes puisque la population des quartiers est composée à 54% de femmes pour 46% d'hommes en 2011.

Les femmes sont également plus sédentarisées : les quartiers enregistrent deux fois plus de départs d'hommes que de femmes surtout chez les 15-29 ans traduisant une féminisation progressive des quartiers prioritaires ces dernières années (+0,4 points entre 2006 et 2011).

Les femmes doivent faire face à des difficultés plus importantes et prononcées que les hommes, elles sont notamment plus touchées par le chômage et la monoparentalité.

➤ Une surreprésentation des familles monoparentales

Les familles monoparentales représentent 27% de la population dans les quartiers contre 18% sur le Grand Avignon bien que leur nombre soit en forte diminution depuis 2006.

Environ 85% des familles monoparentales sont des femmes qui élèvent et assument seules leur(s) enfant(s).

➤ Une part de population immigrée et/ou d'origine étrangère particulièrement élevée

Encore aujourd'hui, les quartiers du Grand Avignon abritent une population immigrée très importante (27%) contre 11% dans le Grand Avignon.

➤ Des quartiers qui perdent massivement des habitants

Les quartiers prioritaires apparaissent comme les territoires les moins attractifs du Grand Avignon.

Sur la dernière période, de 2006 à 2011, les quartiers prioritaires ont perdu 1,2% de leur population contre +0,5% sur la période 1999-2006. Ce chiffre doit aussi être analysé au regard des opérations de démolition de bâti dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.

➤ Une population massivement touchée par le chômage

Les quartiers prioritaires accueillent près de deux fois plus de chômeurs que le reste du Grand Avignon (33% de chômeurs dans les quartiers contre 17% sur le Grand Avignon en 2011). Entre 2006 et 2011, le taux de chômage a augmenté deux fois plus vite chez les femmes que chez les hommes.

La population active se caractérise par :

- Des actifs nombreux (64% des individus des quartiers d'Avignon sont des actifs contre 45% hors quartiers) ;
- Un taux d'activité singulièrement bas (42,7% en 2010) ;
- Alors que le taux d'activité des 25-54 ans a fortement augmenté sur la période 1999-2009 sur les autres territoires, il est resté stable dans les quartiers prioritaires ;
- Un taux d'emploi plus faible que sur le reste du territoire du Grand Avignon ;
- Un tiers des habitants des quartiers prioritaires sont au chômage en 2010 ;
- Le chômage a augmenté trois fois plus vite pour les femmes dans les quartiers que pour les femmes sur Avignon entre 2006 et 2010 (+4,3 points contre +1,3 points) ;

- Le chômage touche de plus en plus fortement les femmes plutôt que les hommes dans les quartiers prioritaires (2,5 points d'écart de la hausse du taux de chômage entre 2006 et 2010) ;
- Le chômage touche également plus fortement les jeunes et les personnes issues de l'immigration.

➤ **Un dynamisme économique insuffisant malgré la présence d'une Zone Franche Urbaine à Avignon**

Plusieurs gros pourvoyeurs d'emploi des villes d'Avignon et du Pontet perdent des emplois depuis 2008 (construction, commerce, transports-logistique). Notamment, la construction qui représente le 1^{er} secteur d'activité dans les quartiers prioritaires en part d'établissements est un important secteur d'emploi pour les jeunes à bas niveau de qualification.

Le dispositif de Zone Franche Urbaine en place depuis 2006 à Avignon, dont le périmètre s'étale sur trois quartiers prioritaires d'Avignon (Ouest, Sud et Saint-Chamand) a permis d'accroître de +147% en 7 ans ½ le nombre d'établissements (+ 832 nouveaux établissements notamment des très petites entreprises). Il y a eu 881 déclarations d'embauches ouvrant droit à exonération, dont 222 concernent des habitants de ZUS ou de ZFU. Plus de 80% des contrats signés sont des CDI.

La ZFU d'Avignon se caractérise par :

- 1 397 établissements enregistrés en juin 2014 ;
- 4 106 emplois soit 6% des emplois salariés d'Avignon (source AURAV 2012) ;
- Une surreprésentation des secteurs d'activité : santé humaine et action sociale (20% des emplois environ, 18% des établissements), construction (17% des emplois, 18% des établissements) ;
- Une forte augmentation des professions libérales (+7 points) ;
- Une forte augmentation du nombre d'établissements du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (conseil et gestion, ingénierie, etc.) ;
- Une majorité de très petites entreprises, comptant peu ou pas de salariés (80% des établissements ont moins de 2 salariés) ;
- Une progression notable des petites et moyennes entreprises de 3 à 20 salariés (+80 établissements).

➤ **De très bas niveaux de qualification parmi les plus bas de la région PACA**

Sur l'année scolaire 2013-2014, environ 4 000 élèves du premier degré étaient répertoriés dans les établissements en éducation prioritaire à Avignon représentant 45% des élèves de la ville, et environ 3 000 élèves du secondaire (collèges) en éducation prioritaire à Avignon et au Pontet (dont 2% environ d'élèves allophones).

Les enfants et les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires rencontrent plus de difficultés dans les apprentissages et dans la réussite scolaire : 42% de la population des quartiers prioritaires n'a aucun diplôme contre 21% sur le Grand Avignon.

Le taux de scolarisation est plus faible de 12 points dans les quartiers (51,2%) par rapport au Grand Avignon (63,7%), d'autant plus en baisse entre 2006 et 2011 (notamment baisse de 5 points chez les 18-24 ans). Ces élèves sont pour partie touchés par le décrochage scolaire.

Le taux moyen de réussite au brevet des collèges dans les établissements accueillant des élèves résidants en quartiers prioritaires est inférieur de 10 points (soit 67%) à celui observé dans les autres collèges publics d'Avignon et du Pontet (77%).

Les bas niveaux de réussite scolaire mettent en évidence des niveaux de qualification très faibles notamment chez les jeunes demandeurs d'emplois. S'agissant de la population salariée des quartiers prioritaires, la part des ouvriers est la plus importante, elle représente 34% contre 20% pour le Grand Avignon. La part des cadres et professions intermédiaires est sous-représentée.

➤ **Une densité médicale faible relativement au reste du Grand Avignon traduisant une plus grande difficulté d'accès aux soins**

Les établissements de santé sont plus représentés dans les quartiers (13,3%) qu'ailleurs, mais insuffisants au regard du nombre d'habitants. Le coefficient de densité médicale est égal à 0,7 équipement lié à la santé pour 100 habitants.

Des disparités importantes existent entre les quartiers prioritaires : les quartiers de Rocade Sud (0,9) et

Monclar (0,7) sont mieux couverts que ceux de Saint-chamand (0,4) et Camp Rambaud-les Mérides (0). Les quartiers enregistrent une prédominance des activités libérales (infirmiers, sages-femmes, médecins généralistes) et de l'action sociale sans hébergement.

L'état de santé de la population des quartiers est jugé également inquiétant :

- Une surmortalité par rapport à PACA pour différentes cause de décès : par cancers (+13,3%), pathologies de l'appareil circulatoire (+10,4%) et pathologies liées à l'alcool (+30%).
- Une prévalence de diabète traité chez les plus de 20 ans (6,4%) surtout chez les femmes.
- L'hypothèse d'une problématique plus marquée liée à la santé mentale.
- Une situation moins favorable (lien entre précarité et santé) dans les quartiers prioritaires notamment liée au recours aux soins plus tardif voir au renoncement aux soins. Un habitant sur quatre en Zone Urbaine Sensible renonce à des soins pour raison financière (source ONZUS).

S'agissant de l'offre de prise en charge, l'offre de soins de proximité apparait incomplète dans les quartiers notamment les infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, sages-femmes). Il existe un déficit en gynécologues et pédiatres libéraux à Avignon. Toutefois, une offre hospitalière est importante à Avignon (Centre Hospitalier Henri Dufaut, CHS Montfavet, offre hospitalière privée).

Concernant les comportements de recours aux soins et à la prévention, il est constaté un moindre recours aux soins qu'en PACA surtout de recours aux spécialistes (pédiatre, dentiste et psychiatre). La réalisation des actes de prévention/dépistage est variable selon les groupes de population.

3. Etat des lieux de la Politique de la ville dans le Grand Avignon

3.1. Présentation générale de la Politique de la ville dans le Grand Avignon

Du point de vue législatif, la politique de la ville est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon parmi les 4 compétences obligatoires exercées.

Le conseil de communauté du Grand Avignon a défini l'intérêt communautaire de manière précise bornant l'exercice de la compétence par le Grand Avignon aux champs suivants (cf. délibération du 09 juin 2011) : « *Les dispositifs contractuels de développement urbain, social et de rénovation urbaine. L'insertion par l'activité économique. Pour le dispositif PLIE : le Grand Avignon en qualité d'organisme intermédiaire assure la gestion de la subvention globale FSE et l'ensemble des opérations éligibles au fonds social européen.* » Toutefois, la loi supprime la restriction à l'intérêt communautaire et modifie le code général des collectivités territoriales en redéfinissant la compétence Politique de la ville pour les communautés d'agglomération de la manière suivante :

« *Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

La Politique de la ville est menée de manière partagée entre le Grand Avignon, les Villes d'Avignon et du Pontet, renvoyant à de multiples dispositifs et programmes d'actions mobilisant des moyens spécifiques et de droit commun, et traduisant autant de différenciation dans la gouvernance, le pilotage et le fonctionnement.

Tableau des dispositifs « Politique de la ville », spécifiques et assimilés dans le Grand Avignon

Thématiques	Programmes/dispositifs	Echelle d'intervention	Territoires	Maîtrise d'ouvrage
Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine	1 convention PRU1 en cours d'achèvement	infra communale	Quartier Monclar (Avignon)	CA Grand Avignon
	2 conventions NPRU et une convention d'intérêt régional en projet	infra communale	Quartiers Sud et Saint-Chamand Quartiers Nord-est (Avignon)	CA Grand Avignon
	1 opération de démolition reconstruction hors ANRU	infra communale	Quartier Joffre (Le Pontet)	CA Grand Avignon
	1 convention de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)	infra communale	Quartier Monclar (Avignon)	CA Grand Avignon
	1 Zone Franche Urbaine (ZFU) « Territoire entrepreneur »	infra communale	Quartiers Ouest, Sud, Saint-Chamand (Avignon)	Ville d'Avignon
Education	1 Programme de Réussite Educative (PRE)	infra communale	Quartiers Ouest, Sud, Saint Chamand, Nord-est (Avignon)	Ville d'Avignon (CCAS)
	2 Contrats Enfance Jeunesse (CEJ)	communale	Avignon, Le Pontet	Villes
	1 Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	départementale	Avignon Le Pontet	Etat
Prévention de la délinquance et sécurité	2 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	communale	Avignon, Le Pontet (en ZSP)	Villes
	2 Zones de sécurité prioritaires (ZSP)	infracommunale	Quartiers Sud Avignon, Le Pontet	Etat
Divers	Un Plan stratégique local (PSL)	infracommunale	Quartier Ouest d'Avignon	CA Grand Avignon
	Des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les centres sociaux	départementale	Avignon	CAF, Ville, CG84, MSA

3.2. Principaux enseignements du bilan du CUCS du Grand Avignon 2007-2014

➤ Principaux constats de gouvernance et de pilotage du CUCS

Parmi tous ces dispositifs, « *le Contrat urbain de cohésion sociale constituait le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires* » (Extrait de la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale). De surcroît, la convention cadre du CUCS 2012-2014 rappelait que « *le CUCS repose sur une mise en cohérence des différents dispositifs qui composent la politique de la ville, il doit favoriser également la mobilisation des moyens de droit commun qui doivent constituer un préalable indispensable à toute intervention spécifique.* »

Le CUCS a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire rendue en mars 2011 qui avait relevé de nombreuses carences et dysfonctionnements sur la première période du dispositif 2007-2010 traduisant les difficultés du passage du CUCS de la ville à l'agglomération à partir de 2007. Forte de cette expérience et de cette évaluation, le Grand Avignon a su s'inscrire dans un cadre rénovateur à partir de 2011 dont le bilan du CUCS a permis de faire ressortir les principaux constats suivants :

- La mise en place d'une démarche d'évaluation tardive aux moyens limités mais dont les premiers résultats sont très positifs.
- La création d'une culture et d'outils d'observation permanente des quartiers prioritaires.
- L'approche globale de la politique de la ville insuffisamment présente dans le pilotage du CUCS malgré une volonté de mieux l'appréhender.
- Une compétence mieux assurée par le renforcement significatif de la collaboration entre les équipes municipales et communautaire malgré l'absence de projet politique partagé.
- Une équipe opérationnelle restructurée qui a su reconstruire une dynamique partenariale mais une équipe fragile du fait du manque de feuille de route.
- Une stratégie de communication impulsée par l'équipe opérationnelle qui a rendu plus visible et lisible l'action du CUCS.
- Une procédure d'instruction améliorée à poursuivre.

➤ Bilan de l'action du CUCS dans les différentes thématiques

- **Le CUCS, un dispositif dirigé vers les habitants qui n'a pas créé les conditions de leur mobilisation**

Pas d'ingénierie de projet directe développée auprès des habitants sur la durée du CUCS faute de moyens et d'outils malgré la présence active de l'équipe opérationnelle et des délégués du Préfet sur le terrain.

- **Habitat, cadre de vie**

Elle a été une thématique sous-représentée dans le CUCS, confinée à l'action de la GUSP dans Monclar pour répondre aux exigences du PRU ou à des actions isolées dans les autres quartiers.

Une action limitée des bailleurs sociaux du fait de la pauvreté de travail autour des problématiques urbaines et de cadre de vie dans le CUCS, hormis l'action de l'ANRU et de la GUSP.

Pas d'action d'accompagnement social des habitants en site réhabilité ou rénové hors ANRU.

- **Education**

Parmi les points négatifs :

Une multiplicité de dispositifs difficile à coordonner (CLAS, CEJ, PRE) sans stratégie politique partagée avec le CUCS, notamment concernant la jeunesse.

Trop peu de propositions de loisirs pour les 6 -13 ans, notamment sur Avignon, qui ne se déplacent pas vers les bases de loisirs municipales ; et pour les 13- 17 ans en dehors des clubs jeunes qui ne semblent plus apporter une réponse adaptée à ce public.

Une carence d'offre pendant la période de fermeture annuelle des centres sociaux en août.

Une fréquentation très faible des centres de loisirs dans les quartiers.

Pas assez de renouvellement du public jeune accueilli dans les centres sociaux.

Pas de projet de prévention et lutte contre le décrochage scolaire.

Manque d'implication des parents.

Parmi les points positifs :

Un développement des actions d'animation de rue captant de nouveaux publics.

Un soutien complémentaire du CUCS à la création et au développement de projets d'actions ou d'équipements de soutien à la parentalité (LAEP, PRE, alphabétisation socialisante...).

- **Insertion, emploi, développement économique**

C'est la 1^{ère} thématique du CUCS en nombre de projets et de volume de financement.

C'est également la thématique la plus riche, la plus dense, la plus diversifiée à travers laquelle le CUCS a permis de financer et de développer :

- Des lieux d'accueil de proximité favorisant l'accès aux droits ;
- Des permanences d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers, des actions spécifiques (job dating, forum emploi, rencontre entreprises...) ;
- De nombreuses actions d'apprentissage du français ;
- Des espaces numériques ou cyber espaces en libre accès ;
- De nombreux chantiers d'insertion avec des résultats très positifs ;

Sur les deux dernières années du CUCS, une amélioration de l'articulation avec les dispositifs d'insertion (PLIE, IAE) et le SPE s'est également ressentie même si la marge de progression reste importante.

Parmi les points négatifs :

- Manque de mobilisation du droit commun et de coordination des actions d'accès aux droits, des actions d'apprentissage du français, et de réponse aux besoins en médiation administrative.
- Aucune réponse adaptée aux jeunes marginaux.
- Absence d'action du champ de l'alternance et de l'apprentissage.
- Pas de véritable dynamique de projet de création d'entreprises et de développement économique.

- **Prévention de la délinquance, citoyenneté, lien social**

Parmi les points positifs :

- De récentes améliorations dans la dynamique des CLSPD profitant au CUCS (réunion médiateurs, relation FIPD et ZSP...)
- Une mobilisation forte dans le champ de l'éducation à la citoyenneté, le lien social, l'animation de la vie des quartiers.
- Un développement des actions d'animation de rue pour capter de nouveaux publics et les personnes isolées.
- Une implication active des centres sociaux (clubs jeunes, adulte-relais, référents jeunes insertion/prévention...)

Parmi les points négatifs :

- ... Mais une action limitée des centres sociaux de par une difficulté à construire des projets pédagogiques dans les clubs jeunes, un manque de présence humaine hors structures (cf. adulte-relais), la formalisation de la coordination entre les centres sociaux et le SPE qui n'a pas abouti.
- Les projets CUCS renvoyés vers les CLSPD et le FIPD sont souvent restés sans réponse traduisant peu d'articulation et une absence de stratégie commune.
- Des fonctionnements CLSPD et FIPD peu lisibles pénalisant l'action du CUCS.
- Une absence d'actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

- **Les thématiques les moins représentées dans le CUCS**

La thématique « santé » apparaît comme la grande absente du CUCS malgré le projet échoué de relance d'un Atelier Santé Ville sur Avignon en 2011.

Les thématiques transversales sont apparues également « noyées » dans les appels à projets sans stratégie institutionnelle car sans moyens et sans vision partagée. Cela a été le cas du plan territorial de lutte contre les discriminations lancé en 2007 qui a été arrêté faute de financement.

Les questions de mobilité n'ont pas été prises en compte malgré des diagnostics et études réalisés.

➤ **Bilan des programmations du CUCS sur la période 2010-2014**

Le CUCS du Grand Avignon a reposé sur des programmes d'actions annuelles dites « programmations » qui intègrent l'ensemble des projets déposés par les opérateurs (associations, communes, bailleurs sociaux) suite à l'appel à projets annuel. La programmation reflète donc l'action du CUCS dans les quartiers prioritaires et les objectifs thématiques couverts.

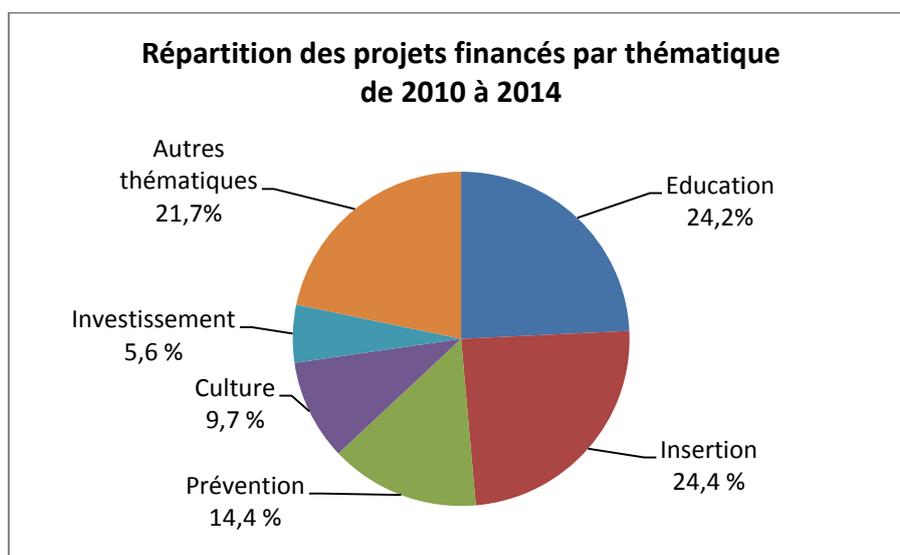
Depuis 2010, les deux thématiques du CUCS qui sont les mieux couvertes par l'appel à projets sont l'insertion et l'éducation à part quasi-égale :

- premièrement, l'insertion avec 183 projets financés soit 24,4% de la totalité des projets soutenus,

dont une proportion importante d'actions linguistiques.

- deuxièmement, l'éducation avec 182 projets soit 24,2%.

La thématique culture, non prioritaire à part entière dans les appels à projets a bénéficié de 73 projets, soit 9,7%.



Nombre de projets financés par thématiques	2014	2013	2012	2011	2010	TOTAL	%
Insertion	37	40	38	35	33	183	24,4%
dont chantier insertion	6	5	5	4		20	
dont linguistique	12	14	13	12		51	
Education	34	32	39	37	40	182	24,2%
Prévention	22	21	21	17	27	108	14,4%
Culture	14	15	16	18	10	73	9,7%
Autres thématiques (Santé, Familles, Participation, ingénierie, habitat)	29	43	35	33	23	163	21,7%
Santé	1	2	0	2	2	7	
Familles	10	15	12	13	11	61	
Participation	14	12	13	7	3	49	
Ingénierie	6	5	6	7	3	27	
Habitat	1	3	4	4	4	16	
dont GUSP	1	2	3	2		8	
Investissement	3	7	18	8	6	42	5,6%

N.B : Un projet peut répondre à plusieurs thématiques.

L'évolution du nombre de projets financés de 2010 à 2014 indique :

- Une légère hausse du nombre de projets issus des thématiques « insertion », « culture », et « autres thématiques ».
- Une diminution du nombre de projets issus des thématiques « éducation » et « prévention ».
- Et une baisse très marquée des projets d'investissement depuis 2012, dont le nombre est quasi-nul en 2014, due à la suppression de l'enveloppe d'investissement du Grand Avignon qui participait au cofinancement avec le Conseil régional PACA.

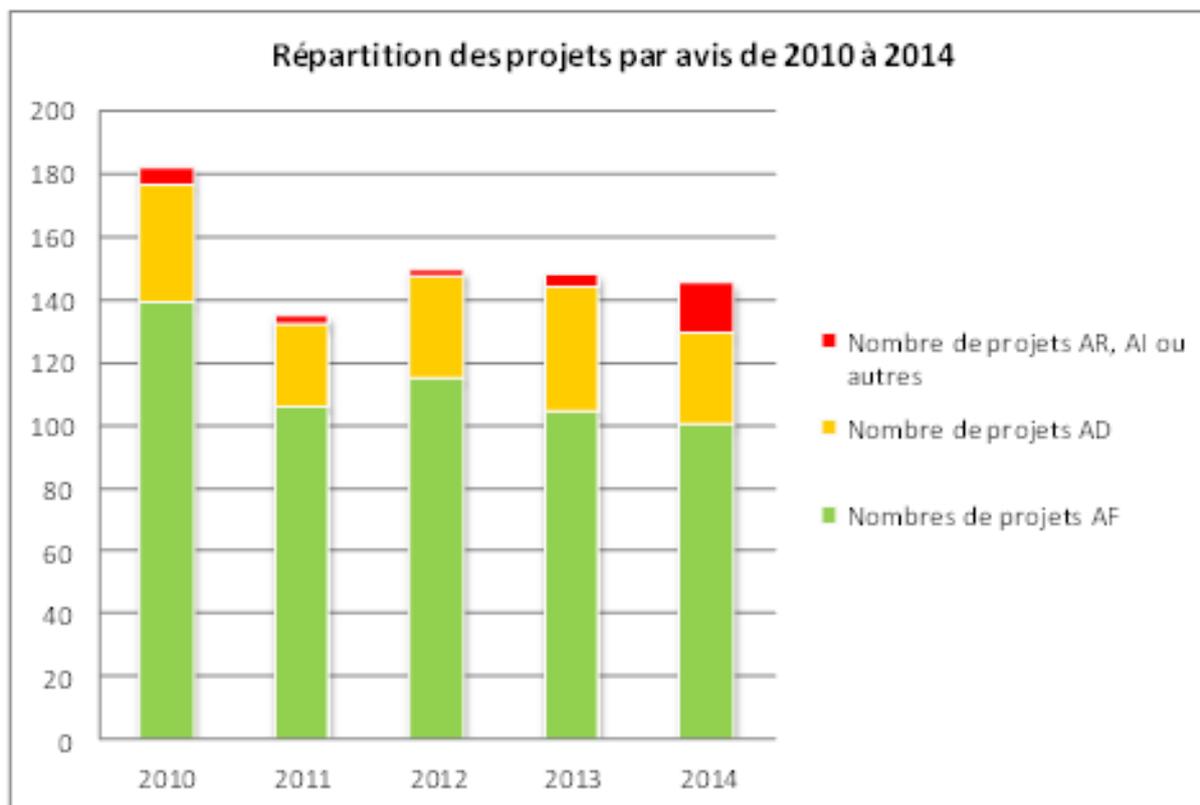
La majorité des projets financés a été mise en place dans les quartiers prioritaires de la ville d'Avignon, représentant 69,8% de la totalité des projets sur la période 2010-2014. Ce qui paraît évident du point de vue de la densité de population habitant en quartier prioritaire, de la richesse et de la multiplicité des opérateurs associatifs.

La Ville du Pontet a représenté 8,3% des projets. C'est qui est normal du point de vue de l'échelle territoriale couverte bien moins importante qu'Avignon.

Par ailleurs, 21,9% des projets a concerné plusieurs quartiers prioritaires d'Avignon et du Pontet en même temps. Ce sont des projets qui ont bénéficié à minima aux habitants d'un quartier d'Avignon et d'un quartier du Pontet. Dans cette catégorie, nous recensons essentiellement des projets de la thématique « insertion, emploi » (chantiers d'insertion, actions d'accompagnement vers l'emploi, actions linguistiques...).

Concernant la répartition et l'évolution des projets financés par avis du comité de pilotage, nous pouvons retenir :

- Une stabilité du nombre de projets financés depuis 2011, environ une centaine par an.
- **De 2010 à 2014, ce sont 564 projets qui ont bénéficié des crédits du CUCS, représentant ¾ des projets déposés. Nous pouvons estimer que ce sont plus de 1 000 projets qui ont été financés depuis 2007.**



AR : avis réservé

AF : avis favorable

AI : avis renvoyé à une autre instance

AD : avis défavorable

Concernant le renouvellement des programmations, les projets nouveaux représentent près de la moitié des projets déposés dans les appels à projets sur la période 2010-2014. Parmi les nouveaux projets déposés, un projet sur deux a été retenu dans les programmations. Contrairement à l'idée reçue du non renouvellement des programmations, près d'un projet sur quatre financé était un projet nouveau.

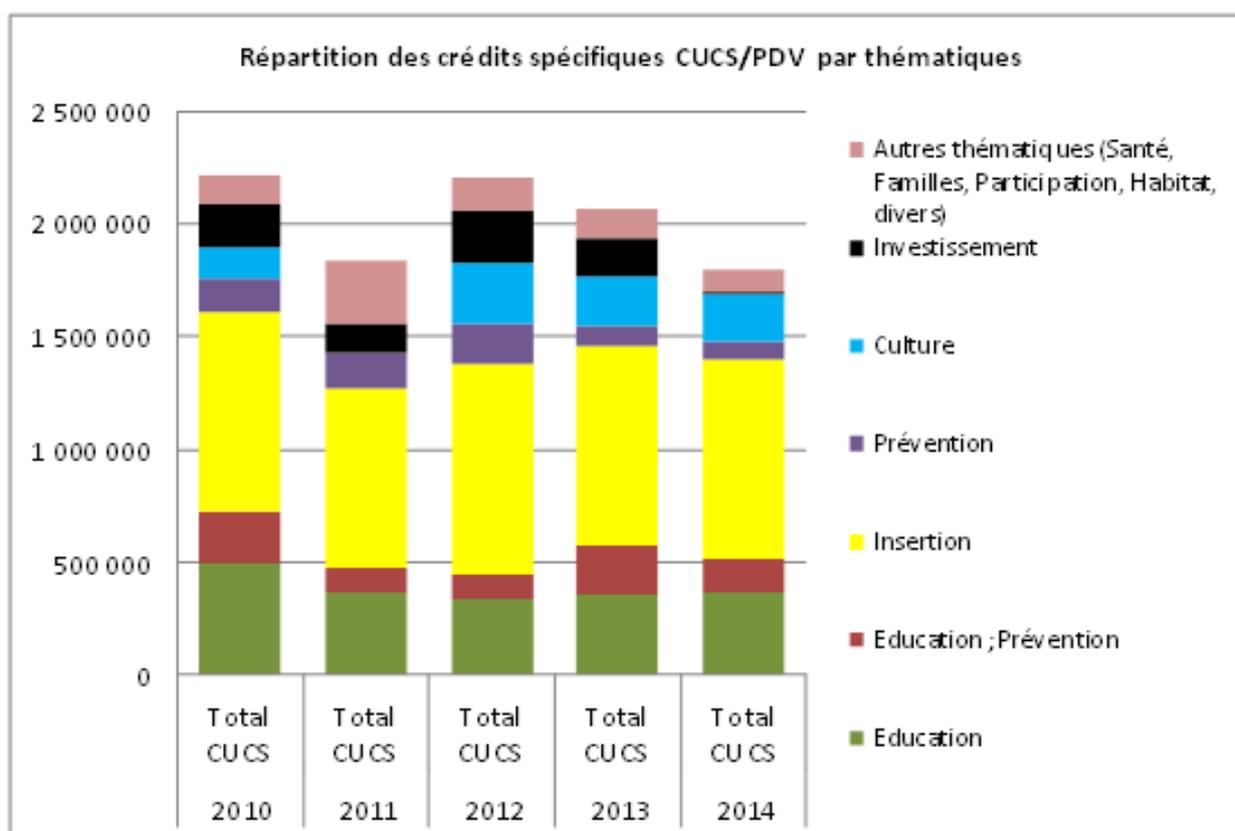
	Nombre de projets nouveaux déposés	Nombre de projets nouveaux retenus	Nombre de projets reconduits retenus
Année 2014	41	18	82
Année 2013	63	27	77
Année 2012	53	29	86
Année 2011	47	28	78
Année 2010	61	28	111
Total	265	130	434

S'agissant du volume financier, le CUCS a permis de mobiliser près de **11 millions d'euros de crédits spécifiques CUCS/Politique de la Ville depuis 2010**. Nous pouvons estimer que ce sont près de 18 millions d'euros qui ont été dépensés depuis 2007.

La thématique insertion qui représente un projet soutenu sur quatre, a été la thématique qui a le plus bénéficié des crédits spécifiques, bénéficiant de la somme de **4,4 millions d'euros de 2010 à 2014, soit 40,2% de la totalité des crédits spécifiques mobilisés**.

Les thématiques Education et Prévention totalisent la somme de 3,4 millions d'euros.

A noter que la Culture a fait l'objet de la mobilisation de 833 478 €, alors qu'elle n'a pas fait partie des thématiques prioritaires des appels à projets.



Concernant la répartition des crédits spécifiques par partenaires du CUCS, l'Etat a été le financeur le plus important avec près de 4,5 millions d'euros mobilisé, soit 40% de la totalité des crédits spécifiques mobilisés de 2010 à 2014.

S'agissant de la représentation des crédits spécifiques dans les budgets prévisionnels des projets financés, nous estimons leur part moyenne entre 16 et 18%.

2^e PARTIE : Présentation de la stratégie et du projet urbain intégré

1^{er} axe de la stratégie : répondre aux attentes prioritaires des habitants, tout en les associant à cette réponse

Pour redonner confiance aux habitants afin de surmonter leur désarroi et leur résignation, pour lutter contre le sentiment d'abandon, le sentiment d'injustice et encore le sentiment d'insécurité, il faut chercher à répondre à leurs principales attentes.

Les thématiques prioritaires du contrat de ville doivent donc être celles correspondant aux attentes prioritaires des habitants, qui portent sur :

- ✓ la **jeunesse**, qui inclut :
 - l'**éducation** et la **réussite éducative**
 - le **soutien aux parents**
- ✓ l'**emploi**, qui inclut :
 - l'**insertion professionnelle**
 - le **développement économique**
 - la **formation linguistique** et la **maitrise des savoirs de base**
- ✓ le **cadre de vie**, qui inclut :
 - le **bâti** et l'**espace public**
 - la **tranquillité publique** et la **prévention de la délinquance**
- ✓ l'**accès aux droits**

Associer les habitants à l'action publique menée dans les quartiers par les conseils citoyens

L'**association des habitants** est un élément fondateur de la nouvelle politique de la ville. D'une part, elle constitue une attente d'une partie de la population. D'autre part, elle est un outil pour mieux connaître leurs attentes et donc pour mieux déterminer quels outils nous devons mobiliser. Enfin, le fait d'être associés participe à la lutte contre leur sentiment d'abandon et à la reconstruction de la confiance en la chose publique.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 impose aux intercommunalités et aux communes membres concernées par la mise en place d'un Contrat de ville à **partir du 1er janvier 2015, de créer un conseil citoyens dans chaque quartier prioritaire.**

Les conseils citoyens seront donc l'outil privilégié de la participation des habitants. Leur mise en place dans chaque quartier prioritaire, dont les quartiers en veille active, est une ambition forte de la politique de la ville pour les 6 prochaines années.

Six conseils citoyens seront créés selon le découpage géographique suivant :

- Un Conseil citoyens du Quartier Ouest (Avignon),
- Un Conseil citoyens du Quartier Rocade Sud (Avignon),
- Un Conseil citoyens du Quartier St-Chamand (Avignon),
- Un Conseil citoyens du Quartier Nord-est (Avignon),
- Un Conseil citoyens des Quartiers de Montfavet (Avignon),
- Un Conseil citoyens des Quartiers du Pontet mutualisant les quartiers Joffre/centre-ville, Camp Rambaud/les Mérides et Saint-Louis.

La création des conseils est envisagée au cours de l'année 2015, en s'appuyant dans un premier temps sur la vie associative locale. Outre le fait de constituer un des deux collèges du conseil citoyens, les associations seront un relais vers les habitants pour constituer le deuxième collège, et elles seront aussi celles qui sauront organiser la vie du conseil citoyens.

Une mission d'appui et d'accompagnement à la création des conseils citoyens sera financée dans le cadre du contrat de ville en 2015 pour faire émerger ce projet.

Sous l'égide du Grand Avignon, les représentants de l'Etat et des villes d'Avignon et du Pontet sont chargés de créer les conseils citoyens et de veiller à leur mise en œuvre.

Une fois créés, les conseils citoyens feront l'objet d'un arrêté du Préfet de Vaucluse.

Ces nouvelles entités devront assurer les conditions de la mobilisation et de la prise en compte de la parole des habitants dans le cadre de la politique de la ville.

Les conseils citoyens auront pour mission de :

- permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants et usagers des quartiers aux côtés des acteurs institutionnels,
- favoriser un espace de co-construction des contrats de ville,
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Les représentants des conseils citoyens « *participeront aux instances de pilotage des contrats de ville, et communiqueront régulièrement aux différents acteurs des contrats de ville leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés* » (cf. loi du 21 février 2014). Les modalités de représentation des conseils citoyens sont précisées dans la partie « gouvernance » (page 78).

Les conseils citoyens doivent respecter un certain nombre de principes fondamentaux (liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté, co-construction).

Ce nouveau lieu de concertation et d'élaboration des politiques publiques est ouvert aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux et doit constituer le pilier d'une rénovation des pratiques démocratiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ils sont composés de deux collèges :

- un collège « habitants » constitué à partir d'un tirage au sort et d'une liste de volontaires,
- un collège constitué des associations et des acteurs locaux à partir d'un appel à candidatures pour recenser les structures volontaires.

Ils seront dotés d'un lieu et de moyens propres dans le cadre du contrat de ville.

Dans le cadre du NPRU, la Maison du projet sera un outil qui pourra être mobilisé par les conseils de citoyens sur les quartiers éligibles.

Les membres des conseils citoyens bénéficieront d'un droit à la formation.

Par ailleurs, la formation des techniciens et des élus à la prise en compte de la participation des habitants doit être engagée pendant la durée du contrat de ville.

Mobiliser le droit commun

Le droit commun désigne l'ensemble des règles qui s'appliquent à tous de façon générale sur le territoire français. L'Etat et les collectivités territoriales, chacun dans son champ de compétence, élaborent et mettent en œuvre des politiques publiques dans le but de permettre à tous d'accéder au logement, à l'éducation, à la justice, à la santé...

Dans l'objectif d'organiser le retour au droit commun dans les quartiers identifiés par la politique de la ville, le Contrat de ville doit garantir en priorité la mobilisation des moyens de droit commun auprès des habitants des quartiers prioritaires avant d'actionner le levier des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Les partenaires signataires du Contrat de ville s'engagent à identifier, mobiliser et contractualiser leurs politiques et moyens de droit commun à affecter aux quartiers.

Par ailleurs, les territoires sortants bénéficieront du Contrat de ville et des moyens de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales par la mise en place d'un dispositif de « veille active ».

1. Mener une action prioritaire envers la jeunesse : assurer le parcours des jeunes de l'éducation dès le plus jeune âge jusqu'à leur insertion

La déclinaison d'une approche globale de la jeunesse poursuit l'objectif de mobiliser toutes les compétences et adapter les outils tout au long de la scolarité des jeunes afin de favoriser leur réussite scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification aboutissant à un métier et d'éviter leur décrochage.

Pour les décrocheurs et les jeunes sortis des circuits éducatifs et de formation, il s'agira d'empêcher que les jeunes ne soient livrés à eux-mêmes, que les liens familiaux ne se rompent, ou qu'ils ne tombent dans la délinquance.

En matière d'éducation, la priorité sera de décloisonner l'action publique menée dans et en-dehors de l'école. Les projets éducatifs de territoire (PEDT) en seront le levier.

Pour plusieurs quartiers prioritaires, les collèges et écoles de référence sont placés dans des Réseaux d'éducation prioritaire, dont les animateurs sont des acteurs du contrat de ville et des interlocuteurs privilégiés pour les associations et partenaires de la politique de la ville qui souhaitent mener une action éducative à destination des enfants et jeunes scolarisés.

La refondation de l'Education prioritaire doit permettre de renforcer l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

La nouvelle carte de l'Education prioritaire avec uniquement deux catégories de réseaux (REP et REP+) prend largement en compte la difficulté scolaire des élèves du Grand Avignon :

- quatre collèges REP+ (Mathieu, Brunet, Roumanille, et Gérard Philippe à Avignon),
- deux collèges REP (Mistral à Avignon, Jules Verne au Pontet).

Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires bénéficieront au développement des moyens de l'éducation nationale dans les établissements éligibles :

- la concentration du dispositif d'accompagnement éducatif dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire ;
- une modification du service des enseignants des premier et second degrés ;
- une attention particulière aux dispositifs des moins de trois ans et « plus de maîtres que de classes » ;
- des moyens supplémentaires en emplois dans les écoles anciennement « ECLAIR » et en dotation en heures pour les PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ;
- des effectifs allégés et des postes supplémentaires ;
- la scolarisation des enfants entre deux et trois ans grâce à la création de deux postes ;
- le soutien aux dispositifs spécifiques : « Ouvrir l'école aux parents » pour aider à l'intégration (lycée Schuman à Avignon, collège Brunet, collège Roumanille,), accompagnement éducatif, renforcement du service santé/social, Dispositif FOQUALE et Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- l'allocation de moyens confortée en contrats aidés.

En complément de l'école, les actions et dispositifs d'accompagnement péri et extra-scolaire devront être maintenus et bénéficier à la majorité des enfants des établissements concernés et prioritairement à ceux rencontrant des difficultés dans les apprentissages :

- Le Programme de réussite éducative (PRE) d'Avignon, qui est un dispositif de référence dont le financement doit être assuré sur toute la durée du Contrat de ville ;

- Le dispositif « Ecole ouverte » : collège Roumanille et Lycée professionnel Schumann à Avignon ;
- Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ;
- Les opérations « Coups de pouce Clé » (club lecture écriture) pour les élèves de CP ;
- Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) qui permet la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

Une attention particulière doit être portée aux parents et notamment ceux qui connaissent la plus grande difficulté à exercer leur rôle d'éducateur et d'accompagnateur de leur(s) enfant(s) dans la scolarité. L'aide à la parentalité au service de la réussite scolaire des enfants et de l'accompagnement des jeunes adultes dans leur insertion professionnelle est une priorité du contrat de ville.

Objectifs	Plan d'actions
<p>1. Volet Gouvernance Mettre en cohérence les différents dispositifs (éducation, enfance, jeunesse, parentalité)</p>	<p>1.1. Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée pour une politique jeunesse mobilisant l'ensemble des actions (CEJ, CLAS, PRE...)</p> <p>1.2. Favoriser la mise en réseau des acteurs avec un pilotage légitime et ouvert à l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la parentalité (coordonnateur, commission thématique)</p> <p>1.3. Lutter contre les représentations en adoptant des postures communes sur les sujets de la laïcité, la mixité, l'égalité femme/homme</p>
<p>2. Volet éducation et parentalité Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative par une action forte en faveur de l'éducation et de l'aide à la parentalité</p>	<p>2.1. S'appuyer sur le PEDT (projet éducatif territorial) pour une mise en cohérence et une coordination des actions</p> <p>2.2. Renforcer l'action pédagogique et éducative dans les établissements scolaires de l'éducation prioritaire (scolarisation des moins de 3 ans, postes supplémentaires, etc.) au titre de la mission de l'Education nationale</p> <p>2.3. Soutenir les conditions de la réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte (partenariat éducation/prévention/médiation, éducation au numérique, rencontre familles/équipes éducatives)</p> <p>2.4. Mettre en œuvre et coordonner l'offre d'accompagnement périscolaire autour du projet d'école et du CLAS et assurer la formation des animateurs CLAS</p> <p>2.5. Donner une priorité aux 10-13 ans en repensant l'accueil et l'offre de loisirs (expérimenter un accueil passerelle entre l'ALSH primaire et le club jeunes)</p> <p>2.6. Coordonner et décliner l'offre de loisirs des centres sociaux et des bases de loisirs municipales et l'offre de pratiques sportives pendant le temps libre et les périodes de vacances scolaires (continuité de service pendant les grandes vacances d'été) : séjours avec hébergement, expérimentation pour les plus de 12 ans...</p> <p>2.7. Elargir l'environnement de l'enfant (géographique, humain, culturel...) : mobilité, savoirs numérique, découverte du patrimoine local...</p>

	<p>2.8. Développer et soutenir les actions autour de la fonction parentale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire la fonction parentale dans une approche globale (AEF, ateliers alphabétisation, café parent, LAEP...) • Faciliter l'accès des parents aux actions de leur territoire (école, loisirs...) : accompagnement collectif des familles, relais vacances... <p>2.9. Développer l'éducation artistique et culturelle en particulier dans le cadre du Parcours d'éducation artistique et culturelle « PEAC » (cf. 2^{ème} axe, « Renforcer l'accès à la culture »).</p>
<p>3. Volet Prévention Définir une stratégie jeunesse (10-18 ans) (cf. tableau prévention)</p>	<p>3.1. Favoriser la mixité de genre (filles/garçons) (éducation dans et hors classe, mixité dans les équipes d'encadrements)</p> <p>3.2. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire dès l'apparition des premiers symptômes (absentéisme). Assurer la mobilisation et la coordination des principaux acteurs scolaires et sociaux, (Education Nationale, Région, prévention spécialisée, CLAS, PRE, CLSPD, plate-forme de décrochage...)</p> <p>3.3. Développer des actions d'information sur les droits et les devoirs des mineurs et sur les conséquences post-délinquance (PRE, rappel à l'ordre, Conseil des droits et devoirs de la famille « CDDF »)</p> <p>3.4. Faire une focale sur le public adolescent 13-16 ans et 16-18 ans (autonomie, responsabilisation) : séjours pluri-structures, école ouverte, accueil jeunes rénové... Notamment, réfléchir à de nouveaux modes et lieux d'accueils des jeunes désœuvrés, jeunes errants et marginaux...</p> <p>3.5. Développer et accompagner des projets « jeunesse » (espace de rencontres et de mobilisation, conditions de mobilité, orientation, apprentissage de la citoyenneté) : expérimentation pour l'ouverture de locaux à des horaires larges et tardives avec du personnel encadrant qualifié, PIJ/BIJ, formation permanente des animateurs, actions centres sociaux-écoles-collèges...</p>
<p>4. Volet Insertion Aider à l'insertion des jeunes 16-25 ans (cf. tableau insertion)</p>	<p>4.1. Aider à l'insertion sociale et professionnelle par des actions innovantes et adaptées (chantiers cadre de vie, accompagnement équipe « emploi-insertion », forums jeunesse, lieux d'accueil spécifiques en dehors du quartier (lieu mobile, foyer)).</p> <p>4.2. Construire et expérimenter des actions à destination des publics fragiles (marginalisés, femmes, familles monoparentales, chômeurs de longue durée et très longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, travailleurs handicapés).</p> <p>4.3. Développer des activités et des espaces d'initiatives citoyennes pour et avec les jeunes de 16 à 25 ans : assurer la représentation des jeunes dans des instances citoyennes (conseil d'administration, comité d'usagers, amicales de locataires, conseil de citoyens, etc.).</p>

2. Favoriser l'accès à l'emploi par le soutien au développement économique des quartiers, à l'insertion professionnelle des habitants, et par le développement du lien entrepreneurial

Pour lutter contre la grande précarité socio-économique des habitants des quartiers prioritaires du Grand Avignon, l'emploi constitue une des principales priorités du contrat de ville. Le territoire du Grand Avignon bénéficie d'atouts, de dispositifs et de moyens qui doivent être mobilisés en priorité pour les publics qui sont le plus éloignés de l'emploi, qu'il s'agisse d'accompagnement renforcé vers l'emploi, de formation, d'aide et appui à la création d'activité, de lien avec les entreprises ou d'attractivité économique des quartiers et de notre territoire.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, le constat partagé est que de nombreux outils ont été mis en place, pertinents et efficaces dans les communes bénéficiant déjà de la politique de la ville. **La priorité doit être d'organiser le pilotage global de ces outils**, de les décloisonner, de les articuler entre eux, et de mettre davantage en adéquation ces outils avec les différents publics-cibles.

Le champ du développement économique est en revanche un parent pauvre de l'action dans les quartiers du Grand Avignon. Les acteurs de droit commun n'ont pas été assez mobilisés jusqu'à présent, c'est le cas des **développeurs économiques**.

La ZFU-Territoire entrepreneur, couvrant les quartiers Sud et Saint-Chamand d'Avignon, constituera un outil important pour renforcer la création d'activités et d'emplois. Elle permettra :

- d'une part, de développer l'attractivité et le développement économique des quartiers situés dans le périmètre par l'implantation de nouvelles entreprises et le soutien aux entreprises et commerces déjà présents qui pourront y trouver les ressources de leur développement ;
- et d'autre part, de favoriser l'emploi et le retour à l'emploi des habitants de la ZFU-territoire entrepreneur et de l'ensemble des quartiers prioritaires de l'unité urbaine d'Avignon (21 quartiers prioritaires répartis sur 10 communes) contrairement au dispositif précédent qui limitait la clause d'embauche aux habitants des ZFU et ZUS.

Appuyant la stratégie de développement économique de notre territoire, elle favorisera les conditions du développement et de la création des entreprises, en mobilisant tous les acteurs : collectivités territoriales, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement des créateurs, etc.

Les entreprises se créant ou s'implantant en ZFU-Territoire entrepreneur et ayant un impact sur l'emploi des résidents des quartiers prioritaires pourront bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices, assortie d'une clause d'embauche locale. Le plafond de bénéfices exonérés est fixé à 50 000 euros par an, et majoré de 5 000 euros par nouveau salarié embauché résidant en quartier prioritaire ou en ZFU-territoire entrepreneur pour favoriser la création d'emplois.

Les commerces de proximité installés dans l'un des cinq quartiers prioritaires du Grand Avignon pourront bénéficier d'une nouvelle exonération portant sur les impôts locaux (CET et TFPB).

En lien avec la stratégie de développement économique du Grand Avignon et la ZFU-TE, un projet de « **Fabrique à entreprendre** » sera décliné dans un quartier prioritaire dans le cadre de la mise en place du **portail de l'entrepreneur**, outil de marketing territorial, qui permet d'une part, de mieux accompagner les entrepreneurs à créer leur entreprise et à s'implanter sur le territoire, d'autre part, d'assurer une synergie des acteurs d'aide à la création d'activité. La Fabrique à entreprendre permettra de localiser dans un lieu physique le portail unique.

Le développement économique au service des quartiers s'inscrit dans une approche territoriale à l'échelle de chaque quartier mais aussi du bassin de vie pour lequel les salariés potentiels sont dans les quartiers. **Une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de territoire doit donc être menée**

dans les bassins d'emploi, sous l'égide du Service public de l'emploi de proximité (SPE-P). Le SPE-P, traditionnellement composé des acteurs de l'insertion professionnelle, associera aussi les acteurs du développement économique et ceux de la politique de la ville dans cette GPECT.

La capacité d'innover et d'entreprendre disponible dans ces quartiers est sous-mobilisée. Il faut créer les lieux où elle pourra s'exprimer et mener des expérimentations en la matière. La charte nationale *Entreprises et quartiers* sera déclinée en Vaucluse et permettra d'associer des grandes entreprises dans ces expérimentations, qui porteront notamment sur le numérique et le co-working.

Lutter contre le désarroi sur le champ de l'emploi nécessite de **favoriser un meilleur accès à l'information sur les possibilités offertes aux publics.** Il revient aux acteurs publics d'organiser la clarté de l'information. Il sera innovant de ne pas avoir comme cible de l'information seulement les bénéficiaires, mais aussi les parents. Nous souhaitons aller au-delà de la mise à disposition de l'information, en apprenant à aller chercher l'information.

Objectifs	Plan d'actions
<p>1. Mettre en cohérence les politiques publiques de droit commun et spécifiques de l'insertion, de l'emploi, et du développement économique</p>	<p>1.1. Meilleure coordination des acteurs de l'emploi, de l'insertion et du développement économique.</p> <p>1.2. Renforcer l'articulation voire la mutualisation des moyens et des politiques de l'insertion avec le Contrat de ville.</p> <p>1.3. Améliorer la visibilité et la lisibilité des différents acteurs dans leur champ d'action (actions spécifiques/publics) afin de permettre une connaissance réciproque, une circulation de l'information, mieux repérer et orienter les publics, et optimiser les actions (synergie, mutualisation, expérimentation) (étude action).</p>
<p>2. Consolider la dimension économique des quartiers prioritaires et favoriser leur attractivité pour créer de l'emploi</p>	<p>2.1. Faire bénéficier les quartiers prioritaires de la stratégie de développement économique du Grand Avignon (lien avec la ZFU-TE, avec les filières agroalimentaire/zones d'activité/pôles de compétitivité (Terralia, Pégase)/PRIDES).</p> <p>2.2. Soutenir les initiatives, l'esprit d'entreprendre et la création d'activité (accompagnement à la création d'entreprises, Citélab, Fabrique à entreprendre, parrainage, niches créatrices d'emploi, auto production accompagnée...).</p> <p>2.3. Créer les conditions d'une offre commerciale pertinente sur les quartiers en partenariat avec les chambres consulaires (notamment la CCI).</p> <p>2.4. Développer les liens avec les entreprises, les branches et organisations professionnelles, OPCA (label Emplitude, charte entreprises et quartiers...).</p> <p>2.5. Inciter les entreprises à recruter des ressources locales (lien avec les SIAE).</p>
<p>3. Aider à l'insertion des publics : Développer les liens avec le monde économique et les entreprises, et adapter les</p>	<p>3.1. Mettre en lien le monde de l'insertion professionnelle et le monde de l'entreprise (intermédiation, immersion en entreprises, clause d'insertion...).</p> <p>3.2. Développer toutes les possibilités de déclinaison de la clause</p>

<p>parcours aux besoins des publics pour favoriser l'accès à l'emploi</p>	<p>d'insertion dans les marchés publics et appels d'offres des collectivités et des bailleurs sociaux (Art.14. et art.30), en veillant à l'accompagnement des entreprises et des SIAE.</p> <p>3.3.Consolider la prescription et/ou le référent unique de parcours. Mobiliser les dispositifs de la politique de l'emploi (CUI, EAV, CDDI, Génération, alternance, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle emploi/Mission locale/Cap emploi (SPE) pour les demandeurs d'emploi, - Pôle insertion du Conseil départemental pour les bénéficiaires RSA, AHA, du PTI. <p>3.4.Mettre en place des étapes préalables pour réduire les inégalités d'accès à l'emploi (plateforme de ressources pour les actions linguistiques, pré-qualification...)</p> <p>3.5.Adapter les qualifications des publics aux besoins des entreprises notamment par la formation.</p> <p>3.6.Développer l'accès aux formations qualifiantes.</p> <p>3.7.Développer des actions pour dynamiser les parcours et les valoriser (SIAE).</p> <p>3.8.Lever les freins à l'emploi (mobilité, modes de gardes adaptés des enfants, santé...).</p> <p>3.9.Construire et expérimenter des actions à destination des publics fragiles (jeunes dont marginalisés, femmes et monoparentalité, séniors, chômeurs de longue durée et très longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, travailleurs handicapés) : garantie jeunes par ex.</p> <p>3.10. Promouvoir les projets de l'Economie Sociale et Solidaire.</p>
<p>4. Créer les conditions pour favoriser l'accès au numérique des professionnels et des publics des quartiers prioritaires</p>	<p>4.1. Développer le lien intergénérationnel en s'appuyant sur les outils et les nouvelles technologies du numérique (e-learning, Curriculum Vitae Vidéo et internet...).</p> <p>4.2. Favoriser l'autonomie pour l'accès à l'information professionnelle et sociale (Forgeur numérique, Fablab, Projet French Tech de la Fabric'A, starts up numériques...).</p>

3. Permettre aux habitants d'accéder à la formation, à l'apprentissage linguistique et de maîtriser les savoirs de base pour une meilleure insertion sociale et professionnelle et pour accomplir leur rôle parental

Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent plus de difficultés que les autres pour s'insérer dans la société, pour rechercher et trouver un emploi mais aussi pour accompagner leur enfant à réussir sa scolarité.

L'illettrisme, l'analphabétisme et le très bas niveau de qualification et de formation des habitants sont des

causes majeures de l'échec et des difficultés rencontrées par ces habitants dans leurs parcours de vie personnel et professionnel.

Sur le territoire du Grand Avignon, l'apprentissage linguistique de la langue française et la maîtrise des savoirs de base apparaissent donc comme une priorité voire un préalable indispensable à une insertion sociale et professionnelle.

Le contrat de ville garantira l'accès aux formations linguistiques pour les habitants qui en expriment le besoin et s'attachera à créer les meilleures conditions d'accès, notamment :

- Mieux repérer et diagnostiquer les situations des personnes présentant des difficultés dans l'expression de la langue française, dans les accueils des services publics et associatifs ;
- Améliorer la visibilité sur le qui fait quoi ;
- Assurer les conditions de la coordination entre les différents acteurs ;
- Favoriser la cohérence dans les parcours des apprenants en poursuivant un objectif de relais vers le droit commun ;
- Accompagner à la professionnalisation et la cohésion pédagogique des formateurs.

Objectifs	Plan d'actions
<p>1. Rendre visible et lisible l'offre et les actions existantes</p>	<p>1.1 Mener une étude approfondie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un inventaire des actions et un état des lieux des publics et des besoins et spécificités des publics • une cartographie des actions en place sur le territoire • les outils existants (CRI, Pôle emploi,...) et les pratiques • le contenu pédagogique des actions. <p>1.2 Organiser une journée dédiée entre tous les acteurs concernés pour repérer l'existant et connaître les actions de chacun.</p> <p>1.3 Permettre une meilleure lisibilité pour les habitants : mettre en commun des outils d'information existants, accessibles au public et diffusables.</p>
<p>2. Créer une culture commune partenariale autour de l'apprentissage linguistique</p>	<p>2.1. Créer un socle commun de connaissances (formations des formateurs avec différents niveaux).</p> <p>2.2 Mailler le partenariat du territoire : associations, centres de formation, centres sociaux,...</p> <ul style="list-style-type: none"> • articuler les acteurs de proximité et les prescripteurs professionnels via des temps de rencontre et d'échanges, • élaborer un site collaboratif pour les professionnels, • prévoir des réunions trimestrielles (pour actualiser l'information...) entre les acteurs.
<p>3. Définir les attendus des partenaires sur l'offre de formation linguistique sur les quartiers</p>	<p>3.1. Clarifier les attentes des partenaires en termes de publics visés, d'objectifs et de résultats (cycle de rencontres des partenaires institutionnels sur cette question (2 à 3 réunions)).</p> <p>3.2 Définir un cahier des charges correspondant aux attendus des partenaires.</p>
<p>4. Développer des formations linguistiques à visée parentale</p>	<p>4.1 Développer les actions d'alphabétisation dans le cadre de l'appui à la fonction parentale pour soutenir l'éducation des enfants.</p>

	4.2 Mettre en place des actions éducatives familiales (AEF) et développer le dispositif Ecole Ouverte aux Parents.
5. Améliorer la coordination entre les acteurs sur les territoires	5.1. Permettre l'animation du réseau d'acteurs (rencontres entre les acteurs de l'accueil, accès aux droits, PADE,...). 5.2 Créer un lieu de rencontre unique permettant : <ul style="list-style-type: none"> • de réunir les acteurs, • de mutualiser les outils, • de poser des diagnostics et d'orienter de façon efficiente.
6. Structurer les parcours pour un passage de relais vers le droit commun de la formation linguistique <i>Adapter l'offre de formation pour favoriser l'autonomie linguistique des personnes</i>	6.1. Réaliser un diagnostic des publics. 6.2. Assurer une continuité dans l'apprentissage dans une perspective de progression pédagogique et travailler la construction des parcours (supports pour l'autonomisation des publics par ex).

4. Restaurer un cadre de vie décent et approprié par une action sur le bâti et l'espace public

Afin de répondre à une des attentes prioritaires des habitants, il est impératif de restaurer une qualité décente de l'habitat dans lequel ces concitoyens vivent. Il en est de même pour l'espace public dans lequel ils évoluent.

Dans chaque quartier, **le projet de territoire prend en compte autant la dimension sociale qu'urbaine**. Un diagnostic urbain précis sera effectué, c'est le cas des quartiers Sud et Saint-Chamand (diagnostic entamé en 2014), les quartiers Nord-est seront concernés en 2015, éventuellement le quartier Joffre du Pontet en 2016 ; ce qui permettra de déterminer les types d'interventions nécessaires à réaliser durant les six prochaines années du Contrat de Ville et de la convention NPRU pour les quartiers éligibles.

Plusieurs quartiers prioritaires d'Avignon sont éligibles au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain :

- d'intérêt national pour les quartiers Sud et Saint Chamand,
- d'intérêt régional pour les quartiers Nord-est.

L'ambition de ce dispositif est de contribuer à la transformation profonde de ces quartiers qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants tout en recherchant une meilleure synergie avec l'ensemble des dimensions de la politique de la ville.

La contractualisation NPRU se déroulera en deux phases :

- **un protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain** qui précise, pour chaque quartier, les ambitions, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des programmes urbains ;
- **des conventions NPRU pour chaque quartier**, qui détermineront les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.

Pour répondre aux objectifs du Contrat de ville, les projets urbains des quartiers seront inscrits dans la stratégie globale de territoire. En ce sens, ils seront impactés par les dynamiques qui s'y déroulent, et y contribueront.

Les quartiers disposent, en effet, d'atouts sur lesquels il faudra s'appuyer pour les inscrire dans le développement du territoire :

- leur positionnement en tant que lieu de transition entre l'espace urbain et des zones vertes et encore agricoles,
- une concentration assez importante d'équipements dont plusieurs pourraient avoir un rayonnement communal voire intercommunal (complexe sportif, médiathèque J.L Barrault)
- la présence d'un tissu économique et de 3 marchés dont deux d'envergure extra-communale,
- des « dents creuses » qui pourraient accueillir des projets urbains structurants,
- une qualité paysagère à valoriser.

Cependant, ils rencontrent aussi des dysfonctionnements importants qu'il s'agit d'enrayer. De grandes orientations ont été définies pour les quartiers NPRU :

- apaiser les quartiers en diminuant la place de la voiture,
- favoriser la mixité sociale et fonctionnelle,
- améliorer le cadre de vie quotidien des habitants,
- mettre en place un partenariat pérenne Ville/Grand Avignon/bailleur pour optimiser l'entretien et la requalification des espaces extérieurs,
- saisir l'opportunité des projets pour donner une meilleure image aux quartiers sud et les ouvrir sur l'extérieur.

Pour l'ensemble des quartiers, les interventions pressenties portent sur :

- la réhabilitation des logements publics et privés avec un souci de performance énergétique. La totalité des logements publics sociaux des quartiers NPRU seront réhabilités à l'échéance des conventions.
- la requalification des espaces extérieurs en accompagnement des projets de réhabilitation des logements. La ville souhaite pouvoir engager les travaux de requalification des espaces concomitamment aux opérations des bailleurs.
- la création de liaisons, et plus particulièrement, modes doux s'articulant avec le réseau de transport en commun pour connecter les quartiers entre eux et créer des porosités,
- la requalification des équipements de proximité (écoles, locaux associatifs) et structurants (stade nautique et médiathèque),
- la valorisation et le développement des activités économiques qui sont créatrices d'emplois pour les habitants mais qui contribuent aussi au changement d'image des quartiers.

Pour les quartiers non éligibles au dispositif de l'ANRU et sur lesquels des besoins auront été relevés, le Contrat de Ville accompagnera la requalification des sites en mobilisant des outils de droit commun (subventions ANAH, PLH, financements Région, FEDER...).

Le quartier de Joffre/centre-ville au Pontet, en cours d'opération de démolition reconstruction menée par le Grand Avignon, devra également bénéficier d'une attention particulière.

Le renouvellement urbain est un des principaux outils à employer pour restaurer un cadre de vie correct. Or, le renouvellement urbain ne correspond pas seulement à la réhabilitation du bâti existant, il renvoie à l'intégration des différentes actions urbaines dans un projet urbain plus large au sens géographique, et plus large au sens thématique.

Au-delà de la réhabilitation du bâti, il s'agit de prendre en compte aussi les usages du quartier, la gestion de l'espace public, les copropriétés (fragilisées, dégradés ou en voie de dégradation) dans ou en frange des périmètres, ou encore les équipements publics tels que les écoles. De même, l'ensemble des projets de requalification des quartiers s'inscrivent dans un projet territorial ambitieux à l'échelle de l'agglomération permettant d'activer tous les leviers de la solidarité intercommunale.

A ce titre, le Contrat de Ville doit garantir que **les projets de réhabilitations des bailleurs sociaux soient désormais intégrés dans une logique d'ensemble**, étudiés et partagés entre les différents partenaires signataires. L'implication des bailleurs sociaux dans les instances de pilotage du contrat de ville garantira la concertation sur les projets à mener et le suivi des projets en cours.

Il paraît nécessaire de faire du projet « autrement » en garantissant d'une part, **une co-construction, une**

mise en œuvre et une évaluation avec les habitants, d'autre part, **un pilotage et une gouvernance élargie permettant d'assurer l'articulation entre le volet social et le volet urbain du Contrat de Ville** (cf. partie « gouvernance », page 78).

Les habitants seront associés dès les prémices des projets, via le conseil citoyen, les associations de locataires et la maison du projet dans le cas des opérations financées par l'ANRU.

Les habitants des quartiers ont de nombreuses attentes vis-à-vis des acteurs publics et particulièrement les locataires des logements sociaux vis-à-vis de leur bailleur. La confiance de ces habitants pour le service public passe notamment par une réelle prise en considération de leurs demandes et une efficacité dans la réponse apportée.

Les bailleurs sociaux affichent dans le contrat de ville leurs principaux objectifs et démarches qualité dans le traitement des dysfonctionnements signalés par les habitants. Ainsi, conformément au cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, signé le 29 avril 2015, les bailleurs sociaux s'engagent à élaborer des « **conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB** » déclinant leur stratégie pour chaque quartier prioritaire et reposant sur :

- Un programme d'actions articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités ;
- Un bilan annuel précis des actions réalisées ;
- L'implication des locataires dans le choix des actions et la mesure de la satisfaction.

« Les organismes transmettent annuellement aux signataires du contrat de ville les documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement » (cf. loi de finances 2015 qui rattache l'abattement de la TFPB au contrat de ville). **Seuls les organismes concernés signataires du contrat de ville bénéficieront de l'abattement.**

Objectifs	Plan d'actions
<p>1. Faire évoluer les quartiers vers des espaces urbains « ordinaires » caractérisés par une diversité des fonctions et des types d'habitat</p>	<p>1.1. Réhabiliter les logements et le cadre de vie des quartiers en portant une action ciblée sur les quartiers les plus en difficulté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de convention de renouvellement urbain avec l'ANRU sur les quartiers rocade Sud et Saint-Chamand d'Avignon. • Formalisation et contribuer à la mise en œuvre d'une convention d'intérêt régional pour le quartier Nord Est. <p>1.2. Participer à la définition d'une politique de réhabilitation du parc de logement social et privé (dégradé et en voie de dégradation) avec des ambitions fortes en termes de rénovation thermique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les plans stratégiques de patrimoine (PSP) et les projets de réhabilitation des bailleurs sociaux en mobilisant les politiques de droit commun et les moyens spécifiques du Contrat de Ville pour des actions particulières d'accompagnement. • Participer à la veille et au bon fonctionnement des copropriétés en s'appuyant sur le PLH notamment. <p>1.3. Apporter une attention au traitement des dysfonctionnements urbains dans les projets de quartier de manière à établir une feuille de route des interventions et actions du volet urbain du Contrat de Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les diagnostics urbains sur l'ensemble des quartiers prioritaires y compris ceux hors ANRU.

	<p>1.4. Permettre le décroisement des quartiers par une stratégie urbaine globale permettant de les rattacher au reste de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter les conditions de gouvernance et de pilotage permettant l'articulation entre le volet social et urbain du Contrat de Ville. • Partager et capitaliser avec les acteurs et habitants sur l'histoire et la mémoire des quartiers (cf. 2^{ème} axe, 2. Renforcer l'accès à la culture). <p>1.5. Développer, là où c'est nécessaire, la mixité fonctionnelle des quartiers, tout en favorisant leur ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser leur attractivité en travaillant sur l'image (marketing urbain) et sur leurs potentiels de développement. • Valoriser et requalifier les équipements de proximité structurants. • Définir une stratégie de développement économique. • Faciliter l'accès aux droits et aux différents services à la population. • Assurer les conditions de l'accès au numérique. <p>1.6. Répondre aux usages et attentes des habitants en matière d'espaces extérieurs et d'équipement de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan pluriannuel de réhabilitation des locaux et équipements de proximité (centres sociaux, groupes scolaires) et prioriser les situations d'urgence. • Aider les habitants à exprimer leurs besoins (cf. GUSP).
<p>2. Améliorer le cadre de vie des quartiers par une meilleure gestion urbaine et sociale de proximité (cf. tranquillité publique, page 48)</p>	<p>2.1. Impliquer et responsabiliser les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie (conception, réalisation des opérations de renouvellement urbain, gestion des espaces et équipements rénovés).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de formation en direction des opérateurs et habitants. Notamment, proposer aux habitants des ateliers d'initiation, de formation et de partage de savoir-faire pour l'amélioration de leur logement. • Associer les acteurs privés aux démarches GUSP (syndics, commerces). • Permettre la réhabilitation primaire d'équipements et de logements ou l'économie de charge, via des chantiers éducatifs ou atelier d'insertion. • Développer le recours aux clauses d'insertion. <p>2.2. Etablir avec les acteurs concernés, notamment les acteurs du CLSPD, le contenu d'une démarche de GUSP et les modalités de mise en œuvre (charte GUSP intercommunale avec déclinaison sur chaque quartier)</p> <p>2.3. Améliorer la réactivité et la coordination, sous l'égide des communes, des intervenants contribuant à gérer les quartiers au quotidien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier un référent GUSP par quartier et par organisme (qui assure la coordination des intervenants). • Remettre en place des diagnostics en marchant et des marches exploratoires. • Rendre accessible et opérationnel auprès des habitants, les outils

	<p>de signalement existants (mairie de quartier, Allo-mairie) et veiller à leur efficacité (signaler et faire agir).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les espaces « délaissés » pour identifier les priorités d'intervention.
3. Assurer la bonne articulation entre les besoins spécifiques des quartiers et les autres politiques publiques	<p>3.1. Permettre aux politiques publiques et aux documents de planification de prendre en considération les besoins en logement et cadre de vie des habitants (PLH, PDU, PLU...).</p> <p>3.2. Participer à la construction d'une véritable politique de peuplement à l'échelle de l'intercommunalité en collaboration étroite avec le PLH.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une convention de mixité sociale. • Formaliser une politique de peuplement maîtrisé et équilibré en articulation avec une convention intercommunale d'attributions des logements sociaux.

5. Restaurer un cadre de vie apaisé par une action sur la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Les habitants des quartiers ont des attentes fortes en matière de sécurité, ou plutôt de tranquillité publique. La grande majorité de leurs plaintes¹ sont relatives à des incivilités, voire le fait de jeunes.

La stratégie du contrat de ville vise essentiellement à **identifier les incivilités pour organiser la réponse publique avec les différents acteurs (éducation nationale, prévention spécialisée, police, justice...), apporter des réponses individualisées aux situations posant problème et s'appuyer sur les outils de prévention auprès de la jeunesse.**

Les schémas locaux de tranquillité publique constituent l'outil au cœur de l'identification et de la lutte contre les incivilités dont les habitants sont victimes.

Sous l'égide des CLSPD, des « **cellules de suivi individualisé** » seront créées dans les quartiers, afin de permettre aux acteurs de terrain de partager leurs informations dans le cadre du *secret partagé*. Ils interviendront ainsi plus efficacement au bénéfice des jeunes en difficulté ou auteurs d'incivilités, et ils pourront le cas échéant déterminer des actions de répression adéquates.

Il convient de **développer une culture de la sûreté**, en systématisant le recours aux **référénts et correspondants sûreté** des forces de l'ordre, **notamment en amont des projets de rénovation.**

La vidéo protection reste un outil à perfectionner dans les quartiers, ainsi l'existant sera-t-il évalué et adapté. Le déport des images à la brigade territoriale ou au commissariat sera notamment recherché.

La parentalité étant un pivot de la prévention de la délinquance, les outils de prévention à la disposition du maire doivent être mis en place dans les communes de la politique de la ville : le *rappel à l'ordre*, les conseils des droits et devoirs des familles (CDDF), etc.

La réinsertion professionnelle sera le principal outil de prévention de la récidive, en lien avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Les citoyens espèrent des réactions rapides des forces de l'ordre aux situations qu'ils leur signalent, directement ou via les institutions. Les renseignements reçus des habitants, notamment par le *délégué cohésion police population*, par les intervenants sociaux en gendarmerie, par les délégués du préfet et par les services actifs, donneront donc lieu à un traitement rapide par les forces de l'ordre et seront traduits en objectifs opérationnels.

¹Le terme plainte ne doit pas être lu au sens pénal

Objectifs	Plan d'actions
<p>1. Mieux identifier la Stratégie Territoriale de sécurité et de Prévention de la Délinquance pour les acteurs de la politique de la ville</p>	<p>1.1 Contribuer et être associé à l'élaboration du schéma local de tranquillité publique.</p> <p>1.2 Positionner le CLSPD comme maître d'ouvrage le volet « prévention, sécurité » du contrat de ville et en qualité de coordinateur de ce volet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un référent CLSPD. • Créer des programmes de formation. • Constituer des groupes de veille territoriale et des cellules de suivi individualisé dans chaque quartier. <p>1.3 Renforcer le partenariat avec l'institution « justice »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la présence de l'institution justice dans les instances du CLSPD et donc du Contrat de ville, à l'échelon des quartiers. • Favoriser les rencontres entre les acteurs sociaux et les représentants de la justice (Substituts du Procureur, JAP, Juges des enfants, SPIP, PJJ...). • Indiquer l'existence des organigrammes fonctionnels des services de la justice (SPIP, PJJ) aux acteurs sociaux afin d'améliorer les prises de contact.
<p>2. Définir une stratégie de prévention de la délinquance envers la jeunesse (cf. « jeunesse », page 38 et « emploi », page 40)</p>	<p>2.1. Développer des actions d'information sur les droits et les devoirs des mineurs et sur les conséquences post-délinquance (PRE, rappel à l'ordre, CDDF)</p> <p>2.2. Faire une focale sur le public adolescent 13-16 ans et les 16-18 ans (autonomie, responsabilisation) : séjours pluri-structures, école ouverte, accueil jeunes rénové...</p> <p>2.3. Développer et accompagner des projets « jeunesse » (espace de rencontres et de mobilisation, conditions de mobilité, orientation) : PIJ, formation permanente des animateurs, actions centres sociaux-écoles-collèges...</p> <p>2.4. Aider à l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans par des actions innovantes et adaptées (chantiers cadre de vie, accompagnement équipe « emploi-insertion », forums jeunesse, lieux d'accueil spécifiques en dehors du quartier (lieu mobile, foyer)).</p> <p>2.5. Construire et expérimenter des actions à destination des publics fragiles (jeunes marginalisés et errants, filles, familles monoparentales, chômeurs, bénéficiaires des minimas sociaux, travailleurs handicapés).</p>
<p>3. Promouvoir la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage scolaire</p>	<p>3.1. Repérer et mobiliser les dispositifs et les actions existantes en s'appuyant sur le CLSPD, CLAS, PRE, et la plate-forme de décrochage.</p> <p>3.2. Créer une coordination entre les acteurs scolaires et sociaux (cellule de suivi individualisé partenariale)</p> <p>3.3. Lutter contre l'absentéisme en lien avec les familles</p>

4. Prévenir les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes	Objectif à développer en lien avec le Plan de lutte contre les violences faites aux femmes
5. Offrir des espaces pacifiés pour tous	<p>5.1 Renforcer la présence publique pour lutter contre la délinquance, l'insécurité, le sentiment d'insécurité, le sentiment d'impunité, le sentiment « d'être les oubliés », le repli identitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager le développement de l'ilotage de la police municipale dans tous les quartiers prioritaires. Notamment à Avignon, dans le cas de résultats favorables du projet expérimental en cours en 2015. • Former à la médiation sociale et l'inscrire dans les dispositifs et les partenariats existants (Education nationale, Région, Département, municipalités, Mission locale, PJJ, prévention spécialisée, etc.). Notamment, qualifier les postes de médiateurs et porter à la connaissance des acteurs et des habitants le rôle et la fonction des médiateurs municipaux dans les quartiers pour optimiser la visibilité de leurs missions et leur présence au sein du quartier. • Réfléchir à de nouveaux modes et lieux d'accueils des jeunes désœuvrés, jeunes errants et marginaux... • Renforcer la présence des équipes éducatives sur le terrain et notamment des éducateurs spécialisés. <p>5.2 Créer les conditions pour la réappropriation de l'espace public par les habitants et en particulier les femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger des initiatives et des associations de représentant d'habitants • Mettre en place des référents par cage d'escalier avec les bailleurs sociaux et assurer la concertation avec les habitants, en lien avec les conseils de citoyens. • Créer les conditions de leur mobilisation par des chantiers divers, animations régulières dans le quartier, actions en pieds d'immeubles... <p>5.3 Améliorer le cadre de vie par de petits aménagements et travaux (GUP, meilleure gestion et embellissement des espaces, des infrastructures, des équipements, aménagement, campagne de sensibilisation, vidéo-protection...).</p> <p>5.4 Développer le dispositif voisins vigilants (Police nationale, Gendarmerie nationale) dans tous les quartiers du Grand Avignon, en s'appuyant plus spécifiquement à Avignon sur le projet « voisins solidaires » de la mairie d'Avignon.</p>
6. Mobiliser les outils du soutien à la parentalité	<p>6.1 Développer des actions d'information sur les droits et les devoirs des mineurs et sur les conséquences futures post-délinquance (PRE, rappel à l'ordre, CDDF).</p> <p>6.2 Mobiliser les mesures éducatives pour poser un acte et éviter la récidive via le CLSPD (rappel à la loi, rappel à l'ordre) et en lien avec les élus de quartier.</p>

6. Favoriser l'accès aux droits et à l'information en conjuguant lisibilité des dispositifs de droit commun et actions menées dans les quartiers prioritaires

La demande de pouvoir accéder à l'information sur le droit, les droits sociaux, l'orientation, les formations, l'emploi, est exprimée non seulement par les habitants dans les quartiers prioritaires, mais aussi par les professionnels de l'accompagnement social.

Au niveau départemental, un chantier sera conduit avec les principaux partenaires institutionnels (CPAM, CARSAT, Convention justice région, Conseil départemental, CAF, CCAS, etc.) pour améliorer l'accès aux droits sociaux, ce qui passe par l'accès à l'information des particuliers mais aussi entre professionnels.

Au niveau local, de nombreux dispositifs spécifiques et de droit commun concourent à l'exercice de l'accès aux droits dans les quartiers de la politique de la ville : les Points d'accès aux droits et à l'égalité (PADE), les permanences du CDAD, les relais associatifs (centres sociaux, associations spécialisées), les centres médico-sociaux (CMS), les CCAS, les accueils et relais CAF et MSA, la CPAM et la CARSAT.

Tous ont du mal à répondre à la très forte demande de la population des quartiers qui rencontrent de grandes difficultés dans la lecture, l'écriture et la compréhension des démarches administratives. L'accès aux droits des habitants des quartiers passe au préalable par l'apprentissage de la langue française écrite et orale. Un nombre conséquent d'habitants ne maîtrise pas la langue française, en tout cas pas de manière suffisante, pour être autonome dans la gestion des prestations auxquels ils peuvent prétendre.

Le contrat de ville s'attachera à déterminer et à améliorer les conditions de l'accès aux droits en mobilisant prioritairement les partenaires de droit commun.

Par ailleurs, les délégués du Défenseur des Droits (autorité administrative indépendante) jouent un rôle important pour faciliter l'accès aux droits et protéger les personnes. A ce titre, les cinq délégués du Défenseur des Droits ont vocation à tenir des permanences au sein des lieux ouverts au bénéfice notamment des habitants des quartiers prioritaires.

Un des enjeux de l'amélioration de l'accès aux droits est d'assurer une meilleure lisibilité des compétences précises de chaque service au regard notamment de la méconnaissance actuelle des agents d'accueil ; à cet égard la mise en place de rencontres interservices est à développer ou à renforcer, telle que cela existe déjà entre les services de l'unité territoriale Grand Avignon du Conseil départemental et les structures d'accueil du public (centres sociaux, CCAS, Mission locale, PADE, associations de proximité...).

Particulièrement, des actions spécifiques pourront être arrêtées en lien avec la déléguée territoriale du Défenseur des droits pour les habitants des quartiers prioritaires.

Objectifs	Plan d'actions
1. Donner une meilleure visibilité des dispositifs existants (droit commun) et des acteurs à l'échelle intercommunale	1.1 Identifier les acteurs de l'accès aux droits et leurs missions <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier par quartiers les intervenants et les champs de compétences. • Créer et animer un répertoire numérique avec les référents compétents.
2. Partager un cadre commun de référence sur ce qu'est l'accès aux droits et en assurer l'application pour permettre la légitimité des acteurs en place	2.1 Etablir un cadre de référence définissant collégialement l'accès aux droits, son évaluation et les rôles et missions du service public <ul style="list-style-type: none"> • Définir les contours du soutien administratif. • Créer une cellule ad hoc de réflexion et d'orientation pour un travail de complétude et d'orientation. 2.2 Adapter le service public au public.
3. Permettre le maillage territorial et la coordination des dispositifs	3.1 Déterminer un pilotage et renforcer la mise en réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Engager une réflexion autour de la mise en place d'un pôle regroupant un grand nombre d'opérateurs (ex : Maison d'accès aux droits ou Maison de la Justice et du Droit). • Organiser la mise en place de relais de médiation administrative dans les quartiers. 3.2 Créer les conditions d'une meilleure information <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de communication entre institutionnels et en direction du public.
4. Professionnaliser les intervenants et les relais d'accueil	4.1. Régler la question de la barrière de la langue, de la compréhension : accompagnement, formation pour les primo arrivants (cf. formation « alphabétisation »). 4.2. Besoin de formation auprès des personnels d'accueil et des personnes relais des institutions. <ul style="list-style-type: none"> • Former et informer le personnel d'accueil et celui en charge de la médiation administrative (responsabilité de chaque partenaire dans son institution) • Mettre en capacité la personne relais à accompagner le public vers l'autonomisation.

2^{ème} axe de la stratégie - Se donner les moyens d'agir sur le court comme le long terme, et la capacité de réagir.

Le 2^{ème} axe de la stratégie porte sur les moyens pour agir et réagir à court et long terme du contrat de ville :

- Mettre en œuvre les thématiques « santé » et « culture » qui ne sont pas exprimées directement par les habitants, qui apparaissent moins prioritaires mais qui doivent faire l'objet d'une stratégie à long terme et de la mise en place de dispositions structurantes (Atelier santé ville, projet culturel de territoire).
- Occuper le terrain, notamment par les associations.
- Décliner la stratégie à l'échelle de chaque quartier en tenant compte de leurs particularités.
- S'appuyer sur une gouvernance efficace et efficiente du contrat de ville.
- Assurer le bilan et l'évaluation du Contrat de ville.

1. Favoriser l'accès aux soins et à la santé par une politique locale de santé publique et la création d'un Atelier santé ville

L'enjeu est de réduire les inégalités de santé : la démarche passe par un état des lieux des pratiques et des acteurs, un diagnostic des besoins des habitants et des professionnels de santé et l'élaboration d'une stratégie communale ou intercommunale.

Faire du thème de l'accès à la santé un enjeu de territoire au-delà des enjeux de la politique de la ville permettrait d'aborder l'accès aux soins pour tous et ainsi de susciter l'adhésion et l'engagement des élus sur une problématique de territoire.

Le contrat de ville doit donner lieu à un **atelier santé ville** (ASV). Cet outil est attendu par de nombreux acteurs de l'éducation et de l'insertion professionnelle. Ceux-ci font face à des situations individuelles qu'ils ne peuvent pas gérer car les problématiques ne relèvent pas de leurs compétences mais de problèmes de santé, allant de la dyslexie aux troubles mentaux, en passant par toute forme de pathologies physiques non détectées ou non prises en compte.

Dans le contrat de ville, les partenaires expriment leur volonté d'investir le champ de la santé pour bâtir un atelier santé ville à long terme dans le cadre d'une stratégie locale de santé publique qui bénéficierait aux habitants des quartiers prioritaires.

Les partenaires du contrat de ville s'engagent à créer un ASV avant 2020.

Objectifs	Plan d'actions
La gouvernance, le portage, et les territoires concernés	<p>L'échelon territorial de la gouvernance et de mise en œuvre du projet est intercommunal, c'est-à-dire à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires d'Avignon et du Pontet.</p> <p>Le portage de l'ASV sera réalisé par le Grand Avignon.</p> <p>La gouvernance de l'ASV sera organisée de manière tripartite entre le Grand Avignon au titre de la Politique de la ville, les villes au titre des délégations santé, action sociale et proximité, et l'Etat (Sous-préfecture, DDCS et ARS).</p> <p>Le pilotage de la création et de la mise en place de l'ASV sera réalisé dans le cadre des instances de pilotage du contrat de ville.</p> <p>L'équipe opérationnelle du contrat de ville est chargée de la création et de la mise en œuvre opérationnelle de l'ASV.</p>
Les échéances de la création de l'ASV	<p>La création du PLSP du Grand Avignon et de l'ASV du Grand Avignon s'échelonne sur toute la durée du contrat de ville, sans contrainte particulière de calendrier.</p>

	<p>1^{ère} étape : Réalisation d'un état des lieux ou diagnostic santé avec concertation des acteurs locaux de la santé (institutions, associations, habitants).</p> <p>2^{ème} étape : Elaboration de la stratégie du Plan local de santé publique (PSLP) et création de l'atelier santé ville.</p> <p>3^{ème} étape : Mise en œuvre des premières actions de santé dans le cadre du Contrat de Ville.</p>
Les modalités de création du projet	<p>Le Grand Avignon portera l'ingénierie de projet nécessaire (à définir lors de la phase diagnostic, toutefois sans création de nouveau poste), aidera au financement du diagnostic et des actions.</p> <p>Dans le cadre de l'ingénierie de projet internalisée à l'équipe opérationnelle, l'Etat peut soutenir le financement d'un poste à hauteur de 50% de son coût. Le diagnostic peut être également cofinancé.</p> <p>La Région PACA (service santé) est favorable à la prise en charge de l'amorçage et la préfiguration du projet (étude, diagnostic et ingénierie de projet au démarrage).</p> <p>L'ARS interviendra financièrement sur les actions éligibles au schéma régional de prévention PACA et notamment des programmes de prévention, sous réserve de réponse aux appels à projet en vigueur.</p> <p>La Ville d'Avignon soutiendra le projet.</p> <p>Le Comité départemental d'éducation à la santé « CODES » pourra apporter son expertise au montage du projet (appui à la rédaction du cahier des charges, diagnostic, plan d'actions...)</p> <p>L'Observatoire régionale de la santé peut réaliser le diagnostic quantitatif et statistique.</p>

2. Renforcer l'accès à la culture par la construction collective d'un projet culturel de territoire à l'échelle des villes et de l'agglomération

Avignon, ville d'Art et d'histoire, jouissant d'un patrimoine architectural et artistique exceptionnel, le Palais des Papes du XIV^e siècle et le Pont Saint Bénézet du XII^e siècle, classés au patrimoine de l'humanité par l'Unesco, désignée ville européenne de la culture en 2000 et également reconnue pour accueillir le plus grand festival de théâtre vivant du monde, réunit de nombreux atouts et des opportunités à destination de tous les publics dont ceux résidant dans les territoires politique de la ville d'aller à la rencontre de cette diversité et richesse culturelle dans leur parcours personnel.

Les équipements sont nombreux et doivent mieux profiter aux habitants des quartiers pour favoriser l'accès à la culture pour tous et créer les passerelles vers une culture riche et diversifiée : A côté de l'Opéra-théâtre, de l'école d'art, de nombreux théâtres et musées, du Conservatoire de musique, danse et théâtre à rayonnement régional, scène nationale La Garance... les quartiers bénéficient de vrais leviers qui « font culture », la Médiathèque Jean-louis Barrault, la Fabric'A, l'Entrepôt de Mises en scène, la collection Lambert, l'éveil artistique, l'AJMI, etc.

La culture n'est pas l'affaire d'une élite ni d'une classe sociale.

Elle contribue à l'éducation des enfants et des jeunes, elle peut être déclencheur d'une réinsertion sociale ou professionnelle, parce qu'elle poursuit des objectifs d'ouverture des quartiers, de désenclavement des mentalités, de lutte contre l'isolement... Elle est un objectif transversal de la politique de la ville.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les acteurs culturels et sociaux ont manifesté une réelle volonté de s'impliquer dans des projets fédérateurs liant le monde culturel avec le monde du social.

Le contrat de ville sera l'occasion de confirmer cette co-construction et de cheminer avec les habitants. Il sera l'occasion de confirmer l'ambition et la volonté communes d'impulser des politiques culturelles qui participent au développement humain et urbain des quartiers prioritaires.

A ce titre, le **projet national d'Education Artistique et Culturelle** sera décliné en particulier dans le cadre du parcours d'EAC.

Les structures culturelles et artistiques qualifiées (ex : écoles de musique et conservatoire) seront vivement encouragées à créer des partenariats avec les structures sociales de proximité des quartiers.

Dans les structures associatives, principalement les centres sociaux, la **médiation culturelle** sera développée pour une montée en compétence et en qualification des équipes d'animation et des habitants.

Objectifs	Plan d'actions
<p>1. Définir et mettre en œuvre une stratégie de politique culturelle globale</p>	<p>1.1 Bâtir un diagnostic partagé Etat/collectivités/structures culturelles identifiant les moyens mis au service des habitants permettant la mise en place et l'évaluation d'un projet culturel de territoire.</p> <p>1.2 Prendre en compte les priorités fixées dans le cadre de l'axe 2 du contrat de ville.</p> <p>1.3 Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle, veiller à ce que les jeunes des quartiers populaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle construit dans la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et de loisirs.</p> <p>1.4 Développer « l'accessibilité » culturelle.</p> <p>1.5 Favoriser l'autonomisation et la responsabilité citoyenne des publics.</p> <p>1.6 Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers, faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants notamment par la prise en compte du patrimoine du XXème siècle (ex. étude DRAC 2015 portant sur les quartiers politique de la ville d'Avignon).</p>
<p>2. Favoriser le partenariat entre les acteurs du social et du culturel</p>	<p>2.1 Accompagner le changement des représentations entre les publics et les acteurs sociaux et culturels.</p> <p>2.2 Développer la formation à la médiation culturelle dans les structures du champ culturel et/ou social, et mettre en place un dispositif de pilotage des actions.</p> <p>2.3 Promouvoir les résidences d'artistes et les pratiques amateurs en s'appuyant sur les structures culturelles et artistiques qualifiées, en partenariat avec les structures de proximité.</p> <p>2.4 Lutter contre l'illettrisme dans le cadre du réseau lecture publique éventuellement renforcé par la mise en place d'un contrat territoire lecture (convention de partenariat avec les CT).</p>

3. Occuper le terrain et aider la vie associative

Pour ne pas être appropriés par des présences non désirées, les quartiers doivent être occupés par les pouvoirs publics.

Leurs effectifs propres étant limités, ils doivent démultiplier leur présence au travers d'opérateurs associatifs.

Cette présence, d'une part, lutte contre le possible sentiment d'abandon. D'autre part, la vie associative offre aux acteurs publics des yeux et des oreilles dans le quartier, pour pouvoir réagir face à des situations qui se dégraderaient.

La vie associative constitue donc le principal outil pour occuper le terrain. Il s'agit de leur donner les conditions de réalisation de leur action, de sécuriser les acteurs associatifs sur le plan financier et de les accompagner pour que leurs actions répondent aux attentes des pouvoirs publics.

L'action des associations vient au soutien ou en complément de l'action des pouvoirs publics. Les associations ont vocation à inspirer leur action. Elles participent au côté des pouvoirs publics à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche de co-construction qui doit être encouragée, car elle est de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

Pour ce faire les services « de droit commun » des communes (service culture, service des sports, etc.) doivent s'impliquer dans le suivi et l'accompagnement des associations du quartier. Elles ne sont pas que du ressort de la Politique de la ville mais celle-ci doit inciter et poser les conditions de leur mobilisation et implication.

Le cœur de métier des associations, lorsqu'elles sont structurantes et indispensables, doit être financé dans le cadre de conventions pluriannuelles, sur le droit commun complété d'une enveloppe convenue de crédits spécifiques de la politique de la ville.

A l'échelle de chaque commune, une politique d'entretien, d'investissement et de mise à disposition des locaux associatifs et socio-culturels sera définie durant la première période du contrat de ville.

4. Décliner la stratégie à l'échelle de chaque quartier en tenant compte de leurs particularités

1. Les quartiers d'Avignon

1.1. Les quartiers Sud

Les quartiers Sud d'Avignon constituent le plus grand quartier prioritaire du Grand Avignon avec 17 770 habitants dont le revenu médian annuel est égal à 7600 €.

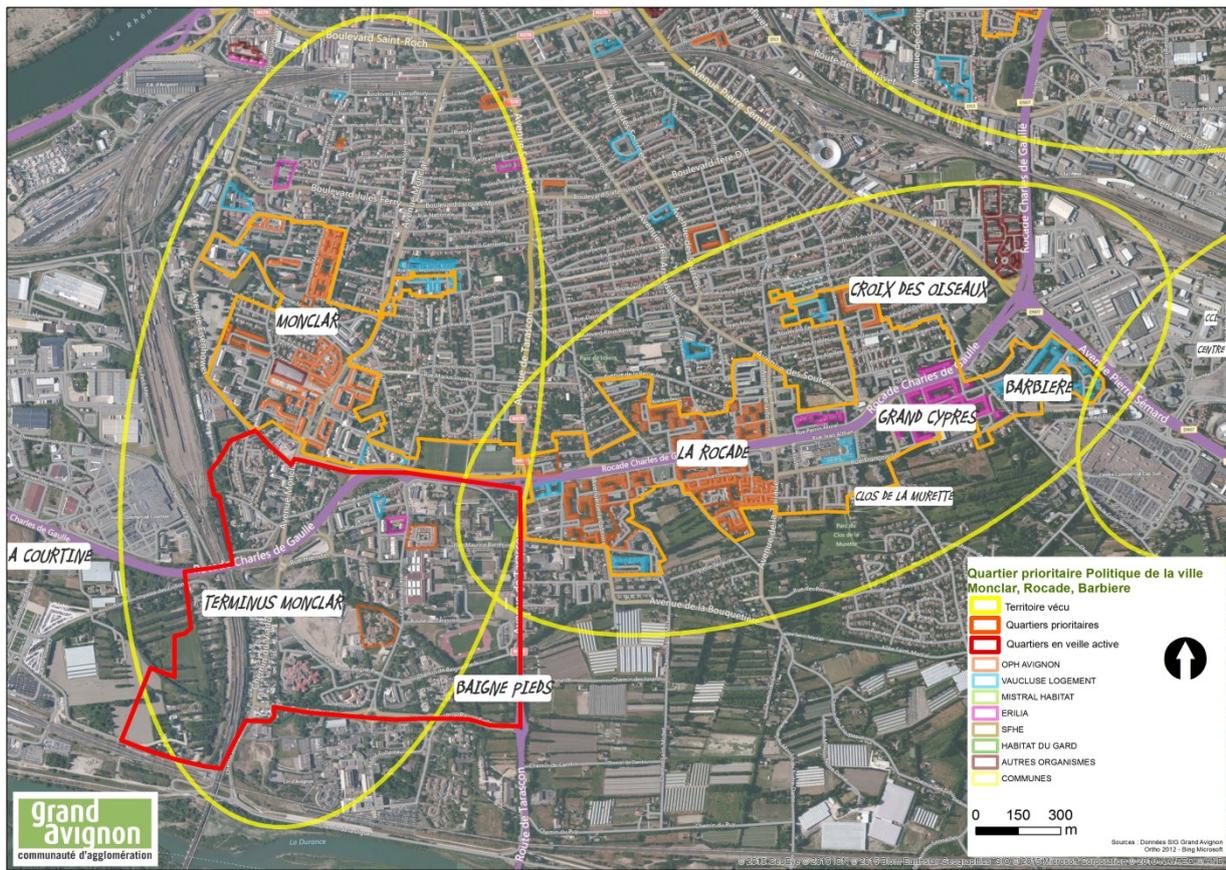
Ce quartier prioritaire est constitué de deux anciens sous-quartiers prioritaires :

- Le quartier Ouest (Monclar Sud, Champfleury, Louis Gros) ;
- Le quartier Sud Rocade (la Rocade, les Grands Cyprès, la Barbière, la Croix des oiseaux...).

Les quartiers Sud d'Avignon sont au cœur de plusieurs sites potentiels d'urbanisation significatifs :

- Courtine (± 100 Ha dont 70 Ha en zone 2AU). Il s'agit du quartier gare TGV, porte d'entrée du bassin de vie, identifiée dans le SCOT comme un site d'intérêt métropolitain pour lequel il est défini une ambition et des exigences d'aménagement. La zone d'activités de courtine compte aujourd'hui 350 entreprises ;
- Joly-Jean (± 34 Ha). L'emplacement de ce projet est stratégique car il offre l'opportunité de recoudre le tissu urbain entre les grands ensembles de logements sociaux de la rocade et les quartiers pavillonnaires inscrit dans la ceinture verte ;

Il s'agira notamment de saisir l'opportunité générée par ces trois projets jouxtant le périmètre d'étude afin d'ouvrir ces quartiers sur le reste de la commune.



1.1.1. Le quartier Ouest

Description du quartier

Dans la seconde couronne sud de la ville d'Avignon et situé au Sud-Ouest du centre ancien (à proximité des Remparts), le quartier Ouest compte 5052 habitants répartis entre Monclar, Champfleury, Louis Gros et Lopofa. Ces territoires sont une extension urbaine du centre ancien réalisée au début des années 1950.

Le quartier Ouest est traversé en son centre par l'avenue Monclar et bordé à l'Ouest par l'avenue Eisenhower, axes structurants à l'échelle des faubourgs sud d'Avignon.

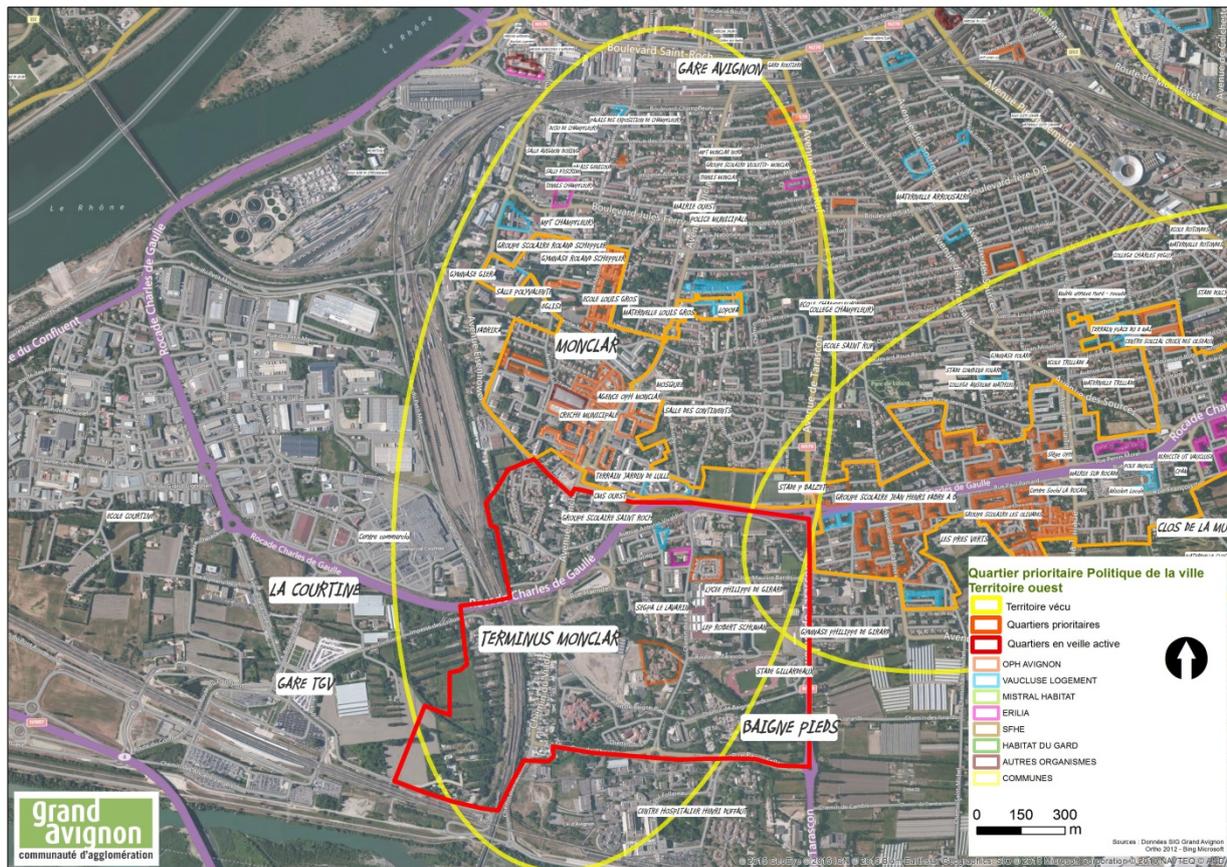
Il bénéficie d'une situation géographique intéressante entre les deux gares de la commune (Avignon-Centre au Nord, et Avignon-TGV au sud) et se trouve à proximité immédiate de la zone d'activités de Courtine au fort potentiel.

Construit sur un plan masse type Charte d'Athènes, mais tout de même parfaitement insérés dans la trame urbaine des faubourgs d'Avignon, notamment grâce aux différents projets de renouvellement urbain, le quartier est enclavé au Nord par la gare centrale et le réseau ferroviaire PLM, et au sud et à l'ouest par le confluent du Rhône et de la Durance. A proximité de la gare TGV et proche de la zone d'activité et du centre commercial de la Courtine (Carrefour, Avignon-sud), il est bien desservi par les différents réseaux de transport urbain (Bus, ferroviaire, voiture).

Composés de plusieurs petites entités territoriales (Clarefond, Montmajour ou encore Parc Monclar) dont les relations se restreignent à de la cohabitation, le quartier Ouest est majoritairement constitué de petits ensembles collectifs sociaux (maximum R+4). Monclar, constituant le cœur du quartier et concentrant le plus de difficultés, est composé de 1 300 logements sociaux et d'environ 600 logements en copropriétés (Parc Saint Roch, Copropriété de l'Athénée) et logements pavillonnaires. La convention de rénovation urbaine, signée le 25 avril 2005, a permis la réalisation d'un projet de rénovation urbaine d'ampleur dans le

cœur du quartier de Monclar entre 2005 et 2015.

Le quartier Ouest s'inscrit dans un environnement bien doté en équipements publics (Hôpital, mairie annexe, Centre Médico-social, Pôle Santé, établissements scolaires), équipements sportifs et socio-culturel (2 centres sociaux agréés, ...).



Situation sociale et économique

5 052 HABITANTS

Part de jeunes de moins de 25 ans la plus importante (56% de moins de 25 ans).

Part de la population immigrée la plus importante (80% de ménages où au moins une personne est issue de l'immigration sur Monclar Sud).

Taux de chômage le plus élevé (45% de la population active dont 9% de longue durée).

Taux d'activité des femmes le plus bas (38%).

Population la plus dépendante des prestations sociales (10% allocataires RSA).

Part des bas niveaux de qualification la plus importante (74% de la population 15 ans et plus non scolarisée).

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie

Un quartier résidentiel à rendre perméable

Dysfonctionnements urbains fortement atténués par les travaux de requalification du quartier dans le cadre du PRU, excepté pour les franges du quartier et les écoles qui n'ont pas pu être traitées. Le quartier compte également plusieurs copropriétés dans un état de dégradation très avancé (Parc Saint-Roch, Athénée) mais représentant des potentiels de diversification de l'offre de logements.

Site très minéral contribuant à de fortes chaleurs l'été, comptant peu d'espaces verts aménagés (Parc Fontaine du Levant et espace Paul Giera non centraux, non aménagés et peu utilisés).

Un marché hebdomadaire qui crée une animation ponctuelle, source d'attractivité pour le quartier. Quartier bien imbriqué dans le tissu urbain avignonnais : bonne accessibilité au centre-ville d'Avignon par le nord. En revanche, le quartier est davantage enclavé au sud, à l'est et à l'ouest.

Le tissu associatif y est assez bien développé.

Le Plan Stratégique Local du quartier Ouest, cadre particulier au projet du territoire Ouest

Le Plan Stratégique Local, document de prospective et dispositif opérationnel, établit la feuille de route de développement du quartier à 10-15 ans dans le cadre de la sortie de la convention de rénovation urbaine. Les axes d'orientations du PSL ont été construits en croisant les besoins du territoire avec les trois volets du guide national PSL et les trois piliers de la Politique de la Ville. Le périmètre du PSL ne se réduit pas à la géographie prioritaire, mais propose une échelle d'intervention plus large correspondant au périmètre administratif du quartier Ouest d'Avignon, permettant de repositionner le territoire par rapport à sa fonction au sein de la ville d'Avignon.

Le projet du quartier ouest s'inscrit dans une temporalité double, celle du Contrat de Ville (6 ans) et celle du PSL (10-15 ans).

Les orientations stratégiques du PSL sont déclinées en plusieurs objectifs stratégiques :

- **Renforcer les conditions de l'égalité des chances**
 - Renforcer les conditions de réussite scolaire et soutenir le rôle des parents,
 - Agir en faveur de l'insertion, de l'emploi et du développement économique,
 - Poursuivre la résorption de l'habitat dégradé ou indigne pour garantir des conditions de vie décentes,
 - Développer une politique de peuplement répondant aux souhaits de mobilité résidentielle des habitants.
- **Promouvoir le mieux vivre ensemble**
 - Offrir des espaces publics pacifiés et accessibles à tous,
 - Améliorer la gestion de proximité du quotidien,
 - Responsabiliser les habitants et promouvoir le civisme,
 - Valoriser la richesse culturelle.
- **Favoriser l'ouverture et l'attractivité du quartier**
 - Finaliser le changement d'image physique du quartier,
 - Inciter les avignonnais à traverser le quartier,
 - Promouvoir le quartier pour renforcer son attractivité.

Le projet de territoire : du PSL au Contrat de Ville

Le croisement des éléments du diagnostic socio-économique, les orientations stratégiques du PSL et du Contrat de Ville permettent de définir sur 6 ans un plan d'actions qui devra principalement répondre aux objectifs d'intervention ci-dessous :

- **Mener une action prioritaire envers la jeunesse : assurer le parcours des jeunes de l'éducation dès le plus jeune âge jusqu'à leur insertion** : Afin de lutter efficacement contre le chômage touchant principalement la population active des jeunes de moins de 25 ans, les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville devront agir en faveur du développement économique et de l'insertion par l'activité économique dans toutes ses dimensions en y intégrant un renforcement des actions envers les publics jeunes sur la formation et l'emploi.
- **Restaurer un cadre de vie décent et approprié par une action sur le bâti et l'espace public** : Bien que le PRU de Monclar s'achève, la gestion du cadre de vie et du renouvellement urbain sur le quartier Ouest demeure une question prééminente. Il s'agit de poursuivre une politique d'ensemble de requalification urbaine renforçant son ouverture et son attractivité, mais aussi pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du PRU par une politique de gestion urbaine soutenue. La tranquillité publique reste une attente forte des habitants. Ainsi, le traitement de l'insécurité est un préalable à la condition de réussite de l'action publique dans le quartier.
- **Favoriser l'accès aux droits et à l'information en conjuguant lisibilité des dispositifs de droit commun et actions menées dans les quartiers prioritaires** : Dans ce cadre, il s'agira notamment de mieux cibler les problématiques spécifiques rencontrées par les femmes (place de celle-ci dans l'espace public, accès aux différents services) et les publics les plus fragilisés (personnes âgées, personne à mobilité réduite) afin de leur assurer une égalité de traitement dans l'accès aux droits.
- **Renforcer l'accès à la culture par la construction collective d'un projet culturel de territoire à l'échelle des villes et de l'agglomération** : La spécificité du quartier de Monclar, par rapport aux autres quartiers prioritaires de la ville, est certainement la présence historique de communautés

aux identités fortes. Cela se traduit notamment par une distanciation des relations entre les populations et par une répartition sociotechnique et spatiale des habitants dans le quartier. Il est donc nécessaire de poursuivre le travail permettant de favoriser les échanges interculturels entre communauté afin de permettre une meilleure cohésion sociale et un « mieux vivre ensemble ». Les projets valorisant le patrimoine culturel avignonnais et permettant de favoriser la rencontre entre les habitants des quartiers Ouest et des autres territoires d'Avignon est un enjeu dans la construction d'une culture commune.

Objectifs particuliers au quartier	Thématiques
Rénover les groupes scolaires Louis Gros et Saint Roch (QPV)	Cadre de vie
Définir des modalités d'intervention sur les secteurs d'habitat informel : Terminus Monclar, Baigne-Pieds et Villeverte (Hors QPV)	Cadre de vie
Poursuivre l'aménagement d'espaces publics fédérateurs : Parc des Fontaines du Levant (Hors QPV)	Cadre de vie
Poursuivre l'aménagement d'espaces publics fédérateurs : Halle du marché (QPV)	Cadre de vie
Traiter la question de l'« îlot Ponzo » (QPV)	Cadre de vie
Poursuivre le travail d'amélioration des mobilités et de désenclavement du quartier (Quartier Ouest)	Cadre de Vie
Rénover la copropriété Saint-Roch (QPV)	Cadre de vie
Mettre en place un dispositif d'accompagnement de la copropriété de l'Athénée (QPV)	Cadre de vie
Définir une stratégie d'évolution du marché hebdomadaire du vendredi (QPV)	Cadre de vie
Mettre en œuvre une action forte de gestion de la circulation et du stationnement sur l'ensemble de l'avenue Monclar (Quartier Ouest)	Cadre de vie
Mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur la propreté et gestion des déchets (QPV)	Cadre de vie
Mettre en place une commission territoriale Ouest du CLSPD et des cellules de suivi individualisées (Quartier Ouest)	Cadre de vie
Mettre en place une gestion partenariale des cas difficiles (QPV)	Cadre de vie
Développer la médiation dans les quartiers (QPV)	Cadre de vie
Renforcer la présence policière (QPV)	Cadre de vie
Rendre plus lisible l'offre de services et de loisirs périscolaires (Quartier Ouest)	Jeunesse
Soutenir la création d'un Lieu d'Accueil Enfants – Parents sur le quartier (QPV)	Jeunesse
Promouvoir le quartier : attirer de nouvelles activités (exemple : implantation du village des métiers et de l'artisanat) (Quartier Ouest)	Développement économique et emploi

N.B : certaines actions du PSL sont restreint à la géographie prioritaire, d'autres sont hors du périmètre QPV et il y a celles qui englobent le quartier dans son ensemble.

1.1.2. Le quartier Sud Rocade

Description du quartier

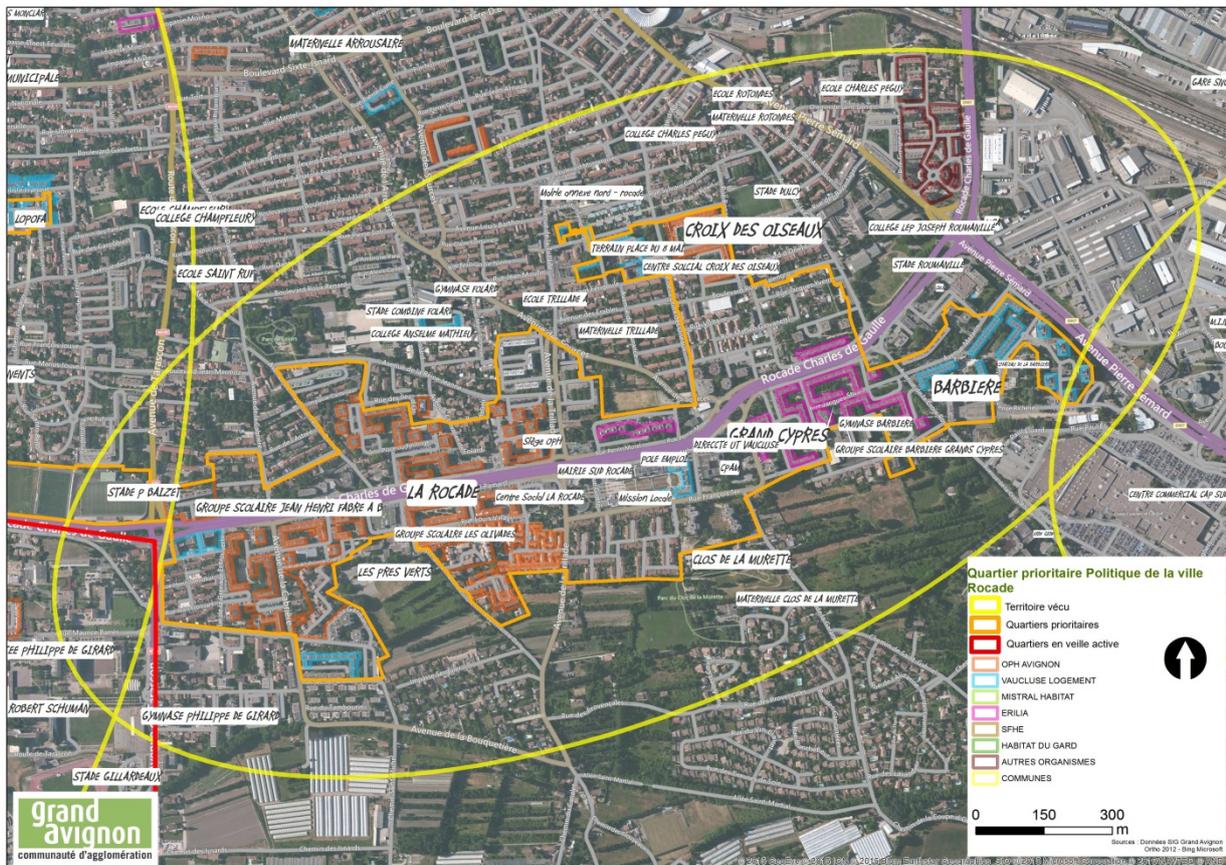
Le quartier Sud Rocade est situé à la périphérie Sud, en deuxième couronne du centre-ville d'Avignon et longe d'Est en Ouest la Rocade Sud d'Avignon qui constitue une coupure urbaine et spatiale et un axe de circulation principal d'Avignon.

Ce territoire est composé essentiellement de grands ensembles d'habitat collectif social constituant autant de micro-quartiers et d'ilôts sans liens :

- A l'Ouest : le quartier est bordé par la Route de Tarascon, axe routier principal qui relie le centre-ville d'Avignon à la route départementale desservant les premières communes des Bouches du Rhône (Tarascon, Beaucaire). Sont principalement identifiés les parcs locatifs sociaux le Mistral, le Ventoureso, la Tramontane, Coup Santo, ...
- Au Nord : le quartier de la Croix des oiseaux isolé dans un tissu urbain mixte, situé entre la Rocade Sud et le boulevard de la première couronne longeant les remparts de l'intra-muros d'Avignon.
- A l'Est : la route de Marseille qui relie le centre-ville à Avignon Sud (A7 et RN7). Les quartiers des Grands Cyprès et de la Barbière.

- Au Sud : la ceinture verte d'Avignon qui est le « poumon » de la ville, constituée de terres agricoles et d'espaces préservés de l'urbanisation.

Comptant environ 11 000 habitants, le quartier Sud Rocade est le quartier le plus peuplé du Grand Avignon.



Situation sociale et économique

10 795 HABITANTS

Part la plus importante de ménages présents depuis 5 ans et plus dans leur logement (58%) synonyme d'une faible rotation des logements.

Part de nouveaux arrivants sur la commune la plus importante (19% de la population).

Précarité de l'emploi maximale sur le secteur Rotondes-Barbières (31% de contrats précaires).

Part de ménages en dessous du seuil de pauvreté logés dans le parc privé la plus importante (38%).

Forte concentration de familles nombreuses.

Diminution des taux d'activité et d'emploi la plus importante sur la période 2006-2010 (respectivement -1 point et -4,1 points) et taux de chômage des femmes qui a le plus augmenté.

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie

Une polarité secondaire, hors les murs, à renforcer en confortant la mixité des fonctions et en s'appuyant sur la médiathèque, équipement à rayonnement communal voire intercommunal.

La Rocade est composée de plusieurs sous-quartiers avec un fonctionnement propre et peu de liens entre eux.

La Rocade constitue une coupure physique forte et génère des nuisances pour les habitants (pollution de l'air et nuisances sonores) La trame viaire autour de la rocade est peu structurée et de fait peu lisible donnant une impression de manque de repères dans le quartier

Rôle symbolique d'entrée de ville de la Barbière.

Les centralités commerciales sont peu attractives et peu mises en valeur

On note la présence d'un grand nombre d'équipements récents, dont ceux le long de la rocade qui sont visibles et plutôt bien mis en valeur

Les espaces verts y sont nombreux mais en mauvais état, vieillissant et peu visibles (Champs vert) mais un quartier en lien avec la ceinture verte.

2 sites importants de décharges sauvages (Coupo Santo et Treilles Blanches)

La vie associative est assez peu développée. Les 2 centres sociaux ne couvrent pas tous les besoins du quartier de la Rocade, notamment le secteur ouest de la Rocade (Coup Santo).

Objectifs particuliers au quartier	Thématiques
Expérimenter l'accueil des enfants entre 2 et 3 ans à l'école maternelle des Olivades et en permettre sa rénovation	Jeunesse & Cadre de vie
Maintenir et optimiser les deux LAEP (lieux d'accueil enfants parents) existants et mener une réflexion sur leur développement dans le cadre du renouvellement du CEJ d'Avignon.	Jeunesse
Développer et faire rayonner les activités des deux centres sociaux en termes de communication auprès des habitants.	Jeunesse
Développer une offre innovante d'aide aux devoirs sur la Barbière, et impliquer les parents.	Jeunesse
Assurer une offre de services socio-culturelle et sportive pour les secteurs non couverts actuellement (secteur Ouest de la Rocade notamment).	Jeunesse
Assurer une présence policière notamment sur les secteurs difficiles (Coup Santo, rue Valayer) en coordination avec la ZSP Sud.	Cadre de vie
Adapter et évaluer l'existant de la vidéo-protection. Envisager son déploiement dans les parties communes (halls notamment) des bâtiments à l'initiative des bailleurs.	Cadre de vie
Permettre une meilleure gestion des déchets (encombrants et ordures ménagères, usages des caves) et de l'entretien de ces espaces publics en lien avec la GUSP	Cadre de vie
Elaborer et assurer la mise en œuvre d'un Nouveau Programme de Rénovation Urbaine prenant en compte les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Repenser les espaces et lieux générateurs d'insécurité pour les réinvestir en espaces à destination des familles et redonner des fonctions à certains espaces publics - Repenser la trame viaire de la Rocade (ouvrir les groupes de bâti, réfléchir et sécuriser les traversées de la rocade) - Conjuguer des espaces de liberté et des parcs publics avec fermeture et présence de gardien (notamment Clos de la Murette) - Engager la rénovation d'équipements de proximité stratégiques, locaux des 2 centres Sociaux, Croix des oiseaux et Rocade, les écoles 	Cadre de vie
Développer l'attractivité du quartier en proposant une nouvelle action économique dans le cadre de la ZFU-TE et du NPRU (développement d'une nouvelle offre commerciale de proximité, consolidation des TPE et PME du quartier, développement des sites d'accueil des entreprises : hôtel d'entreprises de la Croix Rouge, pépinière d'entreprises de la Barbière...)	Emploi et développement économique
Harmoniser et développer l'offre existante pour l'accès aux savoirs de base et à l'apprentissage linguistique (Rocade, Croix des oiseaux, Barbière, voire Saint-Chamand).	Formation et Accès aux droits

1.2. Le quartier Saint-Chamand

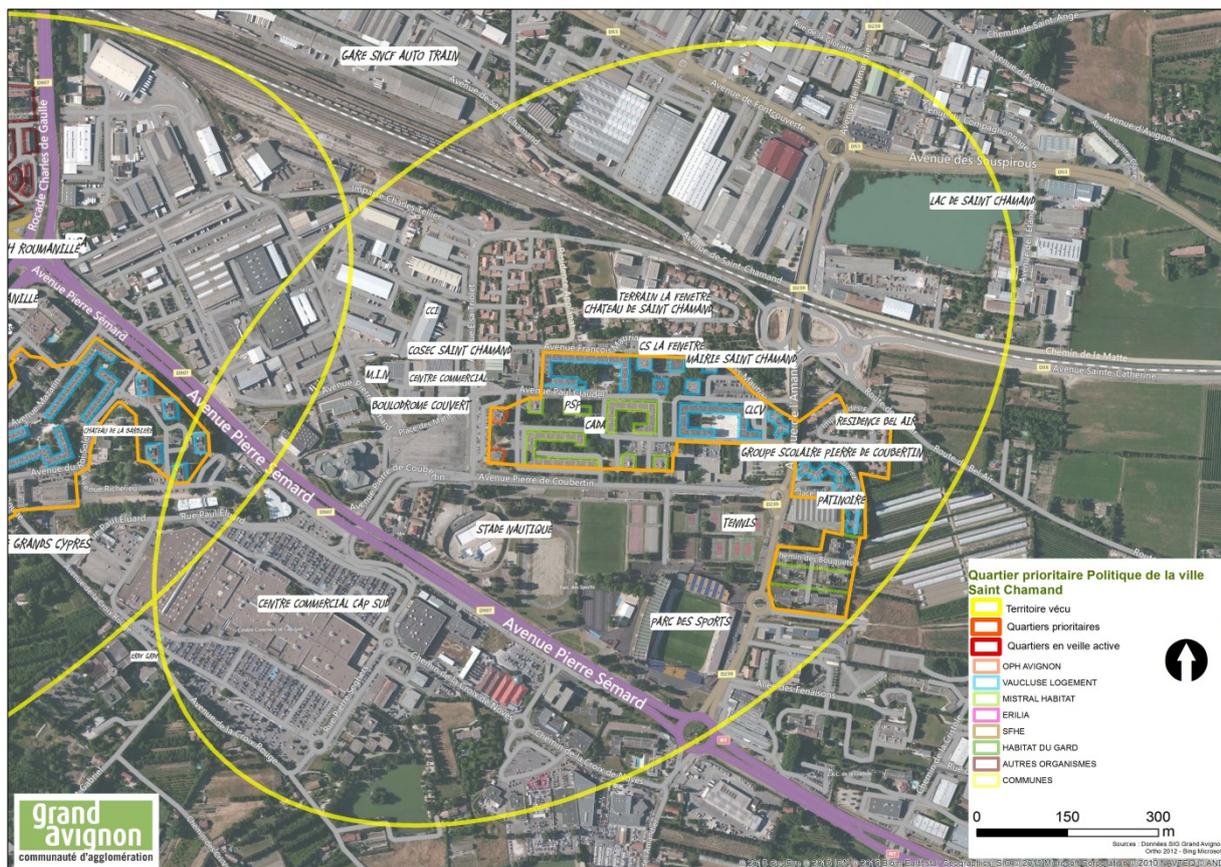
Description du quartier

A l'intersection des quartiers Sud-Rocade et Nord-Est d'Avignon, entre la Route de Marseille, le Marché d'Intérêt National, la voie ferrée et l'avenue de l'Amandier, le quartier St-Chamand concentre l'ensemble des caractéristiques des zones prioritaires sur un périmètre très étroit (moins de 1km²) et coupé du quartier Sud Rocade par la route nationale.

A proximité immédiate des premiers bâtiments situés au Nord du quartier, le MIN regroupe plus de 120 Entreprises dans un concept de « Galerie Marchande de Gros ». On y retrouve des activités de gros et d'exportation, mais également de nombreuses sociétés de services (banque, comptabilité, avocats, restauration, formation ...). Le MIN est un véritable pôle économique au cœur de l'agglomération, réalisant un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'euros.

Non loin, à l'Est, se situe également la zone d'activité de Fontcouverte qui est la plus ancienne zone du département du Vaucluse. Elle compte plus de 200 entreprises de divers secteurs d'activités tertiaires et industrielles et plus de 3000 salariés.

Le site Bel-Air (± 28 Ha) permettrait de désenclaver, vers l'Est, le quartier de St Chamand.
 De l'autre côté, à l'Ouest, la zone commerciale Cap Sud regroupe près de 80 boutiques et un grand cinéma.
 Au Sud du quartier, Mistral 7 est une zone commerciale complémentaire située le long de la RN7, comptant de grandes enseignes (Décathlon, Auchan, Castorama...).



Situation sociale et économique 2 609 HABITANTS

Part de moins de 10 ans la plus élevée (23%)
 Plus forte part d'ouvriers (38% de la population)
 Part de familles nombreuses (5 pers. et plus), la plus forte (20%)
 Plus importante part des ménages en dessous du seuil de bas revenus (68%)
 Taux de chômage des jeunes le plus élevé (20% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans)
 Part de familles monoparentales la plus importante (22% des ménages)
 Part de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) la plus forte (31% de la population)
 Baisse la plus importante de la part d'employés sur la période 2006-2010

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie Un quartier résidentiel à désenclaver

Secteur enclavé (voie ferrée, rocade, avenue Pierre Sémard, MIN, Fontcouverte et parc des sports)
 Ambiance de «village» du fait de la petite taille du quartier et de son isolement par rapport au reste de la ville
 Une situation géographique au carrefour de l'attractivité économique et commerciale de l'entrée Sud de la ville (MIN, Fontcouverte, Cap Sud, Mistral 7, bowling, patinoire, etc.)
 Marché dynamique le dimanche matin, source d'attractivité et d'animation pour le quartier
 Des équipements sportifs et de formation au rayonnement intercommunal à proximité du quartier (Stade nautique, Parc des sports, patinoire, bowling, MIN, école hôtelière, Campus CCI...)
 Espaces très minéraux
 Présence de deux parcs utilisés et bien appropriés par les habitants bien qu'en partie aménagés
 Tissu associatif actif et bien développé
 Les Naiades tournent le dos et ne communiquent pas avec le quartier
 Sentiment d'insécurité des habitants

Objectifs particuliers au quartier	Thématiques
<p>Elaborer et assurer la mise en œuvre d'un Nouveau Programme de Rénovation Urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le parc locatif social (façades, menuiseries extérieures, logements) et sécuriser les accès aux bâtiments et logements - Favoriser l'attractivité des écoles (groupe scolaire Coubertin) - Repenser le plan de circulation (privilégier les modes doux et diminuer les actes d'incivilités et d'incivisme) - Sécuriser le passage piéton de l'avenue de l'Amandier - Restructurer les espaces extérieurs (éclairage public, espaces verts, mobiliers urbains...) - Repenser les lieux générateurs d'insécurité (éclairage public, Halls, etc.) - Améliorer la réactivité des services de gestion de proximité (propreté des espaces extérieurs) - Mettre en valeur le Château de St-Chamand et ses espaces extérieurs (projet de rénovation et d'aménagement extérieur). 	Cadre de vie
Améliorer la gestion des déchets en mettant en œuvre une GUSP spécifique « gestion des déchets ».	Cadre de vie
Développer le dispositif « voisins vigilants ».	Cadre de vie
Développer la vidéo protection : évaluer et adapter l'existant, notamment repositionner les 4 caméras installées dans le quartier.	Cadre de vie
Mener des actions autour de la prévention routière (rodéo avenue de Coubertin et de l'Amandier) et repenser l'aménagement des avenues pour réduire les nuisances et le risque d'accident.	Cadre de vie
Poursuivre la dynamique partenariale autour de la ZSP.	Cadre de vie
Assurer la présence publique par la médiation sociale et la prévention (mairie, éducateur ADVSEA, présence policière municipale) et l'animation de la vie dans le quartier (actions en pieds d'immeubles avec les acteurs socio-culturels et de la médiation) notamment pendant la période estivale.	Cadre de vie et Jeunesse
Soutenir et renforcer la coordination entre le centre social La Fenêtre et les partenaires éducatifs : cohérence avec les projets d'école et penser leur inscription dans le NPRU	Jeunesse
Optimiser l'offre de loisirs sur le quartier pour les moins de 18 ans et créer une offre adaptée pour les 18-25 ans.	Jeunesse
Développer des événements emploi et des actions de formations en s'appuyant sur la spécificité du potentiel économique du quartier (MIN) dans le but de rapprocher l'offre et la demande, les entreprises et les habitants, les recruteurs locaux (MIN, Fontcouverte, Cap Sud) et les demandeurs d'emploi du quartier, et valoriser les métiers en tension.	Emploi et développement économique
Favoriser l'installation des professionnels de santé (exemple : Pôle Santé Coubertin)	Emploi et développement économique, et Santé
Consolider les actions d'accès aux droits et assurer une meilleure articulation entre les acteurs : Point de services aux particuliers (PSP), Centre Social, Mairie, et CMS.	Accès aux droits

1.3. Les quartiers Nord-est

Description du quartier

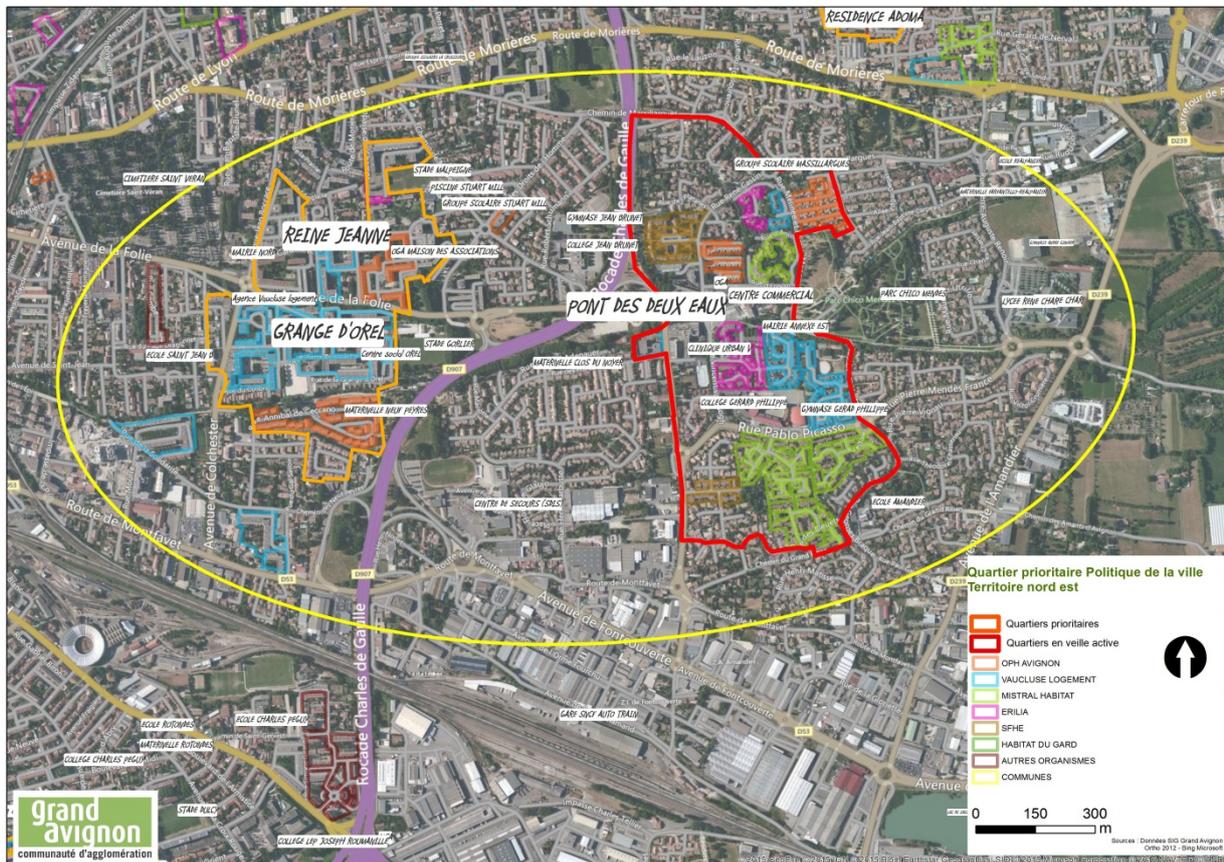
Les quartiers Nord-est sont composés de 2 secteurs séparés par l'avenue de la Folie, axe de circulation principal reliant la Rocade Charles de Gaulle « RD907 » (reliant l'A7) et le centre-ville d'Avignon à proximité immédiate.

- Au nord de l'avenue de la Folie : sont identifiés les quartiers de la Reine Jeanne, Malpeigné, Saint-Jean.
- Au sud de l'avenue de la Folie : les quartiers de la Grange d'Orel, les Neuf Peyres.

Son contour est délimité par plusieurs axes de circulation principaux de la ville :

- Au nord : la Route de Morières desservant d'autres communes du Grand Avignon (Le Pontet, Morières).

- A l'est : la Rocade Charles de Gaulle traversant la ville d'Avignon d'est en ouest en deuxième couronne, reliant l'A7 à la Ville d'Avignon.
- Au sud : la route de Montfavet reliant le quartier Nord-est à Montfavet, en passant par Saint-Chamand et par la zone d'activité de Fontcouverte située à proximité du quartier. Fontcouverte est la plus ancienne zone du département du Vaucluse. Elle compte plus de 200 entreprises de divers secteurs d'activités tertiaires et industrielles et plus de 3000 salariés.
- A l'ouest : l'avenue de Wetzlar et l'avenue Jean Boccace.



Situation sociale et économique 4 960 HABITANTS

Part de personnes seules la plus élevée (hors Camp Rambaud/Les Mérides) (35% des ménages).

Part de ménages en logement collectif la plus importante (96%).

Part la moins importante d'emplois salariés et d'établissements.

Part d'ouvriers la moins élevée des quartiers (hors Camp Rambaud/Les Mérides). Cette part est également celle qui a le plus fortement diminué sur la période 2006-2010.

La part de retraités et pré-retraités a fortement augmentée dans la population 15-64 ans entre 2006 et 2010.

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie Un quartier résidentiel à connecter à son environnement

Situation géographique favorable : à proximité immédiate du centre-ville (à environ 1km des remparts), de grands axes urbains, de zones d'activité (Fontcouverte) et de la zone commerciale d'Avignon Nord.

Un cadre de vie et un environnement proche plutôt agréable à l'échelle du bassin de vie (présence d'équipements sportifs, Parc Chico Mendès, Sorgue bleue)

Une bonne desserte par les transports en commun

Maisons anciennes, individuelles et bâtiments collectifs se côtoient.

Les différences architecturales participent à une différenciation des secteurs et au sentiment d'appartenance des habitants de ce quartier.

L'habitat collectif social a été construit à plus de 80% entre 1949 et 1974.

La vétusté du bâti et les dégradations nuisent à l'image du quartier qui peine aujourd'hui à attirer des nouveaux habitants.

Le tissu associatif y est assez bien développé.

Objectifs particuliers au quartier	Thématiques
<p>Renforcer la coordination entre l'OGA et le Centre Social d'Orel. Poursuivre les animations sur les territoires qui réunissent les différents acteurs associatifs du quartier en s'appuyant sur les projets de ces structures. Renforcer les missions du Centre Social d'Orel hors les murs.</p>	Gouvernance
<p>Mettre en œuvre une stratégie de veille pour le quartier du Pont des 2 eaux afin d'éviter son décrochage : pérennisation du centre commercial, ouverture du poste de police (avant la fin de l'année 2015), intégration de représentants du Pont des 2 Eaux dans le Conseil de citoyen des quartiers Nord-est, maintien des évènements et de l'action socio-culturelle).</p>	Gouvernance
<p>Elaborer et mettre en œuvre une convention de renouvellement urbain d'intérêt régional répondant aux enjeux urbains du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager dès 2015 le diagnostic urbain dans le cadre du protocole de préfiguration du NPRU. - Poursuivre l'opération de réhabilitation de Grand Delta Habitat dans le quartier de la Grange d'Orel en l'intégrant dans le NPRU. - Mener une réflexion d'ensemble sur le quartier de la Reine Jeanne dont la dégradation est très forte, favorisant le renouvellement urbain (projet ANRU) et l'attractivité du quartier (création d'un marché hebdomadaire à partir de 2015, complexe sportif, etc.). - Promouvoir un micro territoire d'animation et de désenclavement aux Neuf Peyres en s'appuyant sur le projet de réhabilitation du parc locatif social de l'OPH, en favorisant un projet d'aménagement facilitant l'accès au stade Gorlier et le cheminement des canaux, et repensant les espaces verts et extérieurs (privatisation de certains espaces à étudier). - Revoir l'aménagement urbain pour favoriser l'ouverture des quartiers et des nombreux espaces vides, sans fonctions et enclavés. - Créer un complexe d'activités sportives et de loisirs (stade Gorlier, City stade et DOJO), et engager la rénovation du Stade Malpeigné, du DOJO de la Reine Jeanne, le parc BIR HAKEIM et le square Péniscola. - Développer la rénovation primaire avec des chantiers de proximité favorisant la formation et l'emploi des habitants. - Engager la rénovation de l'Espace Kyrielle dès 2015 pour sa réouverture. Situé au cœur du quartier de la Grange d'Orel, le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet d'animation et d'activités à destination des habitants et géré par le centre social Orel. - Valoriser le patrimoine local (parc Chico Mendès, la sorgue bleue) et assurer son entretien. - Etudier l'implantation de jardins familiaux sur la parcelle de l'ancienne maison paisible, propriété actuelle du centre hospitalier de Montfavet. 	Cadre de vie
<p>Envisager la création d'un poste d'adulte relais pour favoriser le lien social prioritairement dans les quartiers de la Reine Jeanne et de la Grange d'Orel en collaboration avec les acteurs du territoire (Centre social Orel, OGA, bailleurs sociaux, mairie annexe, prévention spécialisée...).</p>	Cadre de vie
<p>Assurer la mise en place opérationnelle de la stratégie de tranquillité publique et de prévention de la délinquance, en s'appuyant en priorité sur la territorialisation de l'action du CLSPD (réfèrent CLSPD, groupe territorial de veille, ilotage de la police municipale, médiation ville, etc.)</p>	Cadre de vie
<p>Mettre en place des référents par cage d'escalier notamment en s'appuyant sur l'expérimentation du bailleur Grand Delta Habitat dans le quartier de la Grange d'Orel.</p>	Cadre de vie
<p>Lutter contre la fraude dans les commerces ouverts sans autorisation ou inscrits dans d'autres formes d'illégalité (Grange d'Orel, Reine Jeanne notamment).</p>	Cadre de vie
<p>Favoriser l'ouverture de commerces de proximité et stabiliser le tissu commercial existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider la situation commerciale de la Grange d'Orel, - Définir une stratégie pour le centre commercial de la Reine Jeanne et créer un marché hebdomadaire, - Pérenniser le Centre commercial du Pont des 2 Eaux. 	Emploi et développement économique
<p>Réfléchir à une nouvelle localisation des permanences de l'Equipe emploi</p>	Emploi et développement

insertion notamment celles de la Mission locale, et mieux couvrir l'ensemble des quartiers dont le Pont des 2 Eaux. Définir de nouveaux modes d'accompagnement de la Mission locale avec le centre social Orel et l'OGA.	économique, et Jeunesse
Favoriser l'installation de services publics dans les quartiers : réflexion à mener sur le regroupement des services dans un lieu unique accueillant les services de la mairie annexe, la CAF, la CPAM, le service public de l'emploi...	Accès aux droits
Construire un projet d'équipement avec les clubs sportifs et les centres sociaux du territoire autour du projet Gorlier.	Jeunesse
Proposer une nouvelle offre d'activités sportives et de loisirs couvrant le public jeunes de la Reine Jeanne, en repensant l'accueil jeunes du centre social Orel et en s'appuyant sur l'offre existante (clubs socio-sportifs Avignon jeunes, CASL, UFOLEP).	Jeunesse
Lutter contre l'isolement notamment celui des personnes âgées : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'actions pour accompagner les personnes âgées isolées en lien avec le CCAS. - Permettre l'ouverture de locaux adaptés pour les associations œuvrant auprès des personnes âgées, notamment dans le quartier de la Reine Jeanne. - Créer des espaces d'accueil et d'échanges pour les personnes âgées isolées. - Développer des actions intergénérationnelles. 	Lien social

1.4. Les îlots HLM de Montfavet (veille active)

Description du quartier

Montfavet, de par son histoire et sa configuration, est un quartier d'Avignon qui ressemble d'avantage à un village qu'à un quartier de la ville d'Avignon, regroupant environ 14000 habitants (recensement INSEE 2006).

Montfavet possède un centre villageois indépendant ; l'urbanisme y est peu dense avec de l'habitat collectif (28% d'HLM essentiellement construits entre 1949 et 1974) et une forte part d'habitat individuel.

Historiquement, Montfavet était un territoire très agricole. Ce passé n'a pas été complètement recouvert par un urbanisme croissant ; aujourd'hui se côtoient encore sur le même espace, paysans, même s'ils sont très peu nombreux, vivant dans de l'habitat individuel, et travailleurs agricoles actifs ou retraités, le plus souvent émigrés du Maghreb, dans les zones d'habitat collectif.

Le territoire est très contrasté et en fait une zone atypique d'Avignon de par son urbanisme (entre route et immeuble, et espaces agricoles préservés) et la mixité de l'habitat (entre îlot HLM et quartiers résidentiels), la diversité sociale (les zones pavillonnaires concentrant des populations à haut revenus, et les îlots HLM avec de très faibles revenus).

Le territoire est excentré du centre-ville d'Avignon et sa desserte par les transports en commun ne permet pas une circulation facile pour les habitants qui souhaitent se rendre à Avignon.

D'un point de vue économique, Montfavet accueille l'Agroparc, une technopôle de référence en région PACA. Depuis Juillet 2005, la zone d'activité est labellisée « pôle de compétitivité » regroupant aujourd'hui sur un même site, des entreprises à la renommée internationale, des unités de recherches, et des instituts d'enseignement et de formation, l'aéroport et le Pole Pégase ainsi que l'INRA. Le centre commercial Mistral 7 contribue à l'attractivité économique de l'entrée de ville d'Avignon.

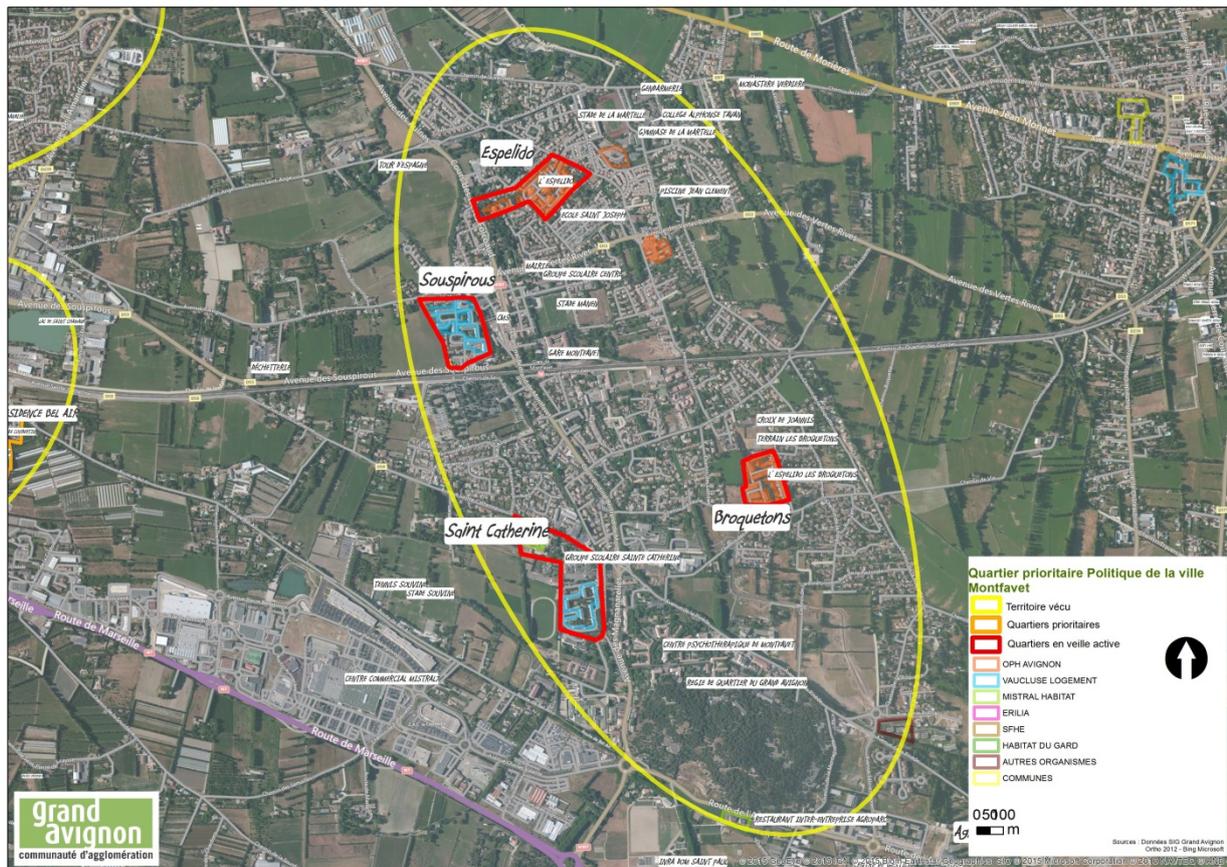
Agroparc est une zone urbaine en plein de développement, accueillant des entreprises, des poches d'habitations, où se mêlent de l'habitat individuel et de l'habitat collectif.

Les zones situées en veille active représentent quatre micro-territoires accueillant un parc social locatif sans continuité urbaine mais qui démontrent des difficultés urbaines et sociales importantes : l'Espérido, les Souspirous, les Broquetons, Sainte-Catherine.

Chaque îlot représente moins de 1000 logements. Ce sont de petits quartiers, aérés, composés de

bâtiments bas, éloigné de l'image des grands ensembles.

En dehors des îlots, Montfavet reste un territoire attractif pour la population, il propose un cadre de vie agréable et accueillant : de nombreux équipements sportifs, socio-culturels, sociaux, scolaires, etc. De nombreuses associations participent à l'animation de Montfavet, principalement le centre social de l'Espélido qui œuvre auprès des habitants des 4 îlots HLM.



**Situation sociale et économique
2 380 HABITANTS**

Nombre d'éménagés récents (moins d'un an) qui a le plus augmenté sur la période 2007-2011 (+3,7 points).
Peu d'emplois, peu d'établissements.
La part d'allocataires du RSA la moins élevée.
Plus forte diminution des 75 ans et plus entre 2006 et 2010.
Plus forte augmentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprises.
Plus faible augmentation des familles monoparentales et de la part des chômeurs dans la population active entre 2006 et 2010.

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie

La zone est découpée entre l'Espélido, les Souspirous, les Broquetons, Sainte-Catherine.
Montfavet de par son histoire et sa configuration ressemble davantage à un village qu'à un quartier d'Avignon.
Contraste entre territoire rural, agricole et un développement urbain qui a produit des quartiers HLM isolés. Les sous-secteurs des Broquetons et de Sainte-Catherine sont relativement excentrés du centre de Montfavet.
Territoire contrasté avec une forte part d'habitat individuel inscrit dans des quartiers résidentiels ou vivent des classes moyennes et des populations à haut revenus et le parc locatif social des 4 îlots en veille active où résident une population beaucoup plus modeste.
L'incivisme et les incivilités sont communs aux 4 îlots traduisant des dysfonctionnements urbains et la nécessité d'une meilleure gestion urbaine de proximité.
Des quartiers situés dans un bassin économique attractif et en plein développement

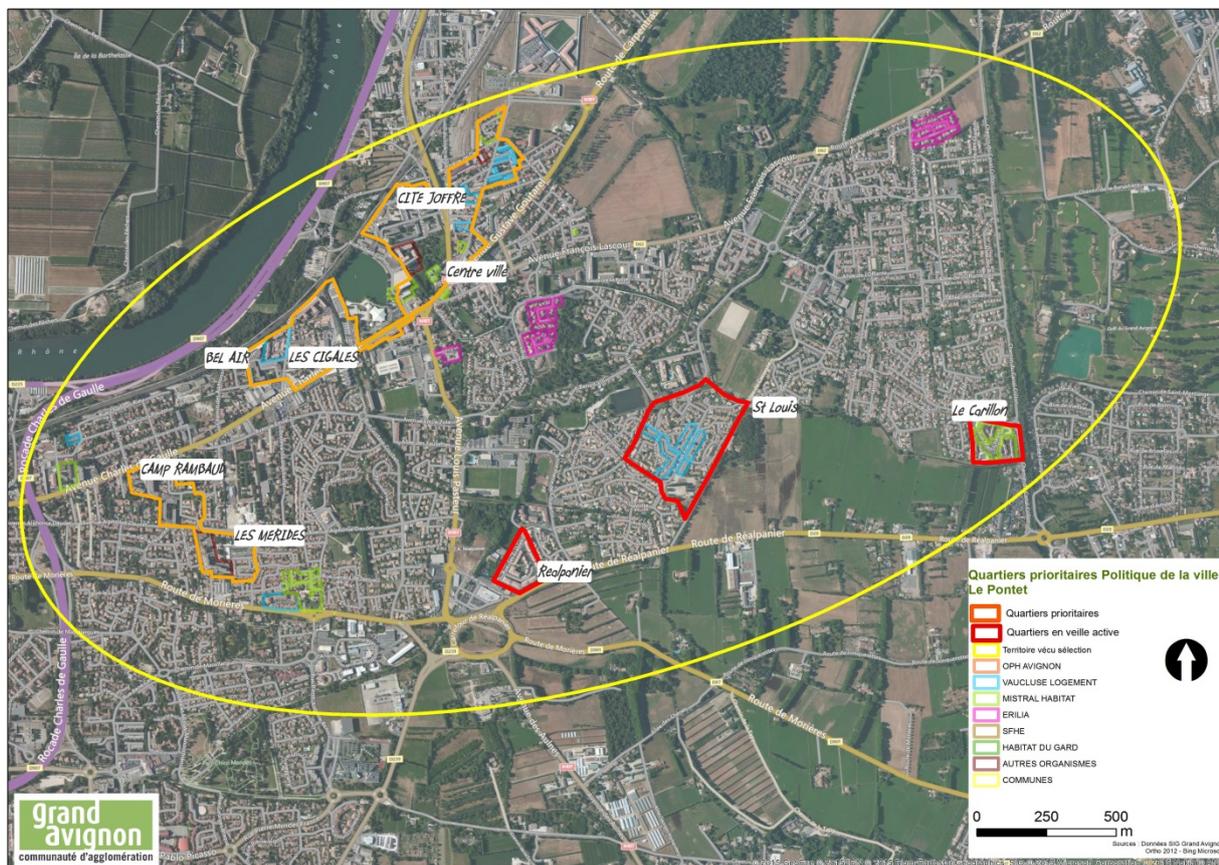
NB : Le découpage en IRIS (INSEE) n'est pas pertinent pour étudier finement le quartier de Montfavet. Une analyse urbaine, sociale et économique approfondie nécessiterait un découpage plus fin en sous-secteurs.
Exemple : L'Espélido, les Souspirous, les Broquetons, l'Oseraie, une partie du centre-ville de Montfavet et la Verdrière.

Objectifs particuliers au quartier	Thématiques
Installer une cellule de coordination de la veille active	Gouvernance
Assurer le désenclavement du quartier en intégrant les îlots HLM à Montfavet et en raccrochant Montfavet à la ville et aux centres d'attractivité par : <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation des sites les plus dégradés (Les Broquetons) ; - Un aménagement urbain favorisant la circulation douce et préservant le territoire et sa qualité de vie. - Un lien plus fort avec les zones d'activités (Agroparc) qui entoure Montfavet. 	Cadre de vie
Améliorer la gestion des déchets et des encombrants : <ul style="list-style-type: none"> - Enrayer la décharge sauvage (encombrants, déchets divers) à l'Espélido. - Envisager de nouvelles mesures : Agrandissement du parc containers, création de services de tri sélectif, action de sensibilisation au tri, etc. 	Cadre de vie
Favoriser le développement d'espaces publics dédiés aux familles : <ul style="list-style-type: none"> - Equipement, entretien et gestion du parc de Montfavet. 	Cadre de vie
Maintenir la tranquillité publique par : <ul style="list-style-type: none"> - Une action coordonnée entre la prévention spécialisée et les acteurs de la prévention primaire (centre social, écoles...). - Un développement de la vidéo-protection notamment à l'Espélido. - Et le développement du dispositif voisins vigilants. 	Cadre de vie
Développer une offre de services et de loisirs dédiés à l'enfance et à la jeunesse sur Montfavet-même et profiter de son environnement riche (coordination centre social – établissements scolaires).	Jeunesse
Favoriser l'accès à l'emploi des habitants de Montfavet dans les zones d'activités situées à proximité : la Cristole, Agroparc, Foncouverte.	Emploi et développement économique
Faire bénéficier les habitants des îlots HLM du développement du territoire de Montfavet	Emploi et développement économique, et Cadre de vie

2. Les quartiers du Pontet

La commune du Pontet comprend 3 quartiers :

- Le quartier prioritaire Joffre/centre-ville,
- Le quartier prioritaire Camp Rambaud/les Mérides,
- Et le quartier Saint-louis/Réalpanier/le Carillon en veille active.



2.1. Le quartier Joffre/Centre-ville

Description du quartier

Le quartier prioritaire Joffre/centre-ville est essentiellement composé d'habitat collectif privé ou vit une majorité de locataires (données PLH) dans les copropriétés dégradés de la Cité Joffre, et les copropriétés en voie de dégradation (Bel Air, Les Cigales).

Le quartier bénéficie d'un environnement paysager agréable : le lac du Pontet, un grand parc municipal constituant un poumon en cœur de ville, malgré les dégradations importantes du bâti et des espaces extérieurs.

Une activité commerciale de proximité importante notamment alimentaire le long des grandes routes (supermarchés et petits commerces).

Concernant la situation géographique, le quartier est enclavé car il est situé au carrefour de grands axes routiers au croisement d'Avignon et de la Route Nationale 7 vers Carpentras et est traversé par un axe ferroviaire local (Avignon-Cavaillon). A contrario, il bénéficie d'une très bonne desserte.

Le quartier est bien desservi par les transports en commun reliant notamment le centre-ville d'Avignon, et menant jusqu'à la zone commerciale d'Avignon Nord. Il bénéficiera également du nouveau projet TCSP du Grand Avignon.

Plusieurs micro-territoires dégradés ou fragiles ont été identifiés :

- **Le quartier Joffre**

Enclavé entre la rue Théophile Delorme à l'est, l'avenue Charles de Gaulle au sud, le lac à l'ouest et la voie ferrée au nord.

Construite en 1963, la cité Joffre fait l'objet d'une opération de démolition reconstruction hors « ANRU » qui a débutée en 1995. Plusieurs opérations de démolition portant sur les 3 tours ont déjà eu lieu et d'autres sont programmées en 2015 (démolition de 2 bâtiments bas). Initialement, la cité comprenait 402 logements. Après démolition, nous ne compterons plus que 175 logements répartis en 4 copropriétés.

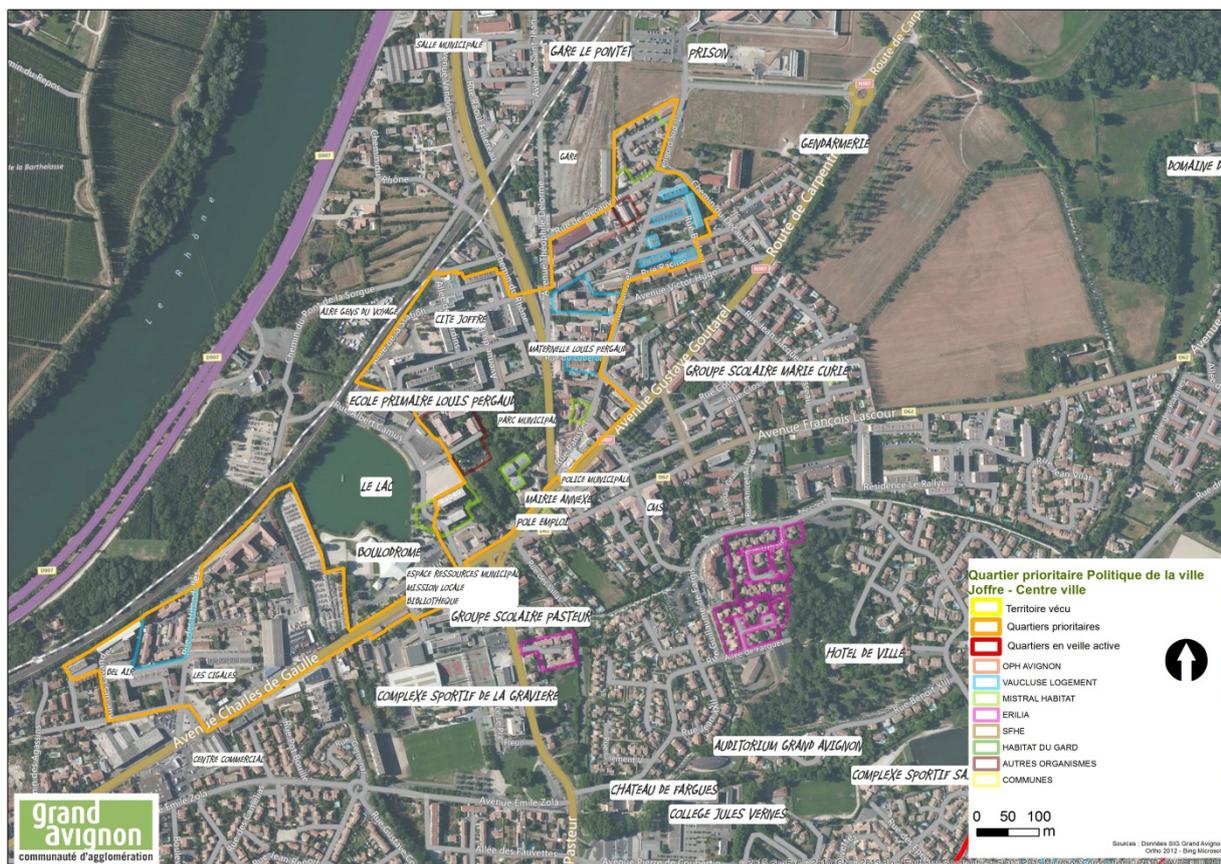
Sur la partie nord du quartier Joffre :

- le programme des Granges Rouges a permis, en 2010, la reconstruction sur site de 61 logements (La Grange Rouge et Les Terrasses de la Grange Rouge, gérées respectivement par Famille Provence et Grand Delta).

La partie sud du quartier Joffre compte trois groupes collectifs sociaux :

- La Résidence Le Lac, livrée en 1990, abrite 47 logements. Cet îlot, directement accessible par le sud, est géré par Mistral Habitat.
- La Résidence L'orée du Lac, entre parc municipal et école élémentaire Pergaud, compte 73 logements desservis par 5 entrées livrés en 2005. Cet habitat collectif résidentielisé est géré par Famille Provence.
- La Résidence Les Fruits du Midi offre, depuis début 2015, 46 logements supplémentaires sur ce territoire. Cet habitat collectif géré par Grand Delta est situé aux abords immédiats de la jonction avenue Charles de Gaulle/ avenue Théophile Delorme. Il compte trois locaux commerciaux en rez-de-chaussée et un parking sous-terrain.

- **La partie Est/Centre-ville.** Elle comprend une grande partie de logements privés et 2 groupes de logements sociaux :
 - La Résidence Théophile Delorme. Datant de 1998, Située à 100 m du centre-ville, la résidence compte 49 logements collectifs sur 8 entrées.
 - La Résidence le Panisset. Datant de 1959, cette résidence est gérée par le bailleur social Vaucluse Logement. Située à 800 m du centre-ville, cette résidence compte 108 logements collectifs répartis dans 6 bâtiments avec 16 entrées.
- **La partie Ouest.** Elle comprend principalement les copropriétés Bel Air et les Cigales.
 - La Résidence Bel Air. Copropriété de 48 logements divisée en 2 blocs d'immeuble, cette résidence se situe à proximité de commerces de grande distribution.
 - La Résidence Les Cigales. Copropriété de 108 logements divisée en 3 blocs d'immeuble, située près de la voie ferrée Avignon-Carpentras.



Situation sociale et économique

2580 HABITANTS

Part d'actifs (15-64 ans) dans la population du quartier la plus importante

Part d'emplois salariés et d'établissements la plus forte avec pour plus gros pourvoyeurs d'emploi l'administration-santé humaine-action sociale, les services aux entreprises et la construction

Part de cadres et chefs d'entreprises la plus faible

Taux de chômage a connu la plus forte augmentation entre 2006 et 2010 (+8,9 points) malgré la forte augmentation du taux d'activité dans ce quartier (+5,5 points)

Taux de chômage des hommes et particulièrement des jeunes a le plus augmenté entre 2006 et 2010, alors que celui des femmes a diminué

Plus forte augmentation du nombre de familles monoparentales

Plus forte diminution des 60-74 ans et des retraités

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie

Les espaces extérieurs sont peu qualitatifs, les parties communes sont vétustes notamment dans le quartier Joffre.

A proximité du quartier, un terrain vague accueille régulièrement les gens du voyage.

Le quartier bénéficie d'un environnement relativement vert et agréable (lac du Pontet, parc municipal).

La proximité des commerces du centre-ville du Pontet et de surfaces commerciales (Intermarché, Auchan Avignon Nord).

Le quartier ne manque pas d'équipements. Il bénéficie de nombreux équipements sportifs

Le Grand Avignon a engagé des travaux de requalification du quartier depuis 1995 dont la démolition des trois tours. Deux bâtiments bas, les colibris et les alouettes font l'objet de relogement des habitants dans la perspective de leur démolition.

N.B. : le diagnostic réalisé antérieurement au décret du 30 décembre 2014 relatif à la géographie prioritaire, a porté sur un territoire de 1310 habitants n'intégrant pas la partie Ouest du quartier.

2.2. Le quartier Camp Rambaud/Les Mérides

Description du quartier

Le quartier Camp Rambaud/Les Mérides est un territoire prioritaire « entrant » qui n'a jamais fait l'objet de dispositif de la politique de la ville. Ce territoire ne représente pas véritablement un quartier, une zone d'habitat et de vie réelle pour les habitants mais est plutôt l'agglomérat de 3 îlots dont le niveau de précarité socio-économique des habitants est remarqué, quand bien même il reste moindre par rapport aux autres quartiers prioritaires.

- **Résidence Camp Rambaud**

Cette copropriété privée est composée de 2 blocs de 4 étages représentant 44 logements au total.

Les caractéristiques sociales traduisent la nécessité de veiller à un risque de dégradation générale.

Les habitants sont d'origine étrangère majoritairement (turque), locataires pour la plupart.

Les bâtiments sont dans un état général décent (façade, balcons, fenêtres, halls d'entrée), même si nous pouvons identifier la présence régulière de divers déchets et encombrants aux abords de la résidence et dans certaines cages d'escalier. Toutefois, l'état général ne justifie pas la mise en œuvre d'une GUSP spécifique.

- **Résidence sociale ADOMA**

Mise en service dans la commune du Pontet depuis 1971, la résidence sociale "Alphonse Daudet" anciennement SONACOTRA (Société Nationale de Construction pour les Travailleurs) rebaptisée ADOMA depuis 2011, compte 233 logements conventionnés APL, et accueille 237 personnes (bilan 2012).

Les résidents sont isolés (97 % et 3% de petites familles), plutôt âgés (les plus de 60 ans représente 56.5 % des résidents en 2012) et masculins (92%). La majorité des résidents sont étrangers (Maghreb, Afrique).

57 % sont d'anciens résidents (ancienneté de plus de 5 ans). Les durées de séjour supérieures à 3 ans concernent surtout le public dit « traditionnel » de la résidence (travailleurs migrants âgés).

Pour ces personnes, les sorties de résidence correspondent en général à un retour définitif dans leur pays d'origine ou à un décès.

Le taux d'activité est faible : 17 % de salariés, commerçants ou stagiaires.

Les nouveaux entrants sont dans une situation de plus en plus précaire. 77 % du public entré en 2012 a des revenus inférieurs à 805 € par mois, chiffre en augmentation de 10 % par rapport à 2011.

La situation et le vieillissement des résidents démontrent un besoin en accompagnement social de plus en plus important.

La majorité des logements sont des studios entre 15 et 21 m².

La résidence, située sur l'avenue Alphonse Daudet, dans un secteur pavillonnaire, est excentré du centre du Pontet et des principaux lieux de vie de la commune. Mais, elle bénéficie d'une bonne desserte des transports en commun qui font la liaison avec Avignon et le centre du Pontet.

- **Résidence Les Mérides – Hameau de Réalpanier**

Construit en 1976, ce quartier résidentiel composé de copropriétés abrite une population vieillissante, majoritairement propriétaire occupant.

L'accès au hameau de Réalpanier se fait soit par l'avenue Alphonse Daudet, soit par la route de Morières. Il est traversé par la rue de la Pléiade. A l'entrée par l'avenue Alphonse Daudet, nous pouvons identifier 5 locaux commerciaux avec 5 appartements au-dessus ; seuls deux sont ouverts à ce jour accueillant un coiffeur et une épicerie – taxiphone. Le hameau est situé à proximité d'un Intermarché.

L'immeuble « Les Mérides » est une copropriété privée composée de 4 entrées, chacune d'entre elles regroupant 14 appartements (soit au total 56 appartements). L'état général de l'immeuble est bon.

Le reste du hameau de Réalpanier est composé de maisons individuelles. Une quarantaine se trouve sur le quartier prioritaire ne laissant apparaître aucune difficulté urbaine et sociale particulière.

Le quartier est éloigné du cœur de ville et manque de fleurissement, d'entretien des voiries...

L'ouverture de la supérette de nuit a occasionné des nuisances pour les résidents signalés auprès de la Police.



Situation sociale et économique

1 010 HABITANTS

La part de 65 ans et plus, la plus importante (24%). Plus forte augmentation des 75 ans et plus et des retraités entre 2006 et 2010.

La part la plus grande de cadres et chefs d'entreprise (4%) et la plus faible d'ouvriers (19%).

La part la plus élevée de personnes seules (37% des ménages) et la plus faible de familles nombreuses (5%).

Le moins de bénéficiaires de la CMUC et une plus faible dépendance aux prestations sociales.

Le moins de chômeurs.

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie

Un tissu urbain mixte constitué à seulement 30% de grands ensembles d'habitat collectif.

Le parc social beaucoup moins développé que dans les autres quartiers prioritaires (seulement 18% de logements sociaux contre plus de 50% en moyenne pour les autres quartiers prioritaires).

Une part élevée de ménages en situation de suroccupation (11% de ménages en suroccupation dont 7% en suroccupation lourde).

Part la plus forte de propriétaires (47%).

2.3. Le quartier Saint-Louis/Réalpanier/le Carillon (veille active)

Description du quartier

Contrairement aux quartiers prioritaires du Grand Avignon, seulement près d'1 logement sur 4 (24,4%) a été construit entre 1949 et 1974, la majorité a été construite après 1982. A l'instar de l'évolution des logements à l'échelle de la commune, l'urbanisation a été forte depuis ces 40 dernières années. Environ 65% des logements de la commune ont été construits après 1968.

Le périmètre de veille active est composé de trois quartiers principaux :

- **Le quartier de la Ferme Saint-Louis**, situé à 1 Km du centre-ville, comprenant l'îlot HLM de la Ferme Saint-Louis composé de 93 logements individuels dans des bâtiments bas R+2, mis en service le 27 juillet 1984. La Ferme est située dans une zone pavillonnaire dense en maisons individuelles caractéristiques de la commune du Pontet. La population est majoritairement composée de familles avec enfants.
- **Le Carillon**, îlot HLM composé de 77 logements, situé à l'Est de la commune en limite avec la ville de Morières. Ce secteur est isolé du cœur de ville et entouré également d'une zone pavillonnaire dense.
- **Réalpanier** composé de nouvelles constructions d'habitat collectif (La Toscane, le Saint-Martin I et II) comptant 313 logements dont 45 % de logements locatifs sociaux gérés par deux bailleurs sociaux (Vaucluse Logement et DOMICIL) et 55 villas.

Situation sociale et économique
796 HABITANTS

Un tissu urbain sans grands ensembles d'habitat collectif.
La proportion de propriétaires la plus élevée (49%).
La part des ménages sous le seuil de bas revenus la plus faible (30%).
Population parmi les moins dépendantes aux prestations sociales.
Un nombre d'emplois salariés parmi les plus faibles.
Plus forte augmentation du taux d'emploi entre 2006 et 2010.

Atouts, dysfonctionnements urbains et cadre de vie

Trois ensembles principaux composent ce quartier : l'îlot HLM de la Ferme Saint-Louis (bâtiments bas R+2) située en zone pavillonnaire dense en maison individuelles, l'îlot HLM Le Carillon isolé du cœur de ville est également entouré de pavillon et les constructions de Réalpanier (La Toscane, le Saint-Martin I et II...).

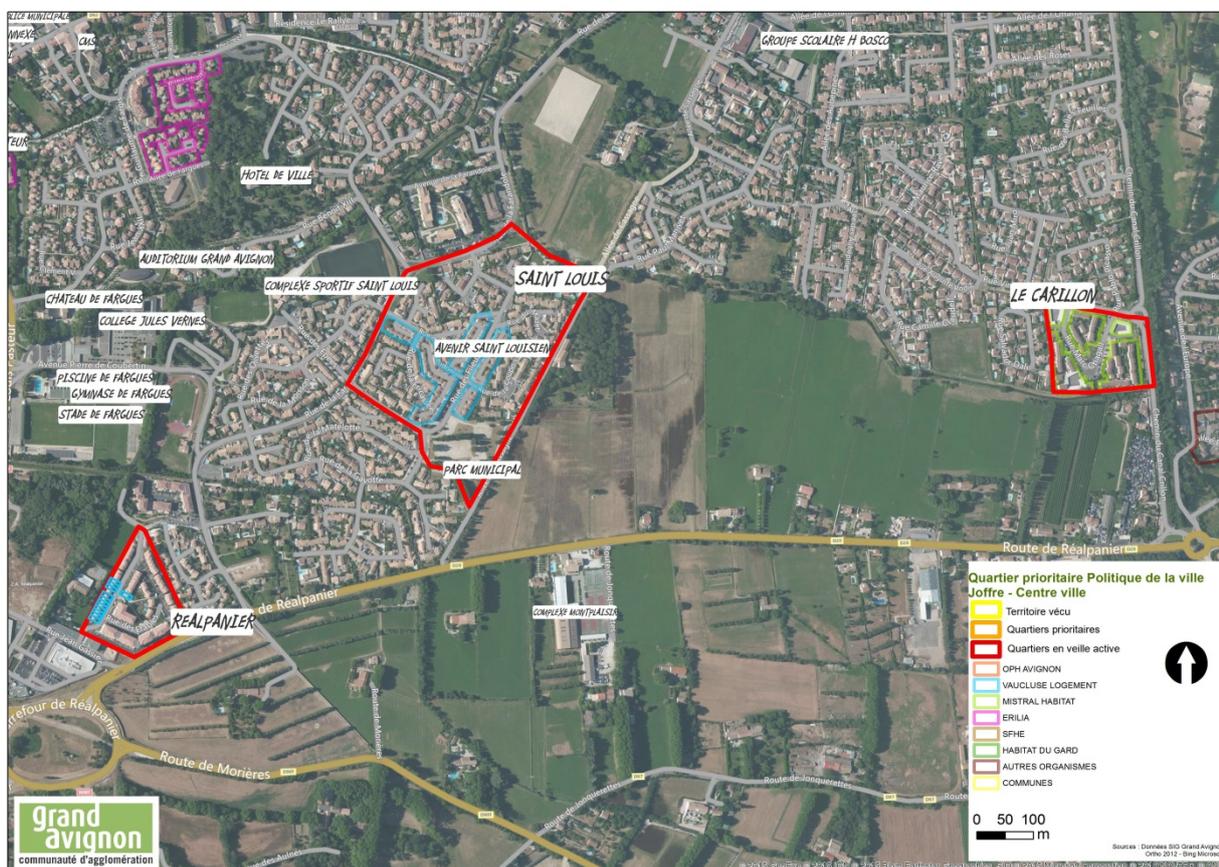
Le cadre de vie y est plutôt agréable : grands espaces verts, parcs municipaux, habitation à taille humaine même si les îlots HLM font l'objet de dégradations du bâti et des espaces extérieurs.

La vie associative est peu nombreuse : présence d'une association socioculturelle à Saint-louis et de quelques associations de résidents.

Une activité commerciale et économique récente avec de grandes enseignes situées dans la proximité des nouvelles constructions a vu le jour ces dernières années.

Ces quartiers ne sont pas particulièrement denses en équipements (sociaux, culturels, économiques) mais s'inscrivent plutôt dans un urbanisme pavillonnaire dense.

NB : Le découpage en IRIS (INSEE) n'est pas pertinent pour étudier finement le quartier Saint-Louis. Une analyse urbaine, sociale et économique approfondie nécessiterait un découpage plus fin en sous-secteurs.
Exemple : La Ferme Saint-Louis, Le Carillon, Réalpanier.



Objectifs particuliers aux 3 quartiers du Pontet	Thématiques
Installer une cellule de coordination de la veille active pour les quartiers Saint-Louis/Le Carillon/Réalpanier.	Gouvernance
Créer un conseil de citoyens mutualisant les 3 quartiers du Pontet.	Gouvernance
Elaborer et mettre en place un projet de rénovation urbaine voire de requalification du quartier Joffre en priorité. Lancer une étude urbaine au début du contrat de ville (2015-2016).	Cadre de vie
Enrayer les dépôts d'ordures et d'encombrants sauvages, et les épaves de véhicules : - Véhicules à Joffre. - Ordures, encombrants et immondices prioritairement dans le quartier Les Cigales, Bel Air et Camp Rambaud. Veille dans les quartiers Les Mérides et Saint-Louis.	Cadre de vie
Assurer une rénovation primaire sur le quartier Saint-Louis en associant les habitants à toutes les étapes des processus de rénovation et de gestion urbaine.	Cadre de vie
Lutter contre les incivilités et l'incivisme en assurant une meilleure gestion et sécurisation des espaces publics et extérieurs par l'extension du dispositif de vidéo-protection dans le cadre du CLSPD.	Cadre de vie
Animer le cœur de ville et favoriser le lien avec les quartiers, revoir les centralités et diversifier les fonctions de la ville (ex : changer sa fonction de ville dortoir).	Cadre de vie
Assurer les conditions de la prise en charge de l'aide aux victimes par la création d'un point relais pour les victimes hors locaux de la Gendarmerie nationale.	Cadre de vie et accès aux droits
Créer des équipes de médiation et de prévention spécialisée.	Cadre de vie et jeunesse
Développer l'accompagnement éducatif et la médiation culturelle en s'appuyant sur les équipements locaux (bibliothèque, château de Fargues, ALSH Pasteur...).	Jeunesse et Culture
Mettre en place une coordination des différents dispositifs dirigés vers les jeunes à l'échelle de la commune sous couvert du PEDT (CLAS, Coup de Pouce, ALSH, rythmes scolaires).	Jeunesse
Lancer une étude pour la création d'un lieu accueil enfants-parents.	Jeunesse
Renforcer la cohérence et la coordination des acteurs de l'emploi à l'échelle de la ville du Pontet en s'appuyant sur l'Espace Ressources municipal.	Emploi et développement économique
Etudier la création d'un atelier ou chantier d'insertion sur la commune du Pontet.	Emploi et développement économique
Lever les freins à l'emploi en assurant le développement du dispositif des emplois aidés notamment des emplois d'avenir pour les jeunes dans l'ensemble des quartiers prioritaires du Pontet jusque-là exclus de ces dispositifs.	Emploi et développement économique
Consolider et coordonner l'offre linguistique existante pour les adultes (accès à l'apprentissage de la langue française, maîtrise des savoirs de base). Mieux prendre en compte les publics éloignés des structures de formation (ex : résidents d'ADOMA).	Formation et accès aux droits
Accompagner les populations vieillissantes, les personnes en situation d'handicap, d'isolement, dépendantes, qui constituent un public non négligeable dans les quartiers du Pontet (Camp Rambaud/Les Mérides, Résidence ADOMA, Cité Joffre) : accompagnement social, PMI, PADE, Pole Santé...	Accès aux droits et Santé
Décliner la création de l'Atelier santé ville sur la commune du Pontet.	Santé

5. Disposer d'une gouvernance efficace et efficiente pour mener et coordonner l'action publique dans les quartiers

Les signataires du contrat de ville doivent être organisés en interne et entre eux de façon à ce qu'ils puissent agir comme réagir.

Pour ce faire, les rôles respectifs des acteurs et des instances doivent être clairs, prévenant tout risque d'enchevêtrement des dispositifs et des lieux de décision. **La gouvernance doit être définie avec rigueur dans le contrat de ville.**

La gouvernance du contrat de ville doit permettre de travailler tout autant à l'échelle du quartier qu'à l'échelle intercommunale ou communale, elle doit permettre la mobilisation des équipes de droit commun comme spécifiques, elle doit permettre de rester fidèle à la stratégie, elle doit rationaliser le travail.

Le pilotage du contrat de ville vise **un seul objectif, celui de mener et coordonner l'ensemble de l'action publique**, que ce soient les politiques et moyens de droit commun comme les moyens spécifiques de la politique de la ville, dans les quartiers prioritaires.

5.1. Resserrer les instances de pilotage et techniques afin d'assurer le pilotage d'ensemble de l'action publique dans les quartiers, ambition de la politique de la ville

➤ Le niveau de pilotage doit être un lieu limité

Parce que le comité de pilotage a bien souvent fait office de doublons avec le comité technique, il doit se recentrer sur les missions suivantes :

- les arbitrages,
- les décisions effectivement stratégiques,
- le rappel de la stratégie,
- la suivi, l'évaluation, la vérification de la bonne avancée du plan d'actions. Par ailleurs, le comité de pilotage a le pouvoir de modifier les plans d'actions.

Le comité de pilotage du contrat de ville doit devenir l'unique instance pilotant l'action publique dans les quartiers, et donc les dispositifs prévus dans le contrat de ville. Les dispositifs donnant lieu à leur propre instance de pilotage doivent être l'exception.

Parmi les dispositifs suivants (CLAS, PADE, GUSP, NPRU, PRE, ASV, ZFU) qui fonctionnent aujourd'hui avec leurs propres instances, il sera recherché dès 2015, leur intégration dans le comité de pilotage du Contrat de ville. A partir du 1^{er} janvier 2015, cela doit être le cas du NPRU, de la ZFU, et du PRE en priorité. Pour les autres dispositifs, la fusion sera organisée progressivement au cours de 2015.

Toutefois, lorsqu'un dispositif n'a pas pu intégrer les instances du contrat de ville (ex : l'agrément des centres sociaux), le comité de pilotage du contrat de ville doit bénéficier d'un compte-rendu des décisions prises.

Lorsqu'un comité de pilotage n'a pas pu être fusionné avec celui du contrat de ville mais que leur interdépendance est manifeste, il convient d'éviter de doubler les réunions. Ainsi le comité de pilotage de ce dispositif se tiendra généralement lors de réunions du comité de pilotage du contrat de ville, les deux instances siégeant ainsi en même temps. Ce sera notamment le cas du CLSPD-restreint.

La Présidence du Comité de pilotage est partagée entre le Préfet de Vaucluse et le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon qui assurent la représentation politique et administrative du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé des représentants des partenaires institutionnels signataires du contrat de ville et de deux représentants désignés de chaque conseil de citoyens (issus des deux collèges) dans la limite du tiers des membres du comité de pilotage.

Chaque partenaire signataire du contrat de ville représente une voix. Chaque conseil de citoyens représente

une voix également. Lorsque cela est jugé nécessaire par la Présidence du comité de pilotage, les décisions du comité de pilotage sont comptées « à la main levée ». Les voix des représentants des conseils de citoyens ne peuvent excéder le tiers des voix des membres votants du comité de pilotage.

Le secrétariat du comité de pilotage (organisation, invitation, préparation de l'ordre du jour, rédaction du compte-rendu ou relevé de décisions) est assuré par le chef de projet « politique de la ville ».

Le comité de pilotage sera réuni en moyenne une fois tous les 2 mois hors période estivale (février, avril, juin, septembre, novembre) ou à minima 4 fois par an sur la base d'un calendrier prévisionnel établi pour l'année.

➤ **Au niveau technique**

Il est créé un comité technique du contrat de ville, qui succède au comité technique du CUCS. Il est généraliste et assume un rôle intégrateur. Il prépare les réunions du comité de pilotage du contrat de ville et il met en œuvre ou s'assure de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage.

Il est composé du référent technique désigné de chaque structure signataire du contrat de ville.

Le Comité technique se réunit au moins autant de fois que les comités de pilotage afin de préparer l'ordre du jour de ce dernier. Il est réuni à la demande du chef de projet du contrat de ville qui en assure l'organisation, l'animation et la coordination de ses travaux.

Afin de tenir compte de la technicité de certains dispositifs, il ne sera pas recherché une fusion exhaustive des comités techniques existant. En revanche, l'architecture des comités techniques sera clarifiée et partagée.

Le comité technique du contrat de ville jouera un rôle intégrateur entre les comités techniques spécifiques et le comité de pilotage. Pour ce faire, les animateurs des dispositifs spécifiques seront membres du *comité technique du contrat de ville*.

Le comité technique doit disposer d'une délégation large, lui permettant notamment de décider lorsqu'il y a consensus sur des aspects non-stratégiques. Le niveau technique doit se sentir libre d'aller le plus loin possible dans la préparation des décisions, sans faire valider d'étapes intermédiaires par l'instance de pilotage.

Le reporting interne aux structures est l'outil permettant au niveau pilotage d'être informé d'une démarche, ce qui légitime le technicien de la structure, sans que la réunion d'une instance ne soit nécessaire.

Ces éléments seront rappelés dans la lettre de mission adressée au chef de projet politique de la ville et à son équipe, et un bilan d'étape sera réalisé en comité de pilotage au premier trimestre 2016.

Le comité technique du contrat de ville devra être formé à l'animation de projet et la conduite de réunions.

5.2. Assurer la coordination et la veille territoriale au plus près des acteurs de terrain y compris pour les quartiers en veille active

Afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie et des actions relevant du contrat de ville, chaque quartier prioritaire et les quartiers en veille active bénéficieront d'un comité technique territorial du contrat de ville. Le comité technique territorial doit s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie et des actions du contrat de ville à l'échelle de chaque quartier prioritaire. Il est garant d'une dynamique d'animation territoriale et de coordination des acteurs locaux. Il doit permettre de créer un terreau propice à la réflexion et au débat partenarial, d'échanger sur les informations et la vie de chaque quartier, de fédérer de nouvelles initiatives. Il peut être saisi à la demande d'un partenaire et dans un cas de force majeure ou d'urgence pour répondre à une difficulté survenue sur le quartier.

Il est composé de représentants des principaux acteurs locaux associatifs et institutionnels (Etat, Conseil départemental, Grand Avignon, Ville, bailleurs sociaux...), et des représentants des conseils de citoyens.

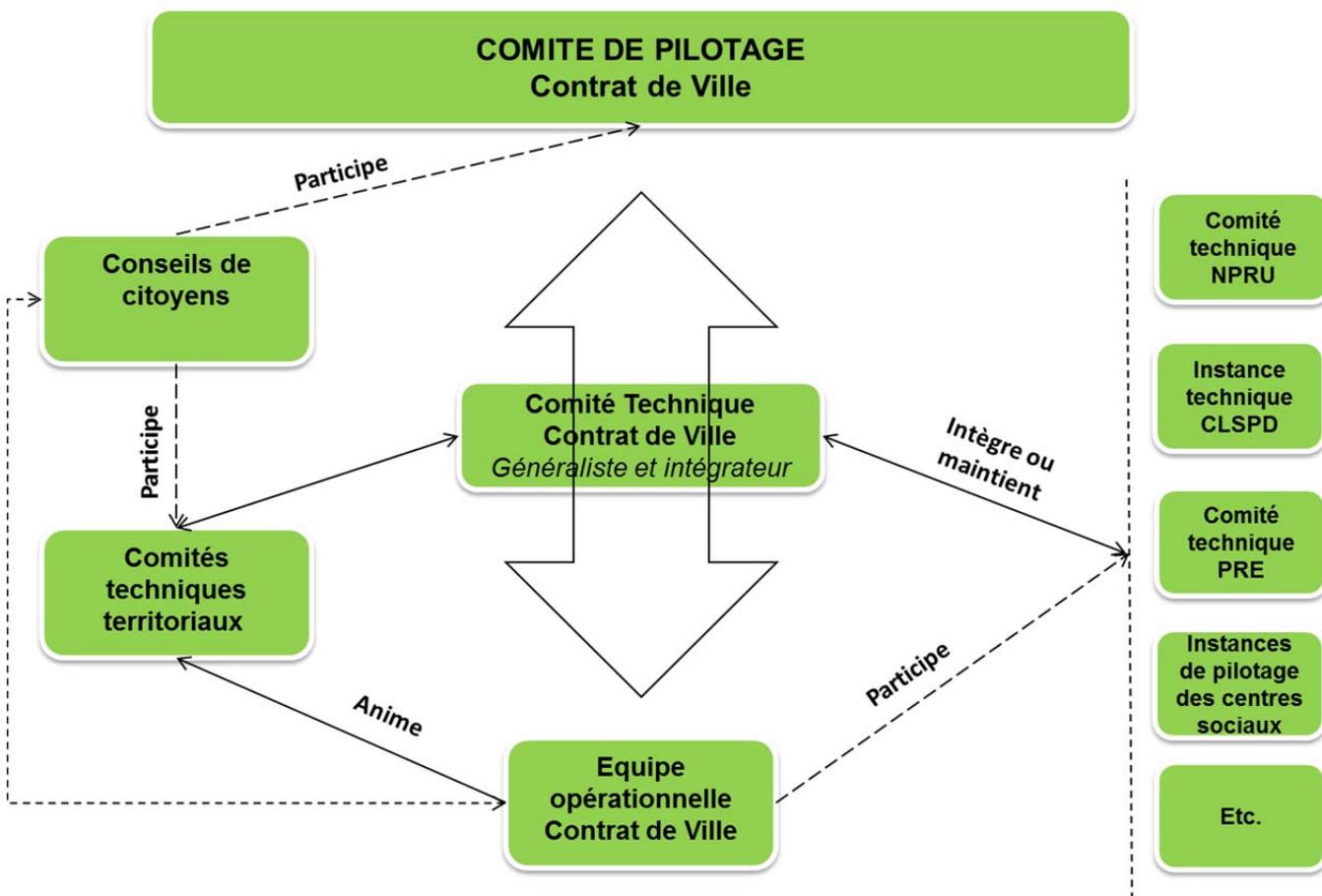
Il doit se réunir 3 à 4 fois par an sous l'égide du Grand Avignon.

Par ailleurs, le comité technique territorial doit s'articuler avec les instances de coordination locale existantes (groupe de travail CLSPD, commissions des CMS, commissions des centres sociaux...), s'adapter à la dynamique partenariale de chaque quartier, ne pas traiter des questions abordées par ailleurs. Là où de nombreuses instances existent déjà, il doit assurer une vision globale du quartier.

Concernant les deux quartiers en veille active, les îlots HLM de Montfavet et le quartier de Saint-louis au Pontet bénéficieront de la mobilisation des moyens de droit commun en priorité.

Une instance de coordination de la veille active sera mise en place dans chacun de ces deux quartiers, dans l'objectif d'assurer une veille territoriale permanente et d'éviter le décrochage socio-économique et urbain de ces quartiers.

Son organisation et son animation seront du ressort du Grand Avignon. Elle sera composée des principaux acteurs locaux associatifs et institutionnels (Etat, Conseil départemental, Grand Avignon, Mairie, CAF, bailleurs sociaux, etc.). Son organisation dépendra de celle des comités techniques territoriaux dont elle sera le pendant.



5.3. Identifier et désigner au sein de chaque structure signataire du contrat de ville un référent technique et un référent « politique » ou « pilotage »

Pour les deux villes et le Grand Avignon, l' élu référent devra avoir explicitement « la politique de la ville » ou « le contrat de ville » dans sa délégation.

Les référents sont chargés d'animer la politique de la ville, politique transversale, à l'intérieur de leur structure et d'être l'interlocuteur privilégié de l'équipe opérationnelle pour mener l'action de la politique de la ville et se coordonner avec les services de droit commun.

5.4. Clarifier le rôle de l'équipe-projet et son organisation (cf. lettre de mission)

Le Contrat de ville s'appuie sur une équipe-projet organisée autour d'un chef de projet et regroupant dans une seule équipe fonctionnelle les animateurs des différents dispositifs (NPRU, CLSPD, ZFU, PRE, etc.) qui siègent au comité technique du contrat de ville.

Le responsable de cette équipe est le « chef de projet politique de la ville ». Pour que ce dernier soit bien positionné en interne aux services des villes et du Grand Avignon comme un animateur interservices, il reçoit **une lettre de mission** signée du Président du Grand Avignon, des maires et du Préfet, qui sera diffusée aux services des trois collectivités et de l'Etat courant 2015.

L'équipe projet doit assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie et du plan d'actions du contrat de ville.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon qui porte le contrat de ville, assure la logistique, les moyens et les postes nécessaires au fonctionnement du dispositif opérationnel dénommé « équipe opérationnelle ».

La dite équipe opérationnelle est composé du chef de projet « politique de la ville » et d'agents de développement ou chargés de mission.

Cheville ouvrière du contrat de ville, l'équipe opérationnelle doit répondre aux attentes politiques en même temps qu'elle doit s'assurer que les actions mises en œuvre dans les quartiers répondent aux besoins des habitants.

L'équipe opérationnelle doit assurer l'animation globale et la coordination du contrat de ville, l'accompagnement méthodologique des porteurs de projet, la gestion administrative, technique et financière du contrat, le suivi et l'évaluation des actions et du projet dans son ensemble.

5.5. Assurer la bonne compréhension par les équipes municipales et communautaires de ce qu'est la politique de la ville

Cet objectif concerne autant les élus que les directeurs généraux des services.

Pour ce faire, un séminaire de présentation du contrat de ville sera organisé avec les comités de direction des deux villes et de l'EPCI.

Une présentation de ce qu'est la politique de la ville et de la stratégie du contrat de ville sera effectuée devant le conseil municipal et le conseil communautaire. Les bilans d'activité annuels du contrat de ville seront présentés en conseil municipal et communautaire chaque année.

5.6. Mettre en place une stratégie de communication pour faciliter l'accès à l'information pour les habitants

La politique de la ville est complexe à appréhender du fait de sa spécificité et de la technicité à laquelle elle renvoie pour comprendre tous les rouages de son fonctionnement. Elle doit poursuivre un double objectif de vulgarisation et de valorisation de son action en s'appuyant sur plusieurs outils, pour certains qui ont été initiés dans le cadre du CUCS, parmi lesquels :

- Créer un outil lisible du grand public répertoriant l'ensemble des actions financées dans le cadre de la politique de la ville, consultable sur le site internet du Grand Avignon.
- Adapter le contenu des rapports d'activité annuels pour le public.
- Assurer la publication de la newsletter trimestrielle de la Politique de la ville et une diffusion large (public, associations, partenaires institutionnels). Etudier l'implication des associations et des habitants, voire des conseils de citoyens dans le comité de rédaction.
- Intégrer de l'information « politique de la ville » régulièrement dans les communications locales de droit commun (revues municipales et du Grand Avignon par exemple).
- Créer des outils conservateurs de la mémoire.

6. Assurer le bilan et l'évaluation du Contrat de ville

Le bilan annuel du Contrat de ville

Chaque année, le bilan de l'action du contrat de ville de l'année écoulée devra être présenté au comité de pilotage, et s'appuyer sur les objectifs stratégiques du contrat de ville, qui sont ainsi rappelés, et présenté par thématique et par quartier.

Il s'appuiera sur une analyse des programmes d'actions annuels et des informations recueillies dans le dossier unique de suivi, bilan, évaluation des actions financées rempli annuellement par les opérateurs financés. A partir de l'observatoire national de la Politique de la ville, **un socle d'indicateurs sera élaboré pour chaque thématique courant 2015** et seront renseignés dans la perspective du premier bilan annuel du contrat de ville qui sera rendu en 2016.

Le plan d'actions pourra être ensuite actualisé.

L'évaluation du contrat de ville

Le volet « évaluation » du contrat de ville décline la procédure d'évaluation des actions financées comme du contrat de ville lui-même.

Le contrat de ville donnera lieu à une évaluation finale et à mi-parcours. Cette dernière sera réalisée au deuxième semestre 2017, par un prestataire extérieur.

La définition de l'évaluation :

« Evaluer, c'est porter un jugement sur la valeur » (selon P. Viveret)

Les objectifs de l'évaluation :

- Une possibilité de mesurer la « bonne » réalisation d'une action, les résultats obtenus et les effets produits, permettant ainsi de réinterroger le bon sens et l'utilité de l'intervention.
- L'opportunité de poser un jugement sur ce qui a été réalisé et comment pour construire des pistes d'amélioration de l'intervention.
- Une prise de distance par rapport aux actions conduites et à la dimension programmatique et linéaire des projets et dispositifs mis en œuvre.
- Un temps pour (se) (re)poser les questions essentielles : *Quelle finalité dans la recherche de réduction des inégalités urbaines et sociales ? Quel sens à la participation citoyenne ?*
- L'occasion de développer de l'intelligence collective entre acteurs d'un territoire, de rendre compte de l'action publique auprès des citoyens et de positionner le politique dans son rôle « d'agissant » avec pertinence.

Les composantes de l'évaluation :

- L'observation : Rassembler et analyser des éléments d'état des lieux pour produire une connaissance contextuelle en évolution dans laquelle s'inscrit le Contrat de Ville.
- Le suivi-bilan : Mesure de l'état d'achèvement d'une action : réalisation et résultats... pour produire un bilan.
- L'évaluation (à proprement parler) qui consiste à mesurer les effets d'une action.

Les critères d'évaluation :

- La cohérence : Mesure selon laquelle les moyens mobilisés pour l'action correspondent aux objectifs fixés.
- L'efficacité : Mesure selon laquelle les ressources, les moyens (financiers, techniques, humains) sont convertis en résultats de façon économe.
- L'efficacité : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action ont été atteints ou sont en train de l'être (par les résultats obtenus).
- L'impact (direct, indirect) : Mesure des effets (souvent à moyen ou long terme), positifs ou négatifs, induits par une action, directement ou non, intentionnellement ou non.
- La pertinence : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux besoins repérés, aux priorités globales.

Deux types d'indicateurs devront être renseignés pour chaque évaluation :

- Les indicateurs de contexte (souvent des données statistiques relatives à l'ensemble de la zone éligible, au territoire concerné par le projet).
- Les indicateurs de réalisation / de résultats / d'impacts relatifs à une action.

Les indicateurs seront déterminés au moment des évaluations des actions avec les porteurs de projets.

Le champ de l'évaluation portera sur trois niveaux bien distincts à des moments différents :

- a) Les évolutions contextuelles**, portant sur l'observation qui permettra l'analyse des données de contexte (en comparaison territoriale ; en évolution dans le temps). Il s'agira de mettre à jour les données statistiques du diagnostic territorial à mi-parcours et à la fin du contrat de ville. Ce travail s'appuiera sur le socle d'indicateurs bâtis par l'Observatoire national de la politique de la ville.
- b) Les actions mises en œuvre** dans le cadre des programmations annuelles du Contrat de Ville, à minima à partir des critères suivants :
 - La réalisation, pour rendre compte des moyens mobilisés pour l'action (humains, techniques, financiers) ;
 - Les résultats obtenus : constats sur ce que la réalisation a produit ;
 - Les impacts : constat sur les effets produits par l'action de façon directe et indirecte.

L'évaluation des actions financées dans le cadre de la programmation sera réalisée auprès d'une sélection d'actions arrêtée par le comité de pilotage à partir de plusieurs critères :

- La priorisation des projets d'actions ayant fait l'objet d'avis réservés du comité technique et/ou d'un arbitrage du comité de pilotage lors de la programmation antérieure.
- La couverture et la représentativité des territoires et des thématiques prioritaires du contrat de ville.
- L'existence d'un cofinancement partenarial d'un montant significatif.
- La non prise en compte des opérateurs faisant déjà l'objet de procédure d'évaluation ad hoc par ailleurs (notamment les centres sociaux, les SIAE financés par le FSE, les associations bénéficiant d'un DLA...).
- La prise en compte des nouvelles actions.

S'agissant des modalités d'information et de communication auprès des opérateurs sélectionnés, la procédure d'évaluation sera inscrite annuellement au document d'appel à projets.

Les opérateurs sélectionnés seront destinataires d'un courrier officiel du comité de pilotage pour les informer de la mise en place de la démarche auprès de leur structure.

Suite au courrier officiel, l'équipe opérationnelle organise une première réunion avec chaque opérateur sélectionné pour présenter la démarche, la méthodologie, les outils et le calendrier.

Les modalités de mise en œuvre de l'évaluation s'appuient sur plusieurs étapes :

- Le recueil d'éléments fournis par l'opérateur évalué : dossier de demande de subvention en année N / Dossier de bilan N-1 (pour les actions reconduites à l'identique)
- Des visites de terrain organisées et menées par l'équipe opérationnelle en binôme avec les autres partenaires du contrat. Des comptes rendus de visite d'évaluation sont établis après chaque visite.
- Des entretiens avec l'opérateur (CA, directeur, animateur).
- L'analyse globale de l'évaluateur renseignée dans une fiche synthétique d'évaluation qui intègre les critères et indicateurs d'évaluation retenus avec l'opérateur. La fiche synthétique est présentée aux instances de pilotage du contrat de ville en amont de la programmation N+1.

- c) Les pratiques et manières de faire.** Il s'agit d'évaluer les modalités de gouvernance et de pilotage du contrat de ville. Pourront être évaluées par exemple :
 - La transversalité de l'intervention : décroisement, partenariat, approche globale des problèmes à traiter, participation et mobilisation du droit commun ;

- La participation des habitants : mise en œuvre et fonctionnement des Conseils citoyens et degré d'implication réelle des habitants dans les décisions qui concernent leur quartier ;
- La conduite de projet : évolution des méthodes de travail et des procédures (dans une recherche de simplification) et articulation politique/technique du Contrat.

L'instance de pilotage de l'évaluation

Sur proposition du comité technique, c'est le comité de pilotage du Contrat de ville qui :

- Définit le processus en continu attaché au suivi évaluation du Contrat de Ville. Il est garant du respect des principes déontologiques, du processus d'évaluation retenu et de la bonne diffusion des résultats.
- Valide les bilans annuels et évaluations conduites avant présentation aux instances concernées (Conseils citoyens, conseils municipaux, conseils communautaires).
- Précise annuellement quelles seront les actions soumises à évaluation (mesure des impacts).
- Il s'engage à ce que les indicateurs bâtis par l'Observatoire national de la politique de la ville soient renseignés et transmis suivant les modalités fixées par l'Observatoire (socle d'indicateurs systématiquement renseignés et intégrés au système local d'évaluation).
- Il veillera à ce que les enseignements des évaluations soient explicités pour contribuer à rendre l'évaluation accessible et compréhensible par l'ensemble des acteurs concernés et les citoyens.

* *
*

3^{ème} PARTIE : Financement, contributions et engagements des partenaires

1. Les modalités de financement du Contrat de ville

➤ L'appel à projets annuel

Une procédure d'appel à projets sera élaborée chaque année à partir de 2015.

L'appel à projets s'appuie sur la stratégie et les objectifs thématiques et territoriaux du contrat de ville. Toutefois, le comité de pilotage peut décider d'orienter et de fixer des priorités annuellement évolutives qui sont obligatoirement en lien avec le plan d'actions du contrat de ville et l'évolution du contexte local.

Il fait l'objet d'une période d'ouverture d'un mois minimum.

Il est rédigé par l'équipe opérationnelle et validé en comité de pilotage après présentation auprès du comité technique.

Il doit faire état d'un référentiel de critères d'éligibilité ou de recevabilité, dont notamment la mobilisation du droit commun ; les porteurs de projet doivent pouvoir attester ou justifier de leurs démarches.

➤ La mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles pour reconnaître les opérateurs structurants et lutter contre leur précarité financière

Parallèlement à l'appel à projets annuel, des associations structurantes de la politique de la ville agissent depuis de nombreuses années dans les quartiers et/ou auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Chaque année, ces associations doivent répondre à l'appel à projets et remplir toutes les conditions d'une procédure d'instruction et de versement des subventions longue, lourde et fastidieuse.

Les partenaires du contrat de ville souhaitent reconnaître le travail réalisé par ces associations, affirmer leur volonté de lutter contre la précarisation de celles-ci, l'émiettement du projet associatif, la lourdeur administrative et de gestion des procédures de demande de financements, et contractent l'ambition de favoriser une meilleure cohérence de leurs interventions.

La mise en place de ce nouveau mode de partenariat avec les associations, permettrait de poser un cadre unique d'objectifs partagés sur un territoire de projet, reposant sur le projet social ou associatif de la structure, au-delà des considérations et des dispositifs particuliers.

L'année 2015 permettra de finaliser la démarche auprès d'une sélection d'opérateurs identifiés pour leurs actions « structurantes » dans les quartiers de la politique de la ville dans la perspective d'une mise en œuvre à partir de 2016.

➤ Le dossier unique de demande de subvention et l'organisation du guichet unique

L'appel à projets s'appuie sur un guichet unique par lequel transitent toutes les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement faites par les porteurs de projets dans les quartiers prioritaires. Les demandes de subventions sont établies dans un dossier unique qui est utilisé par l'ensemble des partenaires du contrat de ville afin de ne pas démultiplier les modalités d'instruction et complexifier leur procédure.

Le Grand Avignon a la responsabilité de son organisation et de son animation, et les partenaires du contrat de ville doivent veiller que leurs services instructeurs s'appuient sur les modalités du contrat de ville.

Le Grand Avignon veillera à la consolidation du guichet unique et de la procédure de dématérialisation de dépôt des dossiers de demande de subvention.

Après la période de l'appel à projets, des commissions d'instruction partenariales sont tenues pour étudier les projets déposés et préparer les avis du comité de pilotage.

Les mesures d'instruction, les engagements financiers et le versement des subventions aux associations devront être réalisés en début d'année.

➤ La mobilisation du droit commun

Après l'exercice financier 2015, la mobilisation du droit commun dans les actions subventionnées sera analysée pour s'assurer qu'il est devenu plus important que lors du CUCS. L'objectif sera d'identifier quelles

associations ou quels financeurs ne mobilisent pas assez le droit commun, afin de mener une action ciblée vers eux.

Sur les actions sollicitant des subventions « de droit commun », il convient que l'équipe-projet dispose au fur et à mesure des décisions des financeurs, afin que les partenaires disposent à leur tour du tableau de financement complet des actions.

Le bilan 2015 du Contrat de ville devra prendre en compte une analyse sur la mobilisation du droit commun.

➤ Le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE régional 2014-2020

Le PO FEDER-FSE fixe les orientations en matière d'utilisation des crédits européens pour la région PACA sur la période 2014-2020.

L'axe prioritaire 1 porte sur la recherche, l'innovation et les PME et vise à promouvoir notamment les projets de recherche et développement collaboratif, les sites d'excellence et l'innovation y compris sociale.

L'axe prioritaire 2 porte sur les technologies de l'information et de la communication et en particulier le développement de leurs usages.

L'axe prioritaire 3 porte sur la transition énergétique et la valorisation durable des ressources.

L'axe prioritaire 4 porte sur les problématiques urbaines intégrées. Dans ce cadre, le Grand Avignon est identifié comme le territoire figurant au premier rang régional du taux de pauvreté qui justifiera notamment que l'agglomération du Grand Avignon fasse l'objet d'une intervention spécifique FEDER sur les quartiers prioritaires, dans le cadre d'un programme urbain intégré.

L'axe prioritaire 5 porte sur l'éducation et la formation.

Le Grand Avignon prend part activement à la mise en œuvre d'un axe du programme opérationnel FEDER 2014-2020 proposé par la Région PACA qui en assure la gestion. Il s'agit pour le Grand Avignon, de porter ou d'accompagner des projets en direction des quartiers prioritaires pour un montant de cofinancement FEDER de **1,2M€ sur 6 ans** (révisable en 2017). Ces projets doivent rentrer dans les 3 priorités thématiques transports durable, favoriser l'emploi et promouvoir l'inclusion sociale et pourront bénéficier de **50% d'intervention FEDER au maximum**. Ils seront portés par le Grand Avignon ou d'autres acteurs en fonction de la maîtrise d'ouvrage (ville d'Avignon, bailleurs sociaux...).

Le Grand Avignon aura un statut spécifique d'organisme intermédiaire associé (avec Marseille Provence Métropole, Toulon Provence Métropole et Nice Côte d'Azur), dans le cadre duquel le Grand Avignon soumettra une stratégie urbaine intégrée inscrite dans les grandes orientations de l'agglomération (Contrat de ville, stratégie de développement économique, PDU, PLH) et co-organisera avec la région un appel à projets FEDER urbain.

- Le volet économique favorisera la création d'activité dans ces quartiers touchés par un chômage endémique : activités en pied d'immeubles, pépinières, aide à la création d'activité.
- Le volet infrastructures sociales et sanitaires, permettra de financer des crèches, des maisons de santé, des services solidaires.
- Le dernier volet concerne le développement d'une offre de mobilité propre et durable notamment l'amélioration de l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (passerelles) et l'utilisation des modes alternatifs à la voiture, voir agence d'urbanisme la liaison écoquartier Joly jean est ouest
- Par ailleurs, les agglomérations pourront se positionner sur un axe concernant les « communautés marginalisées ». Pour le Grand Avignon, cela concerne les actions du PSL Ouest sur l'habitat dans le secteur terminus Monclar et de Baigne-Pied.

Le Bureau du Grand Avignon constituera l'instance de validation des projets sélectionnés au titre du FEDER. La sélection des opérations sera réalisée selon un examen de la plus-value apportée par les fonds européens au bénéfice des quartiers prioritaires.

2. Les engagements et contributions des partenaires

2.1. L'Etat

ENGAGEMENTS FINANCIERS CONTRATS DE VILLE du		GRAND AVIGNON			(Le Pontet et Avignon)	
Des montants ne vous sont demandés que sur les 3 prochaines années. S'il n'y a pas de variation entre 2015 et 2017, vous pouvez ne remplir que la colonne 2015						
Inscrire un dispositif par ligne et créer autant de ligne que nécessaire						
DROIT COMMUN						
Thématique	dispositif	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	BOP	si, valorisation autre qu'en € (ex : ETPT)
SPORT	CNDS	90 000 €	115360	115360		commentaires
CULTURE	Politique de la ville : mise en scène PDV + théâtre / programme d'activité QPV- Avignon	45 000 €	45 000 €	45 000 €	224	NB un projet de convention triennale Etat/Ville d'Avignon et autres partenaires publics est en cours de construction
	Politique de la ville : mise en scène dispositif identités parcours mémoire	5 000 €	5 000 €	5 000 €	224	
	Politique de la ville : Assoc.: Eveil artistique public /actions QPV	8 000 €	8 000 €	8 000 €	224	
	EAC	8 000 €	8 000 €	8 000 €	224	
		20 000 €	20 000 €	20 000 €	131	
EDUCATION						0,4 ETP
JEUNESSE	FONJEP	120 000 €				24 postes
CITOYENNETE	Service civique	444 000 €				74 contrats
ACCES AUX DROITS	BOP 104 intégration des publics primo-arrivants	56 420 €				
SANTE	Jeunes	19 100 €				
	Accès à la prévention et aux soins pour les plus démunis : PRAPS	51 200 €				
	pers. handicapées et âgées, et population générale	23 300 €				
	prévention cancer	23 400 €				
	vaccination et dépistage des maladies infectieuses	124 800 €				
	Santé-environnement : PRSE	4 000 €				
HABITAT						
EMPLOI	Mission locale	90 506 €				ex : nombre de place
	Emploi d'avenir	873 650 €				
	Garantie jeune	184 201 €				
	Emploi aidé	343 074 €				
	IAE	314 950 €				
	Autres	20 967 €				
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
TRANSPORTS						
PREVENTION DELINQUANCE AUTRES	Subventions aux associations	5 000 €				61 600 € : Montant de la valorisation ETP
TOTAL		2 874 568 €				
CREDITS SPECIFIQUES						
Thématique	dispositif	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	BOP	si besoin, valorisation autre qu'en € (ex : ETPT)
JEUNESSE	Cohésion sociale					3 postes
EDUCATION	FONJEP	15 000 €				
ECONOMIE	Politique Ville	318 000 €			147	
EMPLOI	Politique Ville	204 820 €			147	
COHESION SOCIALE	Politique Ville	468 940 €			147	
CADRE DE VIE RENOUILLEMENT URBAIN	Politique Ville	32 340 €			147	
INGENIERIE	Politique Ville	53 900 €			147	
ADULTES RELAIS		158 157 €			147	8 ETP
TOTAL		1 251 157 €				

NB : l'appellation « crédits spécifiques » renvoie en général au BOP 147 (ex-ACSé). Toutefois, ANRU, éducation prioritaire ou ZFU rentrent aussi dans ces crédits spécifiques pour les quartiers

2.2. La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

S'agissant de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et au code général des collectivités territoriales, le Grand Avignon assure le portage et la mise en œuvre de la compétence « Politique de la ville » parmi les quatre compétences obligatoires de la communauté d'agglomération.

En approuvant le Contrat de Ville 2015-2020 lors de la délibération du Conseil de communauté du 21 juillet 2015, le Grand Avignon s'engage à :

- Déléguer un Vice-président à la Politique de la ville qui a en charge la compétence au niveau du Grand Avignon et qui assure la co-présidence du Comité de pilotage du Contrat de ville avec le Préfet, sous couvert du Président du Grand Avignon.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage du Contrat de ville sur la période 2015-2020. Le Grand Avignon porte l'ingénierie de projet de l'équipe opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du dispositif. Elle est formée et pluridisciplinaire ; elle est composée d'un chef de projet, de chargés de mission et/ou d'agents de développement qui couvriront l'ensemble des quartiers prioritaires et les principales thématiques, et d'une assistante administrative. Son hébergement et les moyens matériels et logistiques nécessaires à son fonctionnement sont pris en charge par le Grand Avignon. Le financement des postes de contractuels de l'équipe opérationnelle est partagé avec les partenaires signataires du Contrat de ville.
- Assurer le pilotage de la création des conseils de citoyens en collaboration avec les communes et l'Etat.
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan stratégique local du quartier Ouest.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain : Protocole de préfiguration du NPRU et conventions NPRU.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de démolition reconstruction de la cité Joffre au Pontet en cours de finalisation.
- Elaborer la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux dite convention de mixité sociale.
- Animer la démarche d'élaboration des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB en appui aux bailleurs sociaux et assurer l'ingénierie de projet nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre des conventions de GUSP.
- Soutenir les porteurs de projets (associations, communes d'Avignon et du Pontet, bailleurs sociaux, conseils de citoyens, etc.) par l'attribution de subventions dans le cadre du respect des objectifs du Contrat de ville et des critères de recevabilité des appels à projets annuels.
- Plus particulièrement, financer les opérateurs « structurants » implantés dans les quartiers prioritaires qui feront l'objet de conventions d'objectifs partenariales. Il s'agit des centres sociaux et structures assimilées, des structures d'insertion par l'activité économique, de la Mission locale jeunes du Grand Avignon.

La participation du Grand Avignon au Contrat de ville se traduira :

- d'une part, par la mobilisation des politiques et des moyens financiers de droit commun en priorité, et de moyens exceptionnels et additionnels de la Politique de la ville ;
- d'autre part, par l'élaboration et la mise en place de dispositions particulières renvoyant aux compétences exercées par l'agglomération.

Compétence	Direction	Dispositions particulières au Contrat de Ville	Moyens financiers de droit commun	Moyens financiers spécifiques	Période - durée
Politique de la ville	Habitat et Politique de la ville – Cohésion sociale/Contrat de ville	➤ Aide et subventions auprès des porteurs de projets		Budget de fonctionnement 2015 : 271 190 € Budget d'investissement 2015 : 135 000 €	2015-2020
		➤ Portage de l'équipe opérationnelle (5 agents)	Prise en charge de la masse salariale des postes de titulaires (3 ETP, base annuelle 2015) : 145 242 €	Prise en charge des postes de contractuels (2 ETP, base annuelle 2015) : 96 778 €	2015-2020
		➤ Animation, coordination et financement du projet de création de l'Atelier santé ville		Budget étude appel d'offres 2015 : 20 000 €	2015-2020
		➤ Elaboration de la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux dite convention de mixité sociale			2015-2016
		➤ Animation de la démarche d'élaboration et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB en lien avec le PLH et les conventions de GUSP			2015-2020
		➤ Démolition de bâtiments de la Cité Joffre ➤ Soutien à une étude urbaine sur le quartier Joffre/Centre-ville dans le cadre d'une étude globale du Centre-ville du Pontet		Budget démolition : 880 000 € Budget étude appel d'offres 2015 : 20 000 €	2015-2016
		➤ Mise en place d'une mission d'appui pour la création des 6 conseils de citoyens		Subvention mission 2015 : 11 000 €	2015
Habitat et Politique de la ville – Renouvellement urbain	Habitat et Politique de la ville – Renouvellement urbain	➤ Elaboration, suivi, mise en œuvre du protocole de préfiguration du NPRU ➤ Elaboration et mise en œuvre des 3 conventions NPRU	Masse salariale (1 ETP chef de projet NPRU, base 2015): 60 000 €	Budget études Protocole 2015-2016 : 180 000 € NPRU 2017-2020 non déterminé	2015-2020
		➤ Mise en œuvre du PSL Ouest ➤ Elaboration de conventions de GUSP sur les quartiers prioritaires – suivi de la fin de convention de GUSP et préparation de l'avenant sur Monclar		Masse salariale (1 ETP, base 2015) : 60 000 € Budget PSL 2015 : 91 834 € Budget étude PSL 2015 : 60 000 € Aide aux associations émergeant aux programmations annuelles du Contrat de ville	2015-2020
Equilibre social de l'habitat	Habitat et Politique de la ville –Habitat/PLH	➤ Pilotage de la Conférence intercommunale du logement dans le cadre du PLH	Budget AMO 2015 : 30 000 €		2015-2020
		➤ Production et réhabilitations de logements sociaux dans le cadre du NPRU et des opérations de rénovation urbaine	Inconnu, car dépendant des projets des opérations hors NPRU (Cité Joffre par exemple)	Inconnu, car dépendant du NPRU	2015-2020
TOTAL PREVISIONNEL			235 242 €	1 814 802 €	2015

S'agissant des autres compétences et missions exercées par le Grand Avignon, un recensement exhaustif des dispositions particulières au Contrat de ville et des moyens de droit commun et spécifiques sera annexé au Contrat de ville en 2015.

2.3. La Ville d'Avignon

La Ville intervient sur tous les champs sociaux et urbains décrits dans le projet de contrat de ville, aussi, il n'y a pas lieu de définir pour la ville de priorités. La Ville participe activement à l'ensemble des axes prioritaires définis dans la stratégie du projet tel que défini dans le texte du contrat de ville.

L'engagement de la Ville porte sur le soutien apporté aux différents programmes, tels que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Programme de Réussite Éducative (PRE), les conventions partenariales ou bilatérales signées avec les Centres Sociaux et assimilés, les dispositifs d'aides aux familles « Carte temps libre » et « Aides aux loisirs », mais aussi au travers de financement d'actions spécifiques (sociales, socio-sportives, culturelles, préventives, d'accueil de Gens du Voyage, de solidarité....).

La contribution de la Ville s'élève à un montant global annuel de **7 700 000 €** dont 200 000 € au titre de crédits spécifiques contrat de ville, 6 250 000 € mobilisés au titre du droit commun et 1 250 000 € du coût du personnel mis à disposition des actions portées par des associations et/ou mises en œuvre en régie.

Les secteurs d'intervention portent sur différents types d'action visant le développement social des territoires prioritaires :

- Soutien aux actions éligibles au CEJ (volet enfance) en territoire prioritaires,
- Soutien aux actions éligibles au CEJ (volet jeunesse 3/18 ans programmation contrat de ville),
- Participation au fonctionnement et aux actions des centres sociaux et assimilés des quartiers prioritaires (dont programmation),
- Soutien aux actions développées par des associations hors centres sociaux,
- Soutien au cofinancement des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, Coup de Pouce CLE, et PRE,
- Soutien aux activités de loisirs éducatifs et de séjours de vacances enfance/jeunesse (en territoires prioritaires),
- Participation au fonctionnement et aux actions socio sportives des quartiers prioritaires,
- Soutien aux actions de solidarité en direction des familles et à l'accueil des gens de voyage,
- Soutien aux actions de prévention de la délinquance et des déviances,
- Soutien à la vie associative et aux initiatives des habitants dans les quartiers prioritaires.

S'agissant du NPRU, la ville financera dans un premier temps les études définies dans le protocole de préfiguration et participera ensuite aux financements des investissements qui seront déterminés dans la future convention NPRU.

Extrait du courrier électronique adressé par Madame Christine CALLE, Cabinet de Madame le Maire, à l'attention de M. Joël GRANIER, en date du 15/12/2014 :

« Suite au courrier adressé à Madame le Maire en date du 4 décembre 2014 relatif à l'objet cité ci-dessous, je vous communique le nom des personnes qui siègeront, d'une part, au Comité de Pilotage, et d'autre part, au Comité Technique :

- *Comité de Pilotage*

Elus : M. Kader BELHADJ (titulaire), Mme Anne GAGNIARD (suppléante)

- *Comité Technique*

M. Abbas FARHAT, responsable du service des Centres Sociaux Loisirs

M. Denis CHASTANIER, Directeur de la DPU »

2.4. La Ville du Pontet

La contribution de la Ville du Pontet fera l'objet d'une annexe au Contrat de ville courant 2015.

2.5. Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé par deux délibérations en date du 12 décembre 2014 et du 24 avril 2015 des axes d'intervention précis qui visent à soutenir la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la Citoyenneté sur l'ensemble du territoire régional. C'est en fonction des engagements pris dans ces deux délibérations, qu'elle entend renouveler son implication dans le Contrat de Ville du Grand Avignon.

A cette fin, elle portera une attention toute particulière à coordonner et à concentrer les moyens de ses politiques structurantes –tout particulièrement celles qu'elle exerce dans le cadre de ses compétences de droit- au bénéfice des QPV de l'agglomération et des populations qui résident dans ces territoires.

Dans la mesure où les projets portés par les acteurs locaux et notamment par le tissu associatif de proximité s'inscrivent dans les objectifs visés par la délibération du 12 décembre 2014 et où ils font l'objet d'un soutien opérationnel et financier des autres partenaires institutionnels, elle maintiendra à minima l'effort financier consenti sur ces territoires au titre de la dernière année de la programmation CUCS.

Le montant de participation de la Région au Contrat de ville est évalué à **2.200.000€** annuel sur la base de l'année 2015 ; ce montant comprend les crédits spécifiques et les soutiens financiers de droit commun.

Selon ces principes, la Région se fixe les objectifs suivants pour la durée du Contrat de Ville du Grand Avignon :

- au titre du pilier Emploi et développement économique
 - développer dans le cadre de ses compétences et avec ses partenaires, la capacité des structures d'Accueil, d'Information et d'Orientation, membres du Service Public Régional de l'Emploi, de l'Orientation professionnelle et de la Formation, à mailler au mieux le territoire du Contrat de Ville, de façon à toucher les publics les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. Cela pourra notamment se traduire par la création de nouvelles permanences d'accueil de proximité ou le renforcement de celles qui existent déjà ;
 - permettre chaque année, dans le cadre de son Service Public Régional de Formation Professionnelle, aux habitants des QPV de bénéficier d'un parcours de formation adapté à leurs besoins et qu'ils représentent 40% du total des bénéficiaires de l'offre de formation globale mise en œuvre sur les communes concernées par le contrat de ville.
 - favoriser et accompagner la mobilité professionnelle en assurant l'accès à la carte ZOU des personnes en situation d'étude ou engagées dans un parcours d'insertion ;
 - permettre à chaque personne qui réside en QPV et qui s'est engagée dans un Emploi d'avenir, de bénéficier dans le cadre de ce contrat de travail, d'une formation qualifiante ;
 - contribuer avec l'Etat et le Département, à mobiliser au bénéfice des habitants des QPV, les dispositifs de l'économie sociale et solidaire qu'elle soutient dans ou à proximité de ces quartiers afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi ;
- au titre du pilier Cohésion sociale :
 - mobiliser avec son partenaire de l'Etat, les dispositifs de la convention Région-Ministère de la Justice et ceux du programme régional de formation des détenus, de façon à favoriser la prévention de la délinquance, l'accès aux droits, l'appui aux victimes d'actes de délinquance ainsi que la réinsertion des jeunes sous-mains de justice ou incarcérés ;
 - généraliser en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales la médiation sociale et éducative aux abords des lycées et développer l'ouverture des équipements de ces établissements de façon à prévenir la délinquance et à lutter contre le décrochage scolaire ;
 - créer une fonction d'animation de la maison des lycéens dans chaque lycée en QPV et octroyer à ces structures un budget participatif de façon à développer des actions qui visent à l'implication citoyenne de tous les lycéens ;

- soutenir conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône, les structures qui portent un projet global d'animation de quartier et tout particulièrement celles qui bénéficient d'une reconnaissance de la CAF en tant que centre social ;
- appuyer en partenariat avec l'Etat et les collectivités, l'ouverture des grands équipements culturels (théâtres, musées, salles d'exposition, salles de spectacle...) au bénéfice des habitants des QPV ;
- soutenir le développement d'activités sportives de proximité portées par les acteurs du mouvement sportif ;
- contribuer dans le cadre de projets portés par les collectivités locales, à la rénovation ou à la construction d'équipements sociaux, culturels ou sportifs de proximité ;

- au titre du pilier Cadre de vie – Rénovation urbaine :

La Région a contractualisé dans le cadre du CPER 2015-2020, un engagement au niveau régional aux côtés de l'Etat. Cet engagement permettra de mobiliser des moyens afin de soutenir dans le cadre du NPNRU, les opérations d'intérêt national et d'intérêt régional définies dans le CPER et qui répondent aux critères arrêtés dans le cadre de la délibération du 12 décembre 2014. Sur Grand Avignon, 3 opérations concernent la ville d'Avignon : les quartiers Rocade Sud et Saint-Chamand (opérations d'intérêt national) et le quartier Nord Est (opération d'intérêt régional).

S'agissant de ces opérations, elles feront l'objet d'engagements précis dans le cadre des protocoles de préfiguration et des conventions NPNRU à venir au regard des projets qui seront présentés par les bailleurs sociaux.

- au titre des fonds communautaires :

La Région est autorité de gestion pour une part des enveloppes FSE et FEDER destinées à Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre du FSE, elle mobilisera une part de ces fonds afin de soutenir les dispositifs de formation destinés aux QPV du Grand Avignon (cf. les objectifs visés au titre de la formation professionnelle dans le cadre du volet Emploi-Développement économique)

Dans le cadre du FEDER, elle accompagnera la mise en œuvre de projets au bénéfice des QPV qui seront issues de la stratégie urbaine intégrée que proposera le Grand Avignon et qui sera à cet effet, soumise à la commission européenne. A ce stade, il appartient au Grand Avignon de veiller à la cohérence entre cette stratégie et le contrat de Ville.

2.6. Le Conseil Départemental de Vaucluse

La contribution du Conseil départemental de Vaucluse fera l'objet d'une annexe au Contrat de ville courant 2015.

2.7. La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville du Grand Avignon.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers

sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1) En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organiserait autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2) En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera : D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3) En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Extrait du courrier signé par Madame Elisabeth VIOLA, directrice régionale, à l'attention de M. Joël GRANIER, en date du 12 décembre 2014 :

« Monsieur le Vice-président,

Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020, vous sollicitez mon établissement pour connaître son engagement au côté du Grand Avignon dans cette nouvelle étape de la politique de la ville.

Je vous confirme que la Caisse des dépôts, partenaire des collectivités locales et acteur historique de la politique de la ville sera signataire du futur contrat de ville.

A cet effet, nous faisons suivre à vos services l'article relatif à l'intervention de mon établissement qui sera à faire figurer dans le contrat de ville.

J'ai bien pris note du calendrier et vous confirme que la Caisse des dépôts sera représentée par Madame Christelle Assié.

Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous portez à la Caisse des dépôts. »

2.8. L'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur

Engagements de l'ARS dans le cadre du volet santé du Contrat de ville Grand Avignon

Le projet régional de santé (PRS), arrêté pour 5 ans par le directeur général de l'ARS, s'appuie sur un plan stratégique qui a comme priorité la réduction des inégalités de santé.

Il se décline en schémas sectoriels, en programmes d'actions et en documents contractuels avec certaines collectivités territoriales (contrats locaux de santé).

La convention entre le ministère de la ville et le ministère de la santé prévoit le renforcement de la mobilisation du droit commun, dans le cadre des futurs contrats de ville, sur deux thématiques : les soins de proximité et la prévention. L'adaptation du partenariat local en santé, c'est-à-dire la convergence des politiques et des outils développés par les différents acteurs (ARS, collectivités, offreurs de santé...) sera recherchée à tous les niveaux.

Pour ce qui concerne le renforcement de l'accès aux soins de proximité et les actions développées dans le cadre du schéma de prévention, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont par nature prioritaires dans la mobilisation des financements de l'ARS.

Au-delà de ces deux axes d'intervention, l'ARS souhaite promouvoir les actions santé-environnement, qui trouvent toute leur place dans le cadre des futurs contrats de ville.

Améliorer l'accès aux soins de premier recours

Le schéma régional d'organisation des soins ambulatoire (SROSA) a d'emblée ciblé les quartiers politique de la ville comme étant des territoires « à risque ». Cette orientation sera renforcée dans la révision en cours du schéma.

1° Développer une offre de santé adaptée via les structures d'exercice coordonné :

L'une des priorités de l'ARS est de renforcer les structures d'exercice coordonnées (maisons, pôle et centre de santé) pour une meilleure prise en charge des patients (y compris le lien avec le social) et le respect des tarifs opposables (et du 1/3 payant dans les centres de santé).

- Poursuite de l'accompagnement des structures d'exercices coordonné dans les QPV (projets intégrant prévention, promotion de la santé et accompagnement social) : cf. maison régionale de santé d'Avignon sud
- Financement de la coordination dans les maisons, pôles et centres de santé : nouveaux modes de rémunération (dispositif national et appel à projet régional),

Indicateur : nombre de structures d'exercices coordonné accompagnées

2° Favoriser les installations de médecins généralistes dans les zones où l'offre de soins est fragilisée (déclinaison du pacte territoire santé)

- Promotion active du dispositif de praticien territorial de médecine générale (PTMG) : système garantissant les revenus des médecins qui s'installent dans des zones où l'offre est fragilisée,
- Promotion des contrats d'engagement de service public (CESP) : bourses aux étudiants et internes en médecine en contrepartie d'une installation dans les zones où l'offre est fragilisée,
- Travail avec les facultés de médecine pour favoriser l'accueil de stagiaires dans les territoires fragilisés (notamment en maison de santé).

Indicateur : nombre de contrat PTMG et CESP signés pour des QPV

3° Conforter la permanence des soins ambulatoires

- Soutien au développement des maisons médicales de garde (MMG) adossées à un service d'urgence desservant un QPV,
- Veiller à la couverture des secteurs de garde dans les QPV (sécurisation des visites à domicile).

Indicateur : % de QPV couvert par un dispositif de permanence des soins ambulatoire (MMG ou médecin de garde) jusqu'à minuit.

4° Soutenir des dispositifs dérogatoires en faveur de publics spécifiques

Si l'accès aux soins pour tous dans le cadre le plus proche possible du droit commun reste la règle les groupes les plus marginalisés justifient la mise en place de dispositifs spécifiquement adaptés :

- Poursuite du financement des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) : repérage, prise en charge et accompagnement social des personnes en situation de précarité,

- Soutien de dispositifs spécifiques : accès aux soins des personnes sans abri.

5° Renforcer l'articulation ville hôpital

- Favoriser l'intervention des réseaux de santé auprès de la population des QPV,
- Prise en compte des populations des QPV dans les expérimentations de coordinations territoriales d'appui (CTA) (organisation des acteurs de santé sur un territoire en vue de fluidifier les parcours de santé : intégration des acteurs, développement de services d'appui, utilisation de systèmes d'information commun...).

6° Soutenir les dispositifs en faveur de la santé mentale

- Soutien renforcé aux maisons des adolescents (MDA),
- Renfort de l'action des centres médico-psychologiques (CMP) dans les QPV,

Renforcer les initiatives de prévention

L'un des enjeux du schéma de prévention est d'identifier les territoires socialement vulnérables sur lesquels agir en priorité. Les QPV sont retenus comme prioritaire pour la majorité des plans d'actions. L'ARS PACA lance des appels à projets pour soutenir les actions de prévention notamment dans les domaines suivants :

1° Lutte contre les addictions

- Actions de prévention (alcool, tabac, cannabis, produits à inhaler...), en particulier auprès des jeunes des QPV,
- Renforcement des synergies entre les différentes politiques de prévention (santé scolaire, santé au travail, PMI...).

2° Education à la sexualité

3° Dépistage des cancers

- Actions de sensibilisation aux dépistages organisés pour les populations les plus à la marge,
- Formation des médecins généralistes libéraux.

4° Vaccination

- Actions en direction des professionnels de santé : arguments pour convaincre, mise en place de vaccins aux cabinets, e-learning,
- Actions vers le grand public, information, sensibilisation.

5° Prévention du surpoids et de l'obésité

- Actions nutrition et promotion de l'activité physique particulièrement ciblées sur les QPV (actions de prévention et dans le cadre du plan régional sport/santé).

6° Prévention du vieillissement

- Favoriser le bien vieillir : lutte contre la malnutrition/dénutrition, prévention des chutes, prévention de la dépression et du suicide, état de santé des aidants,
- Développer la prévention médicalisée par les professionnels de santé (en ville et en établissement).

Prise en compte des problématiques de santé environnement

L'ARS travaille en partenariat étroit avec les collectivités et les autres services de l'état sur les questions relatives aux interactions entre environnement et santé.

Une partie des crédits gérés dans le cadre du plan régional santé-environnement (PRSE) seront priorisés sur les quartiers politiques de la ville dans un double objectif :

1° Accompagner les collectivités dans la promotion d'environnements favorables à la santé

- intervention prioritaire de l'agence sur la qualité des logements (air intérieur, etc...) et du cadre de vie (ex : politiques d'urbanisme favorables à la santé, y compris dans le cadre de programmes de rénovation urbaine).

2° Lutter contre le cumul des inégalités sociales de santé et des risques liés aux facteurs environnementaux

- développer la prévention médicalisée liée aux facteurs environnementaux (saturnisme, allergies...), les consultations « enfants/environnement » (projet au Centre Hospitalier d'Avignon), les « consultations du risque » (cancérologie à l'institut Sainte Catherine).

Adaptation du partenariat local en santé

La cohérence maximum sera recherchée entre dispositifs de droit commun et politique de la ville.

La future loi de santé renforce la territorialisation de la politique de santé et le nécessaire partenariat entre acteurs ; les contrats de ville s'inscrivent dans cette logique au profit de la réduction des inégalités de santé et de l'amélioration des parcours de santé.

D'une manière générale, l'ARS veillera à promouvoir la prise en compte de l'impact en santé des autres politiques publiques (transports, économies d'énergie, urbanisme...), en accordant une importance particulière à l'intégration des politiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Engagements financiers

Les actions de l'ARS en termes de prévention, de soins de proximité sont par nature prioritaires sur les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV). Celles touchant les questions de santé environnement le seront aussi en 2015.

D'une manière globale, on estime l'engagement de l'ARS PACA en 2015 sur les quartiers politique de la ville du Grand Avignon à :

Jeunes	19 100 €
Accès à la prévention et aux soins pour les plus démunis : PRAPS	51 200 €
pers. handicapées et âgées, et population générale	23 300 €
prévention cancer	23 400 €
vaccination et dépistage des maladies infectieuses	124 800 €
Santé-environnement : PRSE	4 000 €
TOTAL	245 800 €

Extrait du courrier signé par Madame Caroline CALLENS, déléguée territoriale de Vaucluse, à l'attention de M. le directeur du Grand Avignon, en date du 14 janvier 2015 :

« Monsieur le directeur,

J'ai bien accusé réception de votre courrier du 4 décembre 2014 relatif à la signature du Contrat de ville du Grand Avignon.

L'Agence régionale de santé est largement impliquée dans le cadre de cette réforme à tous les stades de l'élaboration du nouveau contrat de ville :

- *Soutien et aide à l'élaboration du diagnostic partagé du territoire,*
- *Participation au comité de pilotage et au groupe technique santé,*
- *Et enfin validation et signature du volet santé du nouveau contrat.*

En conséquence, je vous confirme la présence de Madame Caroline CALLENS, déléguée territoriale du Vaucluse, au prochain comité de pilotage du jeudi 29 janvier 2015 au Grand Avignon, et la participation du Docteur Anne-Marie GAILHAGUET, médecin de la délégation territoriale de Vaucluse, aux différents comités techniques ayant pour thématique la santé des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Je vous transmets d'ores et déjà le portrait de territoire d'Avignon élaboré par mes services. »

2.9. Le Pôle emploi

Extrait du courrier signé de Marc ZAMPOLINI, directeur territorial de Vaucluse, à l'attention de M. CATTINO,

en date du 19 décembre 2014 :

« Dans votre courrier reçu le 12 décembre 2014, vous me demandez dans le dernier paragraphe de bien vouloir indiquer quelle sera ma contribution et d'informer des représentants de Pôle emploi qui seront désignés pour les comités de pilotage et techniques.

Sur ces points je souhaite vous apporter les réponses suivantes :

- **Les représentants des comités techniques** : les Directeurs des agences Pôle emploi d'Avignon et du Pontet seront vos trois interlocuteurs :

- Mme Jannick LE ROY (jannick.le-roy@pole-emploi.fr), Directrice de l'agence Avignon Apollinaire
- Mme Raphaële FLEUROT-MARIE (raphaele.fleurot@pole-emploi.fr), Directrice de l'agence Avignon Agroparc
- M. Nasser BOUKHELIFA (nasser.boukhelifa@pole-emploi.fr), Directeur de l'agence du Pontet.

Cependant, pour une meilleure efficacité votre première interlocutrice sera Mme Jannick LE ROY.

- **Les comités de pilotage** : votre interlocuteur au sein de la Direction Territoriale de Pôle emploi sera un chargé de mission de la DT84 qui reste à désigner. Pourriez-vous adresser vos invitations à l'adresse suivante : 160, avenue de Tarascon – CS 20062 – 84918 AVIGNON Cedex 9 ou par mail : dt.84002@pole-emploi.fr, afin que nous puissions être présents. Un directeur d'agence accompagnera ce chargé de mission afin d'assurer une continuité dans les informations données.

- **Notre contribution** : nous avons une offre de service largement déployée sur le bassin d'Avignon, cette dernière est "riche" et répond aujourd'hui en grande partie aux besoins des demandeurs d'emploi.

Cependant, il est important de travailler en complémentarité avec tous les acteurs du territoire afin que ce Contrat de ville nous donne l'occasion de mieux appréhender les dispositifs existants et ainsi d'orienter les personnes adéquates aux bons endroits. »

2.10. La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son schéma directeur départemental, d'inscrire son intervention dans le cadre du Contrat de ville, selon les axes suivants :

- aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- contribution à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;
- aide à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux ;
- impulsion à l'expression de la citoyenneté.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la CAF inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés.

Pour ce faire, elle mobilisera :

- la connaissance de terrain et les techniques d'intervention territoriale de ses conseillers techniques territoriaux ;
- ses outils d'intervention traditionnels : contractualisation enfance et jeunesse, agréments de projets sociaux, soutien aux associations relevant de son champ de compétences, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc.

En ce qui concerne les engagements financiers, la CAF de Vaucluse ne mobilise pas de crédits spécifiques en direction des territoires concernés par un contrat de ville. Les projets d'actions présentés dans le cadre du contrat de ville seront étudiés et financés le cas échéant dans le cadre des dispositifs conventionnels susmentionnés et/ou dans le cadre d'un examen au cas par cas par son Conseil d'Administration.

La CAF se prononcera sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés eu égard à ses champs d'intervention. Elle conditionnera, sur la durée du contrat de ville, l'éventuelle reconduction de ses soutiens, à la production de bilans évaluatifs annuels garantissant la pertinence de l'action ainsi que sa plus-value.

Enfin, la CAF sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs résidents.

2.11. La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville, selon les axes suivants :

Concernant la famille, l'enfance et la jeunesse

- aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- aide à la fonction parentale et des liens familiaux,
- soutien à la réussite scolaire,
- l'implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen.

Concernant les ressortissants

- contribution à l'amélioration de l'accès aux droits, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé.

Concernant l'insertion professionnelle

- aide à lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue française, santé...).

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la MSA inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- Sa présence sur le département avec ses permanences administratives décentralisées et les techniques d'intervention territoriale de ses agents en développement social local.
- Ses dispositifs de droit commun et sa politique d'action sociale :
 - En direction des familles et des jeunes : contractualisation des contrats enfance et jeunesse, financement de l'animation globale des centres sociaux, valorisation de l'appel à projet jeunes, dispositifs d'accompagnement à la scolarité, politique vacance et organisation des temps péri et extra scolaires, paiement des prestations de services uniques, ordinaires et/ou spécifiques...
 - En direction du public fragilisé et ou marginalisé: partenariat avec son réseau associatif et notamment l'ACAF/MSA (organisme de formation) et PVS-LASER (insertion professionnelle et IAE).
 - Au titre de la prévention santé en lien avec l'association régionale (ASEPT PACA) et les différents programmes de prévention santé, tels que bien vieillir, bilan de santé, nutrition, afin de permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur santé.

Subsidiairement et par un examen au cas par cas, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits en direction des allocataires ou ressortissants sur les thématiques suivantes : parentalité, réussite éducative, temps libre, prévention santé, habitat et logement insalubre, intergénérationnel, insertion professionnelle.

Elle conditionnera sur la durée du Contrat de ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels précisant le nombre de ressortissants et ou allocataires et ou assurés à la MSA bénéficiaires et indiquant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la MSA sera partie prenante de toute démarche de diagnostic et d'évaluation du Contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs habitants.

2.12. La S.A. Grand Delta Habitat

Grand Delta Habitat s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique de la Ville et souhaite continuer à s'impliquer dans les démarches partenariales liées au Contrat de Ville du Grand Avignon. Elle participe notamment, à ce titre, aux Comités de pilotage, aux Comités techniques, aux diagnostics et projets territoriaux.

Grand Delta Habitat mène une politique active d'entretien et de rénovation de ses résidences, et s'engage à la poursuivre en favorisant notamment la sécurité, l'amélioration du pouvoir d'achat, la satisfaction des locataires et l'image de ces résidences.

Proche de ses locataires, à l'écoute de ses attentes, et soucieux du bien vivre ensemble, Grand Delta Habitat s'engage à actualiser l'organisation de sa présence de proximité, à poursuivre le développement des relations avec les partenaires institutionnels ou associatifs, à faciliter leur implication et présence dans les résidences, à participer aux dispositifs et actions contribuant à la tranquillité des locataires. Elle participera également à l'implication des habitants dans la gestion du quartier.

Grand Delta Habitat s'engage à contribuer à l'insertion par l'économique.

Déjà signataire de Conventions de Gestion Urbaine de Proximité, Grand Delta Habitat continuera à s'impliquer dans ces démarches. En articulation avec ces dernières, et dans le cadre du Contrat de Ville, Grand Delta Habitat participera par ailleurs à l'élaboration d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB co-signée avec l'Etat et le Grand Avignon pour ses résidences implantées dans les quartiers prioritaires, et définira dans ce cadre les actions qu'elle mènera de façon spécifique sur ces résidences, ainsi que les moyens mis à disposition.

2.13. L'Office Public d'Habitat du Grand Avignon

Extrait du courrier adressé par M. Michel DEJOUX, directeur général de l'OPH, à l'attention de M. Joël GRANIER, en date du 8 juin 2015 :

« Monsieur le Vice-Président,

Je vous confirme que l'Office Public de l'Habitat d'Avignon souhaite être signataire du prochain Contrat de Ville du Grand Avignon ; notre organisme étant particulièrement présent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur la commune d'Avignon en particulier.

Notre contribution pour le Contrat de Ville s'appuiera d'une part sur la participation aux instances de travail technique sur les quartiers concernés. D'autre part, le volet financier de notre participation résidera dans la réalisation d'une convention d'abattement de la TFPB, parallèlement aux démarches de gestion urbaine et sociale de proximité, annexe à venir du Contrat de Ville.

Cette convention réalisée, pour trois ans, valorisera les moyens spécifiques affectés par l'OPH aux quartiers prioritaires et inscrira des actions nouvelles qui seront à élaborer en partenariat avec l'équipe du Contrat de Ville, sur le volet cadre de vie de la démarche. Celle-ci doit être élaborée pour une mise en application en 2016.

Les équipes de l'OPH et moi-même nous tenons à votre disposition pour tout complément à préciser sur ce sujet. »

Extrait du courrier adressé par Madame Darida BELAIDI, Présidente, à l'attention de M. Joël GRANIER, en date du 12 janvier 2015 :

« Monsieur le Vice-Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 04 décembre 2014 relatif à la signature du Contrat de Ville du Grand Avignon.

Conformément à votre demande, je vous informe que les représentants pour siéger en Comité de Pilotage et Comité Technique désignés seront :

Madame Darida BELAIDI – Adjointe au Maire – déléguée à l'habitat, au logement, aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au développement de la zone franche urbaine – Présidente de l'OPH – dbelaidi@ophavignon.com

Madame Alice COCHARD – Responsable Politique Territoriale de l'OPH en ce qui concerne le suivi du dispositif Contrat de Ville – acochard@ophavignon.com

Monsieur Jean-françois GOBIN – Directeur Général Adjoint de l'OPH en ce qui concerne le volet mixité sociale et politique de peuplement – jfgobin@ophavignon.com »

2.14. Mistral Habitat

La contribution de Mistral Habitat fera l'objet d'une annexe au Contrat de ville courant 2015.

2.15. ERILIA

Erilia s'engage auprès du Grand Avignon afin de contribuer aux différentes orientations et actions préconisées dans le cadre du contrat de ville et du nouveau projet national de renouvellement urbain (NPNRU). Le patrimoine concerné est composé de plusieurs ensembles immobiliers, situés dans le secteur Rocade sud, soit un total de 1011 logements.

Cadre de vie

Depuis 2012, Erilia a engagé un programme général de réhabilitation des Grands Cyprès : isolation thermique par l'extérieur, rénovation des installations dans les logements et rénovation des parties communes des immeubles.

Un projet de réhabilitation est également en cours de montage pour les Treilles Blanches.

Erilia s'engage à poursuivre ces programmes de travaux afin de remettre son patrimoine à niveau et l'y maintenir.

Erilia est en contact avec la ville d'Avignon, afin de définir un programme d'interventions sur les abords extérieurs des immeubles des Trillades, Grands Cyprès, Treilles Blanches et Parrocel visant à améliorer la qualité des espaces verts, la mise en place du tri sélectif et la réorganisation du stationnement notamment en raison d'un projet de création d'une ligne de tramway.

Gestion urbaine de proximité

Erilia s'engage à participer aux démarches de diagnostic partagé, à la définition d'axes d'interventions prioritaires en concertation avec le conseil des citoyens et l'ensemble des partenaires concernés et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pouvant lui permettre de bénéficier par voie de convention à des abattements de la TFPB.

Mixité sociale

Erilia s'engage à participer aux travaux et à la réflexion qui sera engagée dans le cadre de la conférence intercommunale, en diffusant ses données issues des différentes enquêtes sociales et base de données, afin de contribuer à la recherche d'une meilleure mixité sociale dans son patrimoine, en pleine concertation avec les réservataires des contingents.

GLOSSAIRE

AEF : Actions éducatives familiales

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

ARS : Agence régionale de santé

ASV : Atelier santé ville

AURAV : Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse

CA : Conseil d'administration

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAD : Conseil départemental de l'accès au droit

CDDF : Conseils des droits et devoirs de la famille

CEJ : Contrat enfance jeunesse

CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CLDESS : Contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CMS : Centre médico-social

CMU : Couverture maladie universelle

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale

DILF : Diplôme initial de langue française

DELFF : Diplôme d'études en langue française

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EEL : Equipe emploi insertion

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FEDER : Fonds européen de développement économique et régional

FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance

FSE : Fonds social européen

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

HLM : Habitation à loyer modéré

IAE : Insertion par l'activité économique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LAEP : Lieu d'accueil enfants parents

LEO : Liaison Est Ouest

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

NPRU : Nouveau programme de renouvellement urbain

OPCA : Organismes paritaires collecteurs agréés

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PADD : Plan d'aménagement de développement durable

PADE : Point d'accès aux droits et à l'égalité

PDU : Plan de déplacements urbains

PDV : Politique de la Ville

PEDT : Projet éducatif de territoire

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PLH : Programme local de l'habitat

PLU : Plan local d'urbanisme

PRE : Programme de réussite éducative

PSL : Plan stratégique local

QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la ville

REP : Réseau d'éducation prioritaire

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SIAE : Structures d'insertion par l'activité économique

SPE : Service public de l'emploi

TCSP : Transport en commun en site propre

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

ZFU-TE : Zone franche urbaine – territoire entrepreneur

ZSP : Zone de sécurité prioritaire

ZRU : Zone de redynamisation urbaine

ZUS : Zone urbaine sensible

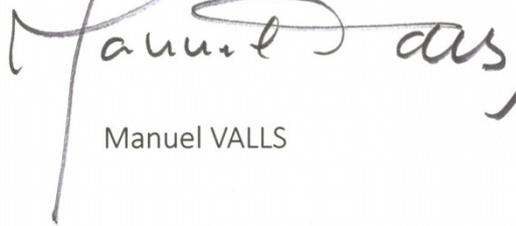
SIGNATURES

A Avignon

le 28 septembre 2015

En présence de

Monsieur le Premier Ministre



Manuel VALLS

Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Najat VALLAUD-BELKACEM

Monsieur le Ministre de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports



Patrick KANNER

Monsieur le Secrétaire d'État chargé de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Thierry MANDON



Le Préfet de Vaucluse

Bernard GONZALEZ

Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Avignon



Jean-Marc ROUBAUD

Le Maire d'Avignon



Cécile HELLE

Le Maire du Pontet



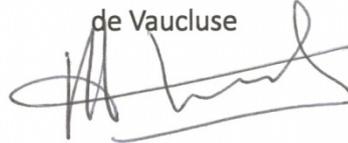
Joris HEBRARD

Le Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Michel VAUZELLE

Le Président du Conseil Départemental
de Vaucluse



Maurice CHABERT

Le Procureur de la République



Bernard MARCHAL

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille



Bernard BEIGNIER

Le Directeur interrégional adjoint Méditerranée
de la Caisse des dépôts et consignations



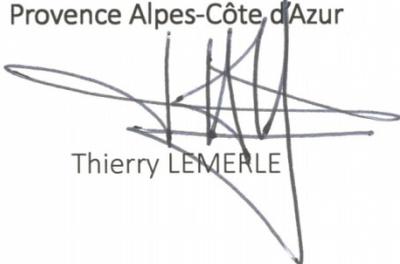
Thierry BAZIN

La Déléguée territoriale de Vaucluse
de l'Agence Régionale de Santé
Provence Alpes-Côte d'Azur



Caroline CALLENS

Le Directeur régional Pôle emploi
Provence Alpes-Côte d'Azur



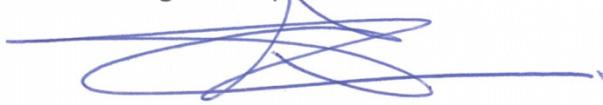
Thierry LEMERLE

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales
de Vaucluse



Georges BOUTINOT

La Directrice générale de la Mutualité Sociale
Agricole Alpes Vaucluse



Anne-Laure TORRESIN

Le Président de Grand Delta Habitat



Dominique TADDEI

Le Président de l'Office Public d'Habitat
du Grand Avignon



Joël GRANIER

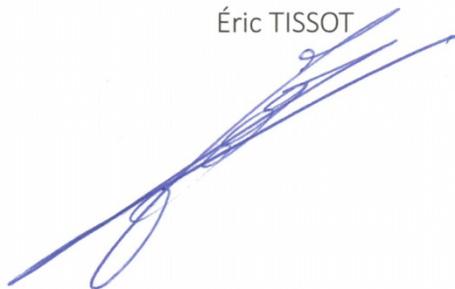
Le Président de Mistral Habitat



Jean-Baptiste BLANC

Le Directeur Avignon d'Érilia

Éric TISSOT



CONTRAT DE VILLE DU GRAND AVIGNON

2015-2020

Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Service Cohésion Sociale

320 Chemin des Meinajariés

AGROPARC - BP 1259 - 84 911 AVIGNON cedex 9

Tél. 04 90 84 48 01

cohesion.sociale@agglo-grandavignon.fr

